



HAL
open science

Enquêtes généalogiques dans la vallée de l'Automne : sur la trace des Leblanc et des Marot

Alice Bayart

► **To cite this version:**

Alice Bayart. Enquêtes généalogiques dans la vallée de l'Automne : sur la trace des Leblanc et des Marot. Histoire. 2023. dumas-04399647

HAL Id: dumas-04399647

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04399647>

Submitted on 17 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

**ENQUÊTES GÉNÉALOGIQUES DANS LA VALLÉE DE L'AUTOMNE :
SUR LA TRACE DES LEBLANC ET DES MAROT**



Diplôme Universitaire « Généalogie et Histoire des familles »

Mémoire de recherches présenté par Alice BAYART

Sous la direction de Stéphane Cosson

Année 2022-2023

À mon grand-père Abel

TABLE DES MATIERES

Remerciements	1
Préambule	2
Le choix du couple	4
Une rencontre inattendue	5
Haramont, le Valois et la vallée de l'Automne	8
PREMIÈRE PARTIE - LE COUPLE DE RÉFÉRENCE ET LES GÉNÉRATIONS ASCENDANTES : LA BRANCHE LEBLANC	19
Chapitre 1 : Le couple François Napoléon Leblanc - Caroline Alexandrine Chorat	19
- 1 - François et sa grande famille	19
- 2 - Vie militaire ?	20
- 3 - Le mariage de François et Caroline	21
- 4 - François et ses 7 « femmes »	22
- 5 - Le passage d'une activité artisanale à celle de commerçant.	22
- François le cazerotier	22
- François, l'aubergiste ?	28
- 6 - La recherche de leur patrimoine	28
- L'auberge et la maison acquises respectivement en 1850 et 1857...	29
- ... sont revendues en 1874 à leur fille Mathilde Clara et son mari	31
- Les parcelles de terres	32
- 7 - Décès et succession	33
Chapitre 2 : Le couple Adrien François Leblanc - Victoire Appolline Aubry	34
-1- Adrien et le feuillet de l'acte de baptême	34
- Episode 1 : L'absence de date de naissance dans les actes	34
- Episode 2 : la piste du contrat de mariage	34
- Episode 3 : L'absence du registre paroissial	35
- Episode 4 : La piste du registre secret	35
- Episode 5 : tombe à l'eau	35
- Episode 6 : La piste des archives du clergé (Série R) ?	35

- Episode 7 : L'ultime espoir des archives de la mairie	35
- Episode 8 : Le coup de théâtre	36
- 2 - Les reliques de Sainte Léocadie	36
- 3 - Victoire Aubry	37
- 4 - Le mariage d'Adrien et Victoire	38
- 5 - La grande famille	39
- 6 - Adrien le napoléonien a-t-il servi Napoléon 1er ?	40
- 7 - Adrien est monsieur le maire	41
- 8 - Les aspects patrimoniaux	43
- Le contrat de mariage	43
- La part de l'héritage dans le patrimoine du couple	43
Chapitre 3 : Le couple Adrien François Leblanc - Marie Marguerite Violette	45
- 1 - Naissance d'Adrien François	45
- 2 - D'une Marguerite.....	45
- 3 - à l'autre Marguerite	46
- 4 - Rôle d'Adrien François dans la commune	48
- 5 - Le patrimoine du couple	48
Chapitre 4 : Le couple Antoine Leblanc - Françoise Caron	50
- 1 - Naissance d'Antoine	50
- 2 - Un premier mariage.....	50
- 3 - sans descendance	51
- 4 - Un remariage très rapide et enfin une famille	53
- 5 - Les métiers d'Antoine	54
- 6 - Leur décès	54
Chapitre 5 : Le couple Antoine Leblanc - Magdeleine Robert	55
- 1 - Nord et Sud ou l'union inattendue	55
- 2 - En route pour l'Auvergne	58
- 3 - La belle Magdeleine	61
- 4 - Les enfants du couple	61
- 5 - Le second mariage d'Antoine avec Marie Briquet	61

- 6 - Antoine, le scieur de long 62
 - La chèvre, la belle-mère et le renard... 62
 - La pénibilité du travail des scieurs de long au travers des contes 63

Chapitre 6 : Le couple Jean Blanc - Françoise Raby 65

- 1 - Recherches sur les origines de la migration 65
- 2 - Les hypothèses sur le voyage 67
 - Les démarches avant de partir 67
 - L'itinéraire 67
- 3 - Où sont passés Jean et Françoise ? 68
- 4 - La piste des enfants 68
- 5 - L'impossible voyage de Françoise 69
- 6 - La suite des recherches 70

DEUXIÈME PARTIE - LES GÉNÉRATIONS DESCENDANTES : LA BRANCHE MAROT 73

Chapitre 1 : Le couple Marie Léonie Leblanc - François Marot 73

- 1 - Marie Léonie 73
- 2 - François et la fratrie 73
- 3 - Aspects militaires 74
- 4 - Le mariage 75
- 5 - La constitution d'un patrimoine 76
 - Une maison à usage de commerce à Eméville 76
 - Une maison rue Brandon à Eméville 77
 - De nombreuses parcelles de terre et de bois 77
- 6 - La fondation d'une famille 78
- 7 - Héritages, legs et successions 79
 - Le décès de Marie Léonie 79
 - Le décès de François 79
 - Successions 80

Chapitre 2 : Le couple Léopold Marot - Amanda Marchal 81

- 1 - Service militaire 81
- 2 - Amanda ou l'avènement de la femme indépendante et moderne 81

- 3 - Le mariage et la naissance.... d'une épicerie	83
- 4 - Sans oublier la naissance d'une famille	84
- 5 - La Première Guerre mondiale	85
- Parcours militaire	85
- Les wagons-bazars	89
- 6 - Le contact avec la famille	90
- 7 - L'après-guerre	92
- 8 - Décès et successions	92
Chapitre 3 : Le couple Abel Marot - Marie-Blanche Dupuis	93
- 1 - Abel	93
- 2 - Marie-Blanche au coeur de la guerre	93
- La guerre prive Marie-Blanche de son père	94
- Héloïse survit tant bien que mal	97
- 3 - La Seconde Guerre mondiale	99
- La réquisition	99
- La capture	99
- L'internement au Stalag IX A	100
- 4 - La libération et le retour à la vie civile	102
TROISIÈME PARTIE - LES ENQUÊTES AUTOUR DE DUMAS, SES PERSONNAGES ET MA FAMILLE	104
- 1 - La piste de la mère Durand, sorcière d'Haramont, s'épuise trop rapidement	104
- 2 - L'enquête concernant le fameux garde Mocquet	104
- 3 - Une découverte inattendue qui me mène droit sur une enquête criminelle	106
- La rencontre	107
- L'étau se resserre	107
- L'accusation de meurtre	108
Bibliographie	120
Annexes	122

Remerciements

Je souhaite remercier dès à présent l'ensemble des professeurs du DU « Généalogie et Histoire des familles » de l'université de Nîmes pour leurs enseignements tout au long de la formation. Ces enseignements ont enrichi mes connaissances, m'ont fait découvrir de nouvelles matières et par la même permis de construire et alimenter mes recherches pour aboutir à ce mémoire.

Je remercie en particulier Madame Ortega et Monsieur Cosson pour la compréhension dont ils ont fait preuve en acceptant de reporter mes épreuves et le dépôt de mon mémoire lorsque je me suis trouvée dans une situation personnelle délicate qui aurait pu me faire abandonner la formation, ce qui aurait été un grand regret de ma part.

Des immenses mercis :

A mon mari et à mes enfants pour leur patience et pour m'avoir soutenue dans ce projet qui a dépassé en termes de temps consacré et d'investissement tout ce que j'avais pu imaginer.

A tous ceux qui m'ont soutenue et aidée de près ou de loin et en premier lieu à ma maman qui a montré dès le début un grand intérêt pour mes recherches et m'a accompagnée dans certains déplacements, à mes tantes que j'ai sollicitées à maintes reprises pour rassembler le maximum de sources généalogiques, à la cousine Monique qui m'a consacré du temps pour me montrer, pour identifier toutes les photos et confirmer certains aspects de mes recherches.

Aux présidents de salles de lecture des archives de l'Aisne et de l'Oise que j'ai mis à contribution lorsque je rencontrais une difficulté dans mes recherches, à monsieur Blutel pour la visite du château des Fossés et les échanges constructifs que nous avons eu autour de Dumas et de l'histoire du village d'Haramont, à monsieur Chauvin, maire d'Haramont pour m'avoir ouvert les archives communales.

1ère de couverture :

Jean Pierre Léopold Baraquin
Chaumière à Haramont - Aquarelle - XIXème siècle
Musée de Soissons

Préambule

« L'humanité est faite de plus de morts que de vivants »

Cette formule d'Auguste Comte étudiée lors de mes cours de philosophie au lycée m'avait interpellée à l'époque et est toujours restée bien ancrée dans mon esprit comme une vérité parfois dérangeante.

Elle nous rappelle que nous vivons dans un monde hérité des hommes qui nous ont précédés sur terre, qui est fait de mémoire et c'est la mémoire de nos ancêtres respectifs qui guide le comportement des vivants souvent de manière inconsciente. Chacun d'eux porte un héritage particulier, qu'il soit culturel, physique, lié à la personnalité, à l'ambition, à un bien patrimonial... qu'il a transmis à ses enfants et ainsi de suite de génération en génération au point que nous avons bien souvent oublié aujourd'hui ce que nous leur devons. Mais en réalité, que savons-nous de nos propres ancêtres et ce qu'ils ont vécu ? Ne devons-nous pas aller au-delà des souvenirs de famille, voire des légendes familiales pour les connaître, pour évacuer ce flou qui les entoure, pour passer de l'image sépia à la photo en couleurs ? Aussi, sous le côté sombre de cette formule se révèle une véritable richesse.

Par ailleurs, si l'Histoire telle qu'enseignée à l'école nous retrace les grandes lignes du passé, qu'en est-il de l'histoire de notre propre famille ? Comment se juxtapose t-elle à ces événements qui ont fait l'histoire de France ? Comment nos ancêtres ont-ils traversé ces événements, ces époques ?

Jusqu'au début de cette formation en généalogie, j'avais épisodiquement effectué des recherches pour reconstituer parfois laborieusement mais toujours passionnément un arbre familial afin de remonter le plus loin possible dans le passé.

Depuis et grâce aux enseignements reçus tant théoriques que pratiques, mon objectif est différent et en phase avec celui du mémoire : compléter chaque branche le plus exhaustivement possible, rassembler des informations parfois éparses, mais surtout donner vie à cet arbre, lui apporter une dimension humaine, de « mettre de la chair autour du squelette », l'auteur se reconnaîtra !

Pour exhumer ces êtres du passé et leur redonner vie, j'ai tâché, au travers de ce mémoire, d'explorer toutes les ressources que je pouvais trouver, tenté de comprendre leur personnalité, leur mode de vie, leurs ambitions, leurs émotions dans le contexte de leur époque et de déceler ce que j'ai pu hériter d'eux et ce qui guide le cours de ma vie.

Lors de ces recherches, j'ai été littéralement happée par le passé et j'ai consacré des heures infinies de lectures, de déchiffrages, d'interrogations sur la manière de contourner un obstacle, je suis passée de la déception d'un blocage à la joie d'une découverte telle un graal, je me suis laissée emporter par des découvertes inattendues qui m'ont éloignée de mon sujet pour y revenir ensuite. L'exercice était passionnant mais définitivement interminable.

Il me reste à présent à vous présenter le fruit de ces recherches.

Je vous emmène donc, tel un objectif qui se resserre progressivement sur son point de mire, dans la région actuelle des Hauts-de France, au sud de la Picardie, à cheval entre l'Aisne et l'Oise, au coeur du pays du Valois, tout particulièrement dans la belle vallée de l'Automne, dans ce petit village d'Haramont et vous invite à faire connaissance avec François Napoléon Leblanc et Caroline Alexandrine Chorot.



Le choix du couple

Pour commencer, je vous explique les raisons du choix de ce couple de référence au-delà de sa date de mariage, seule contrainte donnée, qui devait se situer entre 1833 et 1842.

En premier lieu, ce couple figurait dans une branche peu exploitée de mon arbre généalogique. L'occasion était donc parfaite pour me focaliser sur elle et mettre en pratique les enseignements tirés de cette formation universitaire.

Je savais par ailleurs pouvoir m'appuyer sur des archives familiales, concernant les descendants de ce couple, qui me venaient de mon grand-père maternel. Ces papiers sont d'ailleurs le point de départ de ma passion pour la généalogie et le fait de choisir une branche de la famille de mon grand-père comme sujet de mémoire est aussi une manière pour moi de lui rendre hommage.

Je revois encore le jour où, j'avais alors un peu plus de 20 ans, lui rendant visite ainsi qu'à ma grand-mère avec ma maman et mes soeurs, mon grand-père nous a montré, tout heureux, sa trouvaille dénichée dans le grenier : une boîte en bois remplie de vieux documents poussiéreux dont le papier épais était corné, jauni par le temps mais rempli de cette belle écriture à la plume. D'emblée j'ai été conquise et je n'ai pas tardé à lui demander s'il accepterait de me les prêter pour que je les lise. Non seulement il n'a pas hésité à me prêter la boîte entière de documents, mais il m'a, par la suite, prêté d'autres documents qu'il avait retrouvés en fouillant à nouveau son grenier. Je me souviens par contre que ma grand-mère ne comprenait pas bien l'intérêt que je pouvais porter à ce tas de vieux papiers et à retourner sur les traces du passé mais elle me laissa faire.

Enfin, j'étais intriguée par le métier de François du moins l'un de ceux qu'il a exercé : Il était cazerotier. Le peu d'information accessible a priori sur ce métier a piqué ma curiosité. Il me fallait comprendre de quoi il s'agissait.

Je présageais que ce couple était issu d'une famille de paysans ou de « petite condition » et a priori de temps immémoriaux dans ces pays du Valois et/ou du Soissonnais. Je redoutais par là même d'avoir peu à raconter sur leur vie ainsi que celle de leurs ascendants et descendants. Néanmoins, les recherches apportant bien souvent leur lot de surprises, j'ai compté sur le fait que cette région, particulièrement chargée d'histoire(s), allait en temps voulu me porter secours et me permettre d'étoffer un peu cette histoire familiale. J'ai compté également sur les découvertes et rencontres inattendues que je pourrais faire, convaincue qu'à défaut, cela ne nuirait pas, de toute façon, à l'exercice. Tout le monde n'a pas de héros dans sa famille ni de meurtrier caché dans un placard....quoique....

Une rencontre inattendue

La première surprise au début de mes recherches a été celle d'une rencontre exceptionnelle et inattendue avec Alexandre Dumas père.

C'est au hasard d'une recherche d'informations sur internet au sujet du métier de cazerotier, que je suis tombée sur un site relatif au château des Fossés¹ à Haramont qui est donc le village de mon couple. Quel ne fut pas mon étonnement de découvrir à la lecture de l'un des articles, qu'Alexandre Dumas avait fait du village de mes ancêtres le siège de plusieurs de ses romans dont « Conscience l'innocent » et « Le meneur de loups ». D'autres comme « Ange Pitou » ou « Catherine Blum » évoquaient également. Le village. J'en tombais des nues.

Je me suis alors empressée de me procurer ces deux premiers romans dont je n'avais absolument jamais entendu parler pour découvrir comment ce formidable romancier avait dépeint cet endroit et lui avait donné vie. En effet, « Conscience l'innocent » se déroule dans les années 1810 et a pour thème le soutien mutuel de deux familles de paysans d'Haramont pour faire face à la dureté de la vie. « Le meneur de loups » s'appuie quant à lui sur des souvenirs de l'enfance de Dumas et relate une histoire fantastique au sujet des loups qui peuplaient les forêts environnantes.



Pour autant, si les qualités de romancier d'Alexandre Dumas sont indéniables et reconnues, celles d'historien, qu'il n'a pourtant jamais revendiquées, lui ont été contestées. Il a de lui-même reconnu avoir pris des libertés face à la réalité historique pour mieux la magnifier. Dès lors, j'ai abordé ces lectures avec beaucoup de curiosité et une once de recul, considéré qu'il y aurait nécessairement au-delà de l'imagination débordante de l'auteur et de l'intrigue de ses romans, des éléments de contexte qui me permettraient de visualiser l'environnement dans lequel les habitants d'Haramont vivaient.

Mais ma surprise est allée encore au-delà lorsque j'ai découvert également au travers de ce même article qu'Alexandre Dumas avait lui-même vécu à Haramont dans ce château des Fossés durant les premières années de sa vie dont il raconte les souvenirs dans ses mémoires². Ma curiosité était définitivement piquée et je nourrissais le secret espoir de retrouver dans ses mémoires la mention de personnes ayant vécu dans l'entourage de François et Caroline puisqu'il est leur contemporain, voire même de membres de ma famille. L'éventualité de pouvoir rattacher par exemple le fameux garde Mocquet à ma famille m'amusa beaucoup et je ne pouvais résister à l'envie d'effectuer une recherche dans ce sens.



Le château des Fossés (carte postale)

¹ alexandre-dumas-aux-fossés.fr

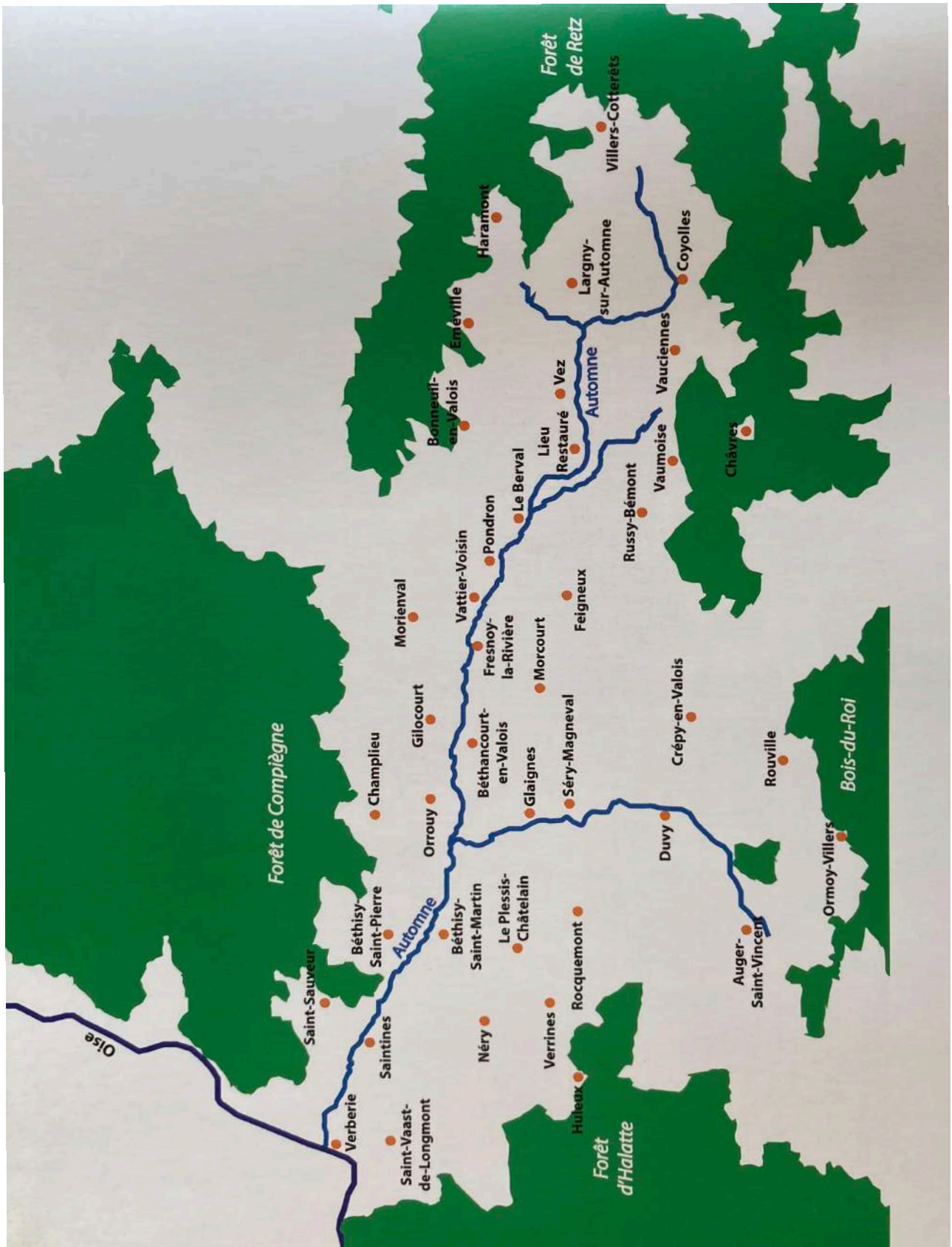
² C'est au chapitre XVI du premier tome de ses Mémoires qu'il évoque les premiers souvenirs de sa vie au château des Fossés.

J'ai donc mené une enquête en parallèle tout en ne sachant pas où elle me conduirait ni même si elle aboutirait à une quelconque découverte. Si certaines pistes n'ont pas abouti, la découverte fut bel et bien au rendez-vous mais je dois le reconnaître bien loin de celle que je pouvais imaginer...

M'étant un peu éloignée avec cette enquête du coeur de mes recherches, je la traiterai en dernier lieu, dans une troisième partie.

Je me servirai donc au cours de ce mémoire de cette source unique d'informations que sont les romans et les mémoires d'Alexandre Dumas pour illustrer mes propos, apporter un éclairage, une explication sur des points particuliers et colorer mon histoire familiale.

La vallée de l'Automne³



³ Vallée de l'Automne - Des villages et des Hommes, Cap Régions Editions

Haramont, le Valois et la vallée de l'Automne

« Sur les limites du département de l'Aisne, à l'ouest de la petite ville de Villers-Cotterêts, engagées dans la lisière de cette magnifique forêt qui couvre vingt lieues carrées de terrain, ombragées par les plus beaux hêtres et les plus robustes chênes de toute la France, peut-être, s'élève le petit village d'Haramont, véritable nid perdu dans la mousse et le feuillage (...) ». Ainsi commence le roman d'Alexandre Dumas « Conscience l'Innocent ».

Au-delà de la beauté du paysage, le village et sa région méritent que l'on s'y attarde un peu dans la mesure où l'ensemble de mes ancêtres a vécu dans ce village pendant 7 générations ou bien dans les villages environnants qui se situent le long du cours de la rivière Automne.

Le village d'Haramont

L'origine du village d'Haramont n'est pas connue mais des traces laissées par ses occupants permettent de remonter à l'époque gauloise et romaine. Bernard Ancien⁴, indique que les motifs de son implantation se devinent à la topographie des lieux : du faite de la forêt s'écoulent des sources qui dévalent les pentes et alimentent des ruisselets affluents de la rivière Automne. Chaque ruisseau a sa petite vallée qui abrite un village. « Le point d'eau, la forêt et la proximité des champs ont fixé là des tribus de hardis chasseurs et forestiers, ils ont fondé Haramont, Eméville, Bonneuil, etc.... », autant de villages que nous allons découvrir.

Le nom d'Haramont est quant à lui cité en 1150 comme étant une paroisse et son nom signifierait le mont d'Harald d'origine probablement viking.

- Le prieuré de Longpré

Le prieuré est fondé sur le territoire de la commune en 1184 par Eléonore de Vermandois, comtesse de Valois. Il est une des nombreuses dépendances de l'Abbaye de Fontevraud (ordre monastique fondé en 1101 par Robert d'Arbrissel). Du fait de l'introduction de la règle de la mixité, il accueille aussi bien les hommes que les femmes mais sous la gestion systématique d'une femme prieure. La comtesse dote le prieuré de terres, d'un moulin, d'un vivier, de rentes sur plusieurs moulins, de péages...



SCEAU DE LONGPRÉ

Le prieuré connaît plusieurs destructions liées à des incendies mais aussi à la Révolution française au cours de laquelle il est nationalisé et mis en vente par l'Etat. Les religieuses et les biens sont alors dispersés. Les bâtiments et les terres sont achetés par un fermier qui rase l'église et en vend les pierres, transforme la salle capitulaire en étable, le dortoir du premier en grenier à foin.

⁴ Président de la société historique régionale de Soissons, auteur de « Haramont et l'abbaye de Longpré » - 1960

Depuis 1994, le prieuré est complètement restauré et sa visite est possible durant la période estivale. Voici les quelques photos prises lors de ma toute récente visite :



Le prieuré de Longpré aujourd'hui (photos personnelles)

- Le château des Fossés

« Du plus loin qu'il me souvienne, c'est-à-dire de l'âge de trois ans, nous habitons, mon père ma mère et moi, un petit château nommé les Fossés, situé sur les limites des départements de l'Aisne et de l'Oise, entre Haramont et Longpré. On appelait ce petit château les Fossés ; sans doute parce qu'il était entouré d'immenses fossés remplis d'eau »⁵.



Le château des Fossés (Photos personnelles)

C'est donc dans ce château, que son père le général Dumas avait loué, qu'Alexandre Dumas (né à Villers-Cotterêts le 24 juillet 1802), a habité entre 1804 et 1806. Au décès de son père, il part alors vivre à Villers-Cotterêts avec sa mère originaire de cette ville jusqu'en 1823, date à laquelle il partira pour Paris.

⁵ Alexandre Dumas, *Le meneur de loups*

Ce château a été à plusieurs reprises modifié et transformé. Son origine remonterait au Moyen-Âge puis détruit à l'occasion des nombreuses guerres dont la région fut le théâtre (guerre de Cent Ans, guerres entre Armagnacs et Bourguignons, guerres de religion, passage des anglais....). Rebâti à la Renaissance, il a connu d'autres modifications architecturales au fil du temps et de ses différents propriétaires.



Extrait du cadastre napoléonien permettant de situer le village, le château des Fossés et le Prieuré de Longré à Haramont⁶.

- Les habitants d'Haramont et leurs activités :

D'après le tableau ci-dessous, le chiffre le plus ancien indiquant le nombre d'habitants remonte à 1793 et s'élève à 355 habitants.

Evolution de la population d'Haramont⁷

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
355	397	469	428	505	498	536	572	505
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
463	436	455	451	428	476	443	453	433
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
483	412	440	468	443	454	420	388	435
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2013
383	359	393	441	518	573	598	605	586
2018	2020	-	-	-	-	-	-	-
578	568	-	-	-	-	-	-	-

⁶ Archives en ligne - AD 02 - Haramont

⁷ Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 puis Insee à partir de 2006

Bernard Ancien⁸ évoque le chiffre de 75 feux au moment de la Révolution mais sa source n'est pas mentionnée. Sachant qu'un feu = un foyer habité en moyenne de 4,5 personnes, cela correspond aux 355 personnes en 1793 indiquées dans le tableau ci-dessus.

* La lecture de la monographie rédigée en 1884⁹ est assez intéressante en ce qu'elle donne des informations très variées sur le village.

L'instituteur du village y dépeint notamment les habitants : « Les habitants sont en général de constitution robuste et de taille moyenne. La viande entre pour une large part dans leur alimentation. Beaucoup atteignent 75 et 80 ans, plusieurs dépassent même cet âge.

Ils sont d'un caractère indépendant, rusés, enthousiastes, charitables surtout au point de vue matériel.

D'une conduite régulière, ils travaillent beaucoup et ne font pas abus des boissons alcooliques. Ils vont peu au cabaret le dimanche. Leurs jeux sont les cartes et le billard. Leur langage est assez correct, cela tient sans doute à ce qu'ils lisent beaucoup car l'instruction a toujours été à l'honneur à Haramont et les quelques illettrés de la commune n'en sont pas originaires ».

* La culture :

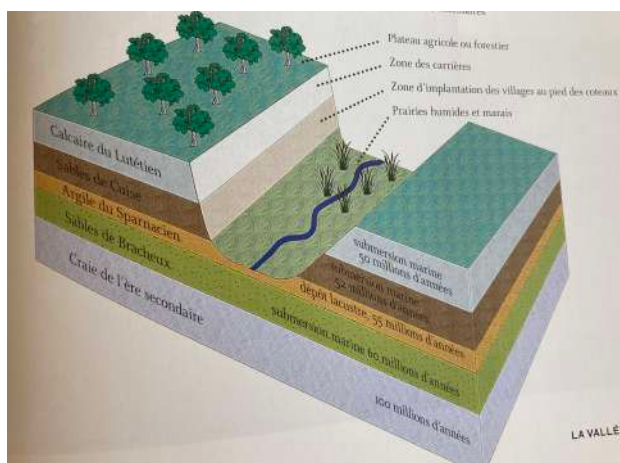
On trouve sur le territoire de la commune :

- des prairies naturelles de luzerne et sainfoin principalement qui donnent du fourrage pour les animaux (chevaux, ânes, moutons, chèvres, boeufs)
- des arbres fruitiers : des pêchers, cerisiers, noyers, pruniers, abricotiers, poiriers mais surtout des pommiers qui permettent de produire jusqu'à 800 hectolitres de cidre.
- la culture principale est celle de l'osier sur laquelle je reviendrai plus longuement dans le premier chapitre

* Les carrières de pierre :

Le village possède trois carrières de pierre qui sont exploitées en premier lieu pour les besoins de la commune. Cette pierre étant d'un grain assez fin et solide, elle permet son utilisation pour la construction des maisons.

Cette activité d'exploitation des carrières est très ancienne et provient de la topographie de la vallée et de son histoire géologique. Elle n'est pas spécifique à Haramont car Eméville et Bonneuil, qui sont des villages voisins, ont également des gisements importants.

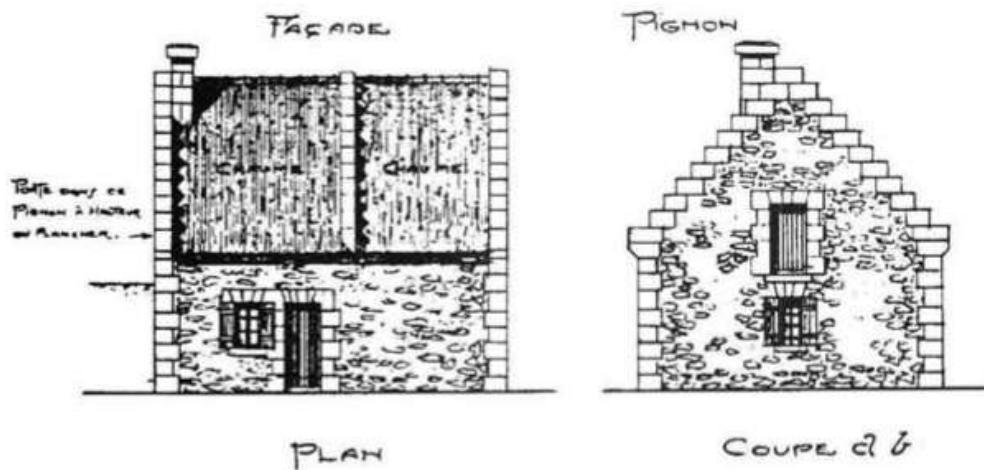


Extrait de « La vallée de l'Automne - Des villages et des Hommes »

⁸ Op. Cit.

⁹ Monographie communale - AD O2 - Haramont / 13 T 232 - Haramont -1884

Les maisons sont généralement bâties avec cette pierre sur le modèle ci-après¹⁰, typique du Soissonnais, en raison de pignons à redents (ou gradins) qui donnent l'impression de se dresser « vers le ciel (...) comme d'insolites escaliers où grimpe le soleil »¹¹



Ces maisons en pierre remonteraient à la fin du XVème siècle suite aux destructions occasionnées par la guerre de Cent Ans qui a littéralement dévasté la région voire de la fin des guerres de religion pour les mêmes raisons.

Ces carrières ont servi pendant les différentes invasions et guerres pour abriter la population civile et notamment lors de l'arrivée des prussiens en 1813, de la Première Guerre mondiale pour se protéger des bombardements ou pour cantonner les soldats français comme en témoigne la photo ci-dessous d'une des carrières d'Haramont.



¹⁰ Rolland Denis, Architectures rurales en Picardie

¹¹ Roland Dorgelès, le réveil des morts

* La verrerie :

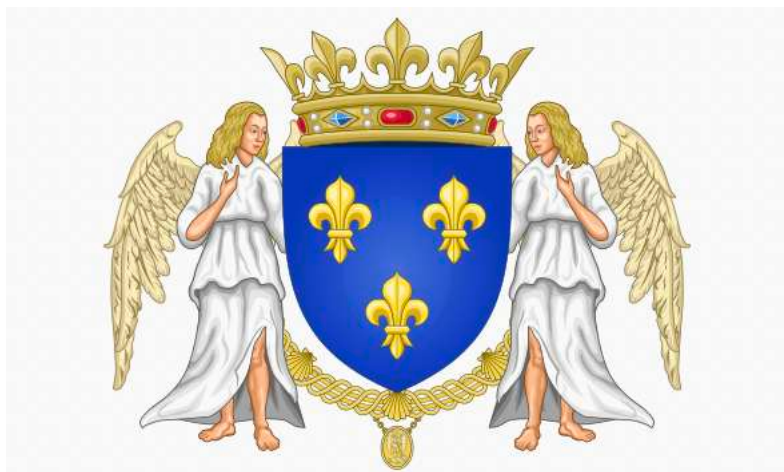
Je découvre au détour d'un article dans la revue « Histoire du Valois »¹² que les forêts de Compiègne et de Retz ont abrité entre le XIV^{ème} et le début du XVII^{ème} siècle de manière notable des activités artisanales liées à la fabrication du verre. Celles-ci sont soutenues par le pouvoir royal sous forme de privilèges (fourniture de bois, de charbon...) et contribuent à fournir les vitraux des bâtiments à caractère religieux de toute la région au point d'être considérées comme une importante proto-industrie.

Ces activités, interrompues pendant la guerre de Cent Ans ont repris vers le milieu du XV^{ème} siècle avec des implantations dans différents villages autour d'Haramont.

Le Valois et la vallée de l'Automne

- Le comté de Valois :

Il est mentionné dans les textes depuis le VII^{ème} siècle sous les dynasties mérovingienne puis carolingienne. C'est en 1214 que Philippe Auguste annexera le Valois au domaine royal. Il sera ensuite donné en apanage (concession de fief) par Philippe le Hardi à son fils puîné Charles qui fondera la maison de Valois.



Armoiries de la Maison de Valois

A cette période le royaume de France est alors dirigé par Philippe IV le Bel de la branche capétienne qui est amenée à régner encore puisqu'à sa mort, il a trois fils qui vont régner successivement (Louis X le Hutin, Philippe V le long et Charles IV le Bel) et potentiellement assurer une descendance. Malheureusement tous décèdent sans laisser d'héritiers mâles pour succéder au trône. De cette situation va naître un conflit dynastique car plusieurs prétendants au trône vont se manifester dont Philippe de Valois, plus proche héritier mâle et Edouard III d'Angleterre, fils d'Isabelle de France, elle-même fille de Philippe IV le Bel.

Afin d'éviter que la couronne de France ne repose sur la tête d'un roi anglais, ce qui est considéré comme inacceptable compte tenu des différends entretenus entre ces deux peuples, les juristes vont alors dépoussiérer une loi mérovingienne, la loi salique, et l'interpréter pour justifier l'exclusion du trône d'Edouard III. En effet, selon ces juristes les

¹² Revue Histoire du Valois - Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Valois n°12 - Année 2022/2 p27

femmes étant exclues des fonctions royales en raison de leur sexe et ne pouvant transmettre plus de droits qu'elles n'ont, Edouard III n'est pas un héritier légitime.

La couronne sera alors dévolue à Philippe de Valois qui donnera naissance à la dynastie des Valois qui régnera sur le royaume de France de 1328 à 1589 et comptera pendant cette période 13 souverains successifs jusqu'à la mort d'Henri III.



Philippe VI de Valois

Néanmoins, ce conflit dynastique et le refus d'Edouard III d'accepter la décision prise en se déclarant lui-même roi de France vont avoir de graves conséquences sur l'équilibre du royaume puisqu'ils constitueront les prémices de la guerre de Cent Ans (1337-1453) entre la France et l'Angleterre.

- Lieu de chasses et de séjours royaux

La région fut un lieu de chasses et de séjours royaux grâce à sa proximité de Paris et ses forêts giboyeuses.

Plusieurs histoires concernant ces hôtes prestigieux restent dans les mémoires dont celle concernant Philippe Auguste.

*La mésaventure de Philippe Auguste en forêt de Compiègne

Cette mésaventure qui faillit tourner à la tragédie se passe en 1179. La cour séjourne à Compiègne. Le jeune Philippe n'a alors que 14 ans et son sacre est prévu peu de temps après. Une chasse au sanglier à laquelle il prend part est organisée mais au cours de celle-ci il s'égaré dans l'épaisse forêt. « Terrorisé, il erre deux jours entiers avant d'être enfin découvert par un charbonnier qui lui sauve la vie »¹³. Cette mésaventure ainsi que l'apparence de cet homme qualifiée d'horrible et effrayante bouleverse le jeune Philippe qui restera prostré pendant plusieurs jours entre la vie et la mort. Il s'en remettra finalement mais refusera toute sa vie d'en parler.

¹³ Jean FLori, Philippe Auguste - Edition Taillandier

* Henri IV et la pêche d'Haramont

Henri IV aimait aussi cette forêt et une anecdote fameuse le concernant se raconte encore. Voici donc l'histoire de la pêche d'Haramont telle que racontée par Etienne Mathieu en 1615¹⁴ :

« Etant un jour dans sa vollerie de la Selve, au village de Haramont, le roi admira de belles pêches qui pendaient à l'espalier de son oiselleur qui était Jehan de La Fontaine. Celui-ci devina que le roi en voudrait bien goûter et lui dit qu'il se ferait grand aise de lui en envoyer lorsqu'elles seraient à point. A quelques jours de là, le roi étant au chatel de Villers-Cotterêts, on vint lui dire qu'un garçonnet lui apportait des pêches : il le fit approcher, prit une pêche bien veloutée et bien mûre et mordit de suite à même, puis en prenant une autre, il la bailla audit garçonnet en lui disant de la manger ; l'enfant prit la pêche et, tirant un coutelet de sa poche, se mit à peler le fruit. - Saint Gris ! dit le roi, les pêches ne se pèlent pas petit, on les mange avec la peau !... Lors le garçonnet, se grattant la tête, dit : C'est que, en venant ici, la corde de mon panier s'est cassée, les pêches sont tombées et...il y en a une, je ne sais point laquelle, qui a roulé dans la...m..... Ventre Saint Gris, dit le roi, en faisant une grimace, c'est moi qui l'ai mangée ! Je me disais aussi : voilà une pêche qui a un singulier goût ! Puis le roi se mit à rire et renvoya le garçonnet ».

Mais la région fut également très touchée par tous les fléaux de notre histoire.

- Le théâtre de guerres

Durant la guerre de Cent Ans, de nombreux combats eurent lieu afin de se rendre maître de la région, de la vallée de l'Oise et de la région parisienne.

La région a également connu le passage des anglais (1422-1433), des espagnols (1544), les guerres de religion (ravages des huguenots de 1567), la Révolution Française, ainsi que le passage et l'occupation des troupes prussiennes.....

Ces guerres ont occasionné de nombreuses destructions, massacres, vols, réquisitions qui ont dû être assumés par la population.

Concernant l'occupation des troupes prussiennes, j'ai retrouvé dans les archives de la commune d'Eméville¹⁵, village voisin d'Haramont et lieu d'habitation de certains de mes ancêtres, une délibération du conseil communal au cours de laquelle le maire demandait à ce qu'un emprunt soit souscrit par la commune pour pouvoir rembourser les personnes qui avaient le plus souffert de la guerre au 1er passage des prussiens les 13 et 14 septembre 1870. En effet, des vols avaient été constatés (un cheval, du tabac, des voitures, harnais), des réquisitions avaient été faites et de l'argent avancé.

¹⁴ Cité dans Bernard Ancien, Haramont et l'abbaye de Longpré - Société Historique de Villers-Cotterêts - 1960

¹⁵ AD 60 - Beauvais / 2Op 3921

- Les épidémies, le froid, la famine et les ravages des loups

* Les épidémies

Ont été notoires dans l'Aisne les épidémies de peste en 1668, de variole en 1782 et 1783, de choléra de 1832 à 1884.

* Le froid et la famine

J'ai retrouvé dans les registres paroissiaux du village de Taillefontaine situé près d'Haramont, le récit par le curé du village du terrible hiver 1709. Cet hiver particulièrement froid et difficile durant la période du Petit Age Glaciaire (période de refroidissement du climat ayant eu des incidences sur les récoltes, le manque de nourriture et la mortalité) qui a sévi sur le royaume de France de 1560 à 1830. Ce récit en est l'illustration à l'échelle de ce village.

« La postérité remarquera qu'en cette année 1709, le froid de l'hyver ayant commencé la veille des roys, reigné l'espace de trois mois avec une telle violence que de mémoire d'hommes, on n'en a point remarqué de semblable et forte.

Que presque toute l'Europe en a été trouvée affligée, que tous les blés ont été gelés. N'ayant recueilly dans cette paroisse au lieu de douze ou quinze muids que trois piedz deux piedz de blés froment et l'autre de seigle et n'a pas été plus heureux dans la récolte de vin puisqu'on n'auroit pas recueilly pour faire une pinte de vin.

La moitié des arbres fruitiers ont été perdus, tous les noyers sont morts et les hommes qui se sont trouvés engagés dans le voiage ont été trouvés morts aussi. Tous les animaux de la terre, gros comme petits et particulièrement les oiseaux sont tous périés, les nids à plusieurs portes ont été glacés et les hommes quoyque fournis de blés ont manqué de mourir ne pouvant avoir de farine, tous les moulins ayant été glacés.

En sorte que dans une telle calamité, on a été obligé de recourir à l'orge, au sarazin, à la [...], à l'avoine et autres menus grains pour ensemencher les terres et ces graines sont venues à bon [...] donc on a vécu toute l'année avec bien de la peine, surtout les menus gens ayant souffert une famine extrême dont la plupart sont morts et qui a durée dix huit mois.

[...]

Que ceux qui liront cette histoire l'apprennent aux autres et que tous les hommes apprennent à craindre le seigneur [...] qu'ils existent un tel châtiment.

Philippe le Breton, curé de Taillefontaine »¹⁶.

Ce curé attribue expressément au froid la mort de 6 personnes du village durant l'hiver.

J'ai établi le comparatif ci-après entre le village de Taillefontaine et celui d'Haramont sur 3 années (l'année 1709, l'année qui la précède et l'année suivante) afin d'apprécier à l'échelle de ces deux villages les effets de cet hiver sur la population.

¹⁶ AD 02 - Taillefontaine / 1676-1755 p156 et 157/423

Taillefontaine

	Nombre de décès	Nombre de naissances
1708	3	17
1709	6 (tous pendant l'hiver)	19
1710	6	13

Haramont

	Nombre de décès	Nombre de naissances
1708	1	9
1709	3 (tous pendant l'hiver)	10
1710	4	5

Ce tableau montre que l'hiver 1709 a bel et bien été mortel pour la population de ces deux villages mais surtout les répercussions sur l'année suivante que l'on peut attribuer à une santé fragilisée notamment par le manque de nourriture et une baisse de la natalité liée à une aménorrhée de famine qui se caractérise par une stérilité passagère des femmes pendant une période de sous-nutrition (elles sont trop faibles physiquement pour se reproduire).

* Le ravage des loups

J'ai pu retrouver dans les archives de l'Oise¹⁷ un dossier très fourni sur le sujet dont j'extrai quelques informations pour illustrer le phénomène de recrudescence du nombre de loups depuis le milieu du XVIII^e siècle qui occasionnent des dégâts tant au bétail qu'aux hommes.

Le maire de Crépy, dans une lettre adressée au sous-préfet de Senlis le 6 prairial an 13 (26 mai 1805), l'informe que « *Dans la nuit du 2 au 3 l'un des troupeaux de monsieur Lemoine, cultivateur, demeurant dans cette ville, qui était parqué sur la plaine de Vermont, commune de Bouillant, a été attaqué par plusieurs loups. Le parc a été forcé, deux moutons ont été égorgés sur la place. Une chèvre a éprouvé le même sort, vingt six moutons ont été si grièvement blessés que plusieurs sont morts depuis et qu'il est à craindre que d'autres ne périssent (...)* ».

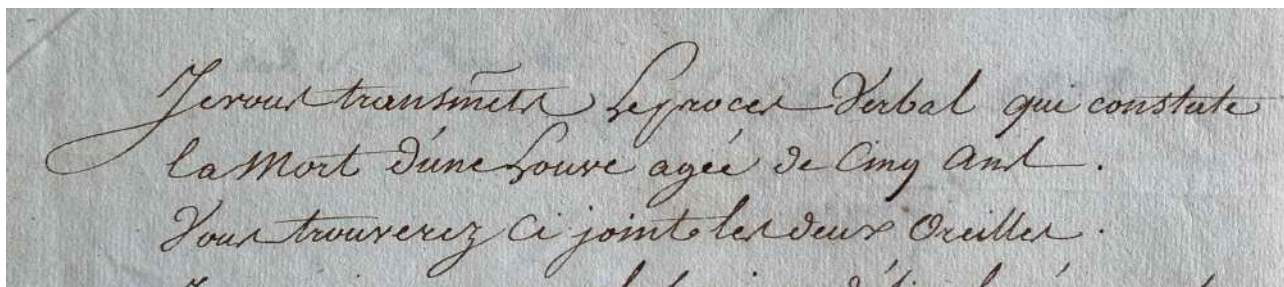
Un autre maire en mai 1807 s'adresse directement au préfet car une louve attaque plusieurs fois par jour les charretiers « *jusqu'à les forcer de revenir à leurs maisons. Plusieurs enfants qui faisaient de l'herbe (...) ont manqué avant-hier à être dévoré par ladite louve, si des hommes ne s'étoient rendus à l'extinction de la voix de ces enfans qui appelloient à leur secours. C'est prévenir le danger que de vous en instruire* ».

Tous alertent les autorités et demandent que des mesures soient prises pour venir à bout de ce fléau qui perdure. Le sujet est pris très au sérieux par le ministère de l'Intérieur qui édite un livret à l'intention des préfets et préconise diverses mesures telles que :

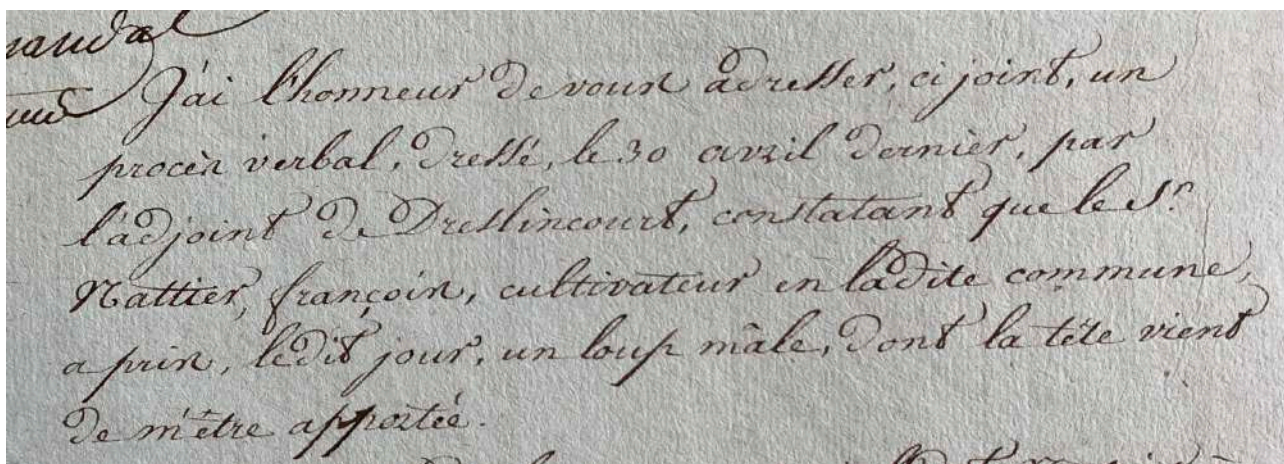
¹⁷ AD 60 - Beauvais / Mp2160

- Campagnes de destruction des loups dans le cadre de battues générales deux fois par an
- Allocation d'une prime à toute personne qui abatrait un loup, une louve ou un louveteau par tir, piège, empoisonnement....
- Vote d'un budget pour s'acquitter de ces primes et dédommager les victimes

Une véritable guerre est déclarée : plusieurs campagnes de destruction des loups, de battues générales sont menées, des listes par communes sont établies et recensées à l'échelle du département, les preuves sont demandées à l'appui des demandes de primes : certains envoient les oreilles coupées du loup voire sa tête au préfet !



« Je vous transmets le procès-verbal qui constate la mort d'une louve âgée de cinq ans. Vous trouverez ci-joint les deux oreilles. »



« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un procès verbal, dressé le 30 avril dernier, par l'adjoint de Dreslincourt, constatant que le sieur Nattier François, cultivateur en ladite commune a pris, ledit jour, un loup même, dont la tête vient de m'être apportée ».

Les résultats sont probants : pour le seul an 13, ont été tués 53 loups sur le département de l'Oise¹⁸.

Ce sont ces histoires de loups et le mythe qui les entoure qui ont donné naissance au roman d'Alexandre Dumas « Le meneur de loups » dans lequel, il part pendant l'hiver 1817 avec Mocquet et plusieurs autres chasseurs pour traquer le loup « un ennemi public, un assassin mis hors la loi » qui avait « enlevé dans la nuit un mouton de M. Destournelles ».

Mais venons-en à l'histoire de notre couple qui a justement vécu à cette période.

¹⁸ AD 60 - Beauvais / Mp2160 - Lettre du 5 juin 1806 adressée au Conseil Général - Document en annexe.

PREMIÈRE PARTIE - LE COUPLE DE RÉFÉRENCE ET LES GÉNÉRATIONS ASCENDANTES : LA BRANCHE LEBLANC

Chapitre 1 : Le couple François Napoléon Leblanc - Caroline Alexandrine Chorat

- 1 - François et sa grande famille

François Napoléon Leblanc naît le 7 juin 1813 à Haramont¹⁹. Il est le fils d'Adrien François Leblanc et de Victoire Apolline Aubry.

Il est l'heureux premier venu d'une famille qui s'avèrera nombreuse. En effet, il est l'aîné de 13 enfants que je vous présenterai à la génération suivante.

1813
N° 22
François Napoléon Leblanc.
Le 8 juin 1813, à 8 heures du soir, est comparu Adrien François Leblanc, cazerotier, âgé de 21 ans, demeurant en cette commune le quel nous a présenté un enfant de sexe masculin né la veille à 8 heures du soir de lui déclarant et de Victoire Apolline Aubry son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de François Napoléon.
Lesdites déclarations et présentations faites en présence de Louis François Leblanc son frère, cazerotier âgé de 34 ans et de Charles Etienne Leblanc son frère, cazerotier âgé de 36 ans, tous deux demeurant en cette commune, et ont lesdits déclarant et témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

1813
4
3
2
1
François Leblanc
Charles Etienne Leblanc
Louis François Leblanc
Témoins

« L'an 1813, le 8 juin 7 heures du matin (...) est comparu **Adrien François Leblanc, cazerotier, âgé de 21 ans** demeurant en cette commune le quel nous a présenté un enfant de sexe masculin né la veille à 8 heures du soir de lui déclarant et de **Victoire Apolline Aubry** son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de **François Napoléon**.

Lesdites déclarations et présentations faites en présence de Louis François Leblanc, son frère, cazerotier âgé de 34 ans et de Charles Etienne Leblanc, son frère, cazerotier âgé de 36 ans tous deux demeurant en cette commune et ont lesdits déclarant et témoins signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite ».

¹⁹ AD 02-Haramont /1812-1821 p 22/121 n°22 (N)

Concernant le choix du second prénom :

Le prénom de Napoléon, très rare de nos jours, était assez répandu à l'époque et fait inévitablement référence à l'empereur qui gouvernait la France depuis 1804. A l'époque, l'image de Napoléon est celle d'un conquérant au nom de la souveraineté de la France, d'un homme proche du peuple qui a maintenu des acquis de la Révolution Française. Cette image forte a apparemment prévalu pour ses parents sur la tradition chrétienne qui était de donner en seconde position le prénom du parrain ou celui d'un ancêtre.

Dès qu'il sera en mesure de travailler et pour aider ses parents, François va suivre les pas de son père, de son grand-père et de son arrière grand-père avant lui et exercer un métier bien particulier, celui de cazerotier dont le travail fait la renommée du village d'Haramont. Mais je vous parlerai de ce métier un peu plus tard.

- 2 - Vie militaire ?

François né en 1813 doit en principe faire partie de la classe 1833. En effet, alors que le volontariat était le principe de l'enrôlement dans l'armée, la loi Jourdan d'août 1795 a créé comme base de recrutement la conscription des classes d'âge de 20 ans qui correspond à l'année de naissance des jeunes hommes + 20 ans qui sont recensés par canton et qui sont appelés sous les drapeaux suivant l'ordre de leur inscription. François dépend en théorie du canton de Villers-Cotterêts.

Mes pistes de recherches :

- Ne disposant d'aucune information dans ma documentation personnelle pour mener une recherche sur son histoire militaire, je consulte dans un premier temps la base « Mémoire des hommes » sur internet et j'effectue une recherche générale par nom sans succès. Sur cette même base, je tente une recherche dans les registres de contrôles des troupes qui couvrent une période qui va de la fin du XVIIème siècle jusqu'à la date ultime de 1909 mais sans information sur l'unité dans laquelle il a pu servir, la recherche s'avère trop laborieuse compte tenu des 5 327 registres disponibles en ligne et il n'existe pas de répertoire alphabétique pour cibler un registre en particulier.

- Je compte donc sur mon déplacement aux archives de l'Aisne pour consulter les documents tels que le tableau de recensement militaire, la liste de tirage par cantons ou encore la liste du contingent. Hélas, il m'est répondu sur place que les archives militaires pour la période antérieure à 1865 n'existent plus.

- Je fonde alors mes ultimes espoirs sur une visite au Service Historique de la Défense à Vincennes (service rattaché au ministère des Armées) en supposant que d'autres outils de recherche existent pour pouvoir accéder à ces informations. Malheureusement, je reviens de cette visite littéralement bredouille : d'une part, je détiens trop peu d'informations de base et d'autre part, ce service ne détient pas non plus les tableaux de recensement militaire et autres documents précités qui sont censés être aux archives départementales. Par acquis de conscience, je consulte sur place les registres de pensions militaires (série YF) ainsi que les registres d'officiers (série YE) mais sans succès.

Cet aspect militaire de mes recherches s'achève donc par une déception d'autant que cela signe également la fin de ma recherche y compris pour les générations antérieures.

- 3 - Le mariage de François et Caroline

Avant de les marier, je vous présente Caroline. Elle est née le 30 mars 1816²⁰ dans le village voisin de Largny-sur-Automne (à 3 km d'Haramont) et est la fille de Victor Joseph Chorât (9 novembre 1786 - 16 juillet 1866)²¹, manouvrier²² puis garde-champêtre et de Marie Louise Augustine Charpentier (21 octobre 1793 - 12 février 1842)²³.

Ce jour d'huy, trente du mois de Mars, mil huit cent seize :

naissance de Alexandrine Caroline
née le vingt neuf à une heure du matin dudit mois,
fille légitime de Victor Joseph Chorât profession de
Manouvrier, et de Marie Louise Augustine Charpentier,
l'enfant né en leur domicile à Largny. Le sexe de
l'enfant a été reconnu être une fille. en présence de
Nicolas Joseph Drouard profession de Bateau en
grange premier témoin, et de sieur Pierre Page
profession aussi de Bateau en grange second témoin
tous deux Majeurs et domiciliés audit Largny,
Sur la déclaration ainsi faite par ledit Victor Joseph
Chorât père de l'enfant, après lecture faite et les témoins
ont signé, excepté le déclarant qui a dit ne savoir signer.

Pierre Page & Drouard

« Ce jour d'huy, trente du mois de mars mil huit cent seize : acte de naissance de **Alexandrine Caroline** née le vingt neuf à une heure du matin dudit mois, fille légitime de **Victor Joseph Chorât**, profession de manouvrier et de **Marie Louise Augustine Charpentier**. L'enfant née en leur domicile à Largny. Le sexe de l'enfant a été reconnu être une fille. En présence de Nicolas Joseph Drouard, profession de bateau en grange, premier témoin et de sieur Pierre Page profession aussi de bateau en grange, second témoin, tous deux majeurs et domiciliés audit Largny. Sur la déclaration ainsi faite, les témoins ont signé excepté le déclarant qui a dit ne savoir signer ».

²⁰ AD 02 - Largny / 1813-1816 p 44/294 (N)

²¹ AD 02 - Largny / 1813-1836 p8/294 (M) / AD 02 - Haramont / 1866 p147/302 (D)

²² Manouvrier = ouvrier agricole accomplissant des travaux saisonniers pour le compte d'autrui

²³ AD 02 - Largny / 1813-1836 p8/294 (M) / AD 02 - Largny / 1837-1842 p75/298 n°2 (D)

Caroline n'a qu'une soeur Eléonore Augustine (16 février 1814 - 18 juillet 1884)²⁴ mariée à Jacques Alexis Boucher²⁵, conducteur de diligence.
Elle a également eu un frère, Joseph Louis²⁶ né en 1822 mais il n'a vécu que deux mois.

Lors de leur mariage célébré à Largny le 31 janvier 1837²⁷, François a 23 ans et Caroline en a 20 et est alors ouvrière de linge.

Ils n'ont pas fait de contrat de mariage²⁸ et se sont donc mariés sous le régime légal de la communauté universelle en vigueur depuis le code civil de 1804.

- 4 - François et ses 7 « femmes »

Caroline va donner naissance à 6 filles à Haramont dont 4 atteindront l'âge adulte :

- *Caroline Amanda* (29 septembre 1839 - 25 juin 1911)²⁹
- *Elisabeth Augustine* (22 mai 1841 - ?)³⁰
- *Marie Léonie* (16 janvier 1847 - 19 octobre 1909)³¹ qui se mariera à François Marot et qui sera le point de départ de la deuxième partie de ce mémoire.
- *Cécile Alina* (22 novembre 1849 - 17 décembre 1849)³² probablement décédée suite à l'épidémie de choléra qui a sévi dans la région et dont j'ai appris par les registres paroissiaux qu'elle avait fait 59 morts dans le village voisin de Taillefontaine cette année-là.
- *Mathilde Clara* (8 juin 1852 - 21 décembre 1918)³³ qui se mariera à Jules Henri Leblanc. Couple que je mentionnerai ci-après.
- *Zéline Augustine* (27 août 1855 - 6 septembre 1856)³⁴

- 5 - Le passage d'une activité artisanale à celle de commerçant.

- François le cazerotier

Comme évoqué, François exerce le métier de cazerotier et je vous explique en quoi consiste ce métier qui est rattaché au travail des pailles et osiers, à la vannerie de manière générale.

²⁴ AD 02 - Largny / 1813-1836 p20/294 (N) / AD 02 - Villers-Cotterêts/ 1884 p89/396 n°191 (D)

²⁵ AD 02 - Largny / 1813-1836 p288/294 n°15 (M)

²⁶ AD 02 - Largny/ 1813-1836 p117/294 n°4 (N) / AD 02 - Largny/ 1813-1836 p120/294 n°13 (D)

²⁷ AD 02- Largny /1837-1862 p4&5/298 (M)

²⁸ Mention dans les actes relatifs à leur succession

²⁹ AD 02 - Haramont/1822-1841 p264/297 n°31 (N) / AD 02 - Haramont/1911 p299/479 n°12 (D)

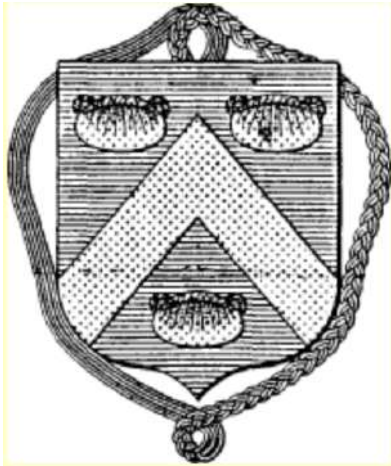
³⁰ AD 02 -Haramont/1822-1841 p287/297 n°18 (N)

³¹ AD 02 - Haramont/1842-1862 p56/289 n°2 (N) / AD 02 - Eméville/1907-1912 p48/97 n°12 (D)

³² AD 02 - Haramont/1842-1862 p105/289 n°58 (N) / AD 02 - Haramont/1842-1862 p106/289 n°61 (D)

³³ AD 02 - Haramont/1842-1862 p138/289 n°13 (N) / AD 02 - Haramont/1818 p129/217 n°22 (D)

³⁴ AD 02 - Haramont/1842-1862 p186/289 n°29 (N) / AD 02 - Haramont/1842-1862 p197/289 n°17 (D)



L'armoire de la corporation des vanniers :

« D'azur au chevron d'or, accompagné de trois vannets de même, deux en chef, un en pointe ».

Armorial de France

Le nom de cazerotier est issu du mot *caseret* ou *casserette* qui, dans le dictionnaire de l'académie française, remonte au XVIème siècle. Il est d'origine picarde et correspond au français *chaseret* issu du latin *caseus* qui signifie fromage.

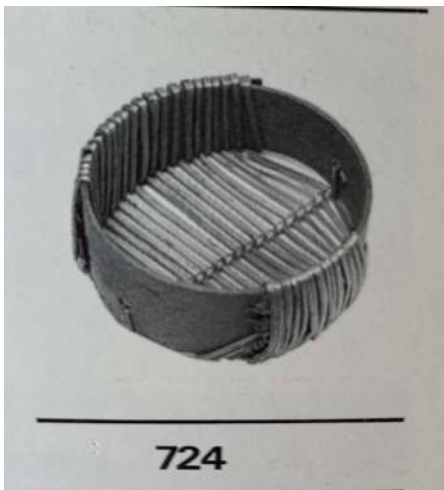
Les cazerotiers sont donc des fabricants de moules à fromage qu'ils tressent avec de l'osier.

Je suis restée longtemps avec cette seule information concernant cette activité, information que j'ai trouvée à plusieurs reprises sans davantage de précision et donc sans savoir à quoi pouvaient exactement ressembler et servir ces fameux moules.

Après m'être rendu compte que ce fût l'activité principale de mes ancêtres sur 3 générations du milieu du XVIIIème siècle au milieu du XIXème siècle, j'ai voulu en savoir davantage et j'ai approfondi mes recherches.

* Les moules

Plusieurs ouvrages m'éclairent et en premier lieu le livre de Martine Jaoul dédié à la vannerie³⁵ dans lequel je découvre enfin en images ces moules.



724 - Il s'agit d'une passoire à fromage dite « casseret ». Elle s'utilise pour le fromage blanc fermenté et séché

³⁵ Martine Jaoul, *La vannerie française*



732 - il s'agit également d'une passoire à fromage dite « coeur à la crème »

Ces moules servent donc d'égouttoir car ils sont ajourés et donnent la forme souhaitée au fromage.

* Le matériau : l'osier

Marcel Leroy dans « les vanniers d'Haramont »³⁶ indique que l'osier était largement cultivé dans la région et notamment à Haramont où les artisans eux-mêmes étaient généralement propriétaires d'une oseraie.

L'osier était coupé en général en décembre-janvier, il était mis « à rouir » c'est-à-dire mis à tremper dans une fosse avec de l'eau afin que les fibres puissent s'assouplir et se détacher facilement.



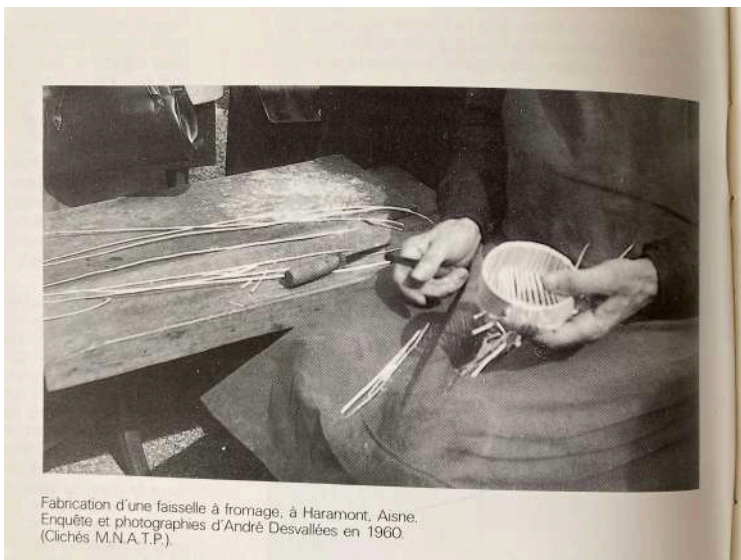
Puis, après plusieurs mois, l'osier était trié puis pelé. La pelure (écorce) servait de liens et les brins d'osier étaient mis à sécher sur des échelles puis étendus pendant deux jours avant d'être prêts pour l'étape du tressage.

³⁶ Inséré dans *Haramont et l'Abbaye de Longpré* de Bernard Ancien précité

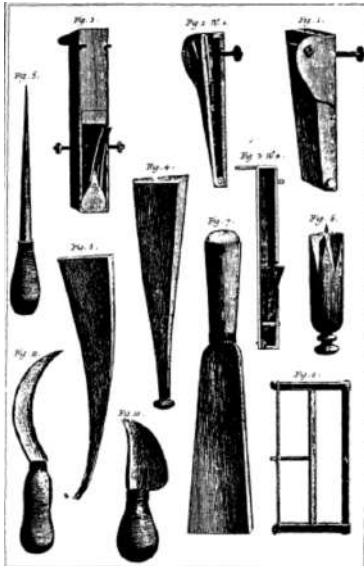


* Le tressage

Grâce à l'ouvrage de Martine Jaoul précité, j'obtiens des images de l'activité de tressage utilisant une technique particulière, celle de la vannerie à nappe, rendue possible par la souplesse du matériau.



Elle y précise que cette technique requiert habileté, savoir-faire et beaucoup de temps au point d'être une activité relativement peu rentable.



Les outils des vanniers -
Encyclopédie de Diderot et d'Alembert

* L'origine de cette activité

L'Aisne est un département où l'activité de vannerie s'est beaucoup pratiquée localement en raison de la présence de zones marécageuses favorables à la culture de l'osier.

L'origine de la vannerie pratiquée à Haramont se perdrait dans la nuit des temps. En effet, toujours selon Marcel Leroy, les archives de l'Aisne montrent l'existence d'une famille Lebryois exerçant cette profession dès 1419.

Ces vanniers se distinguent en 2 catégories : ceux qui sont effectivement vanniers ou manneliers qui fabriquent toutes sortes de paniers (paniers à linge ou à pain, corbeilles, berceaux, mannes à betteraves) et les cazerotiers.

* Le développement de l'activité

Les vanniers et cazerotiers produisent pour leur propre compte mais il font également commerce de leurs ouvrages très diversifiés qui sont nécessaires à la vie domestique aussi bien rurale qu'urbaine. D'où un essor considérable de l'activité vers le milieu du XIXème siècle qui est favorisée par l'arrivée des chemins de fer qui permettent d'acheminer ces productions artisanales vers des contrées plus éloignées qu'auparavant et notamment vers Paris.

L'Aisne était alors le premier département vannier à cette période. On y dénombrait plus de 4 000 vanniers.

* Puis son déclin

Cette activité ancestrale a perduré mais à la veille de la Première Guerre mondiale, Haramont ne comptait déjà plus que 35 à 40 vanniers. Il s'agissait d'exploitations familiales dont quelques-unes employaient des ouvriers.

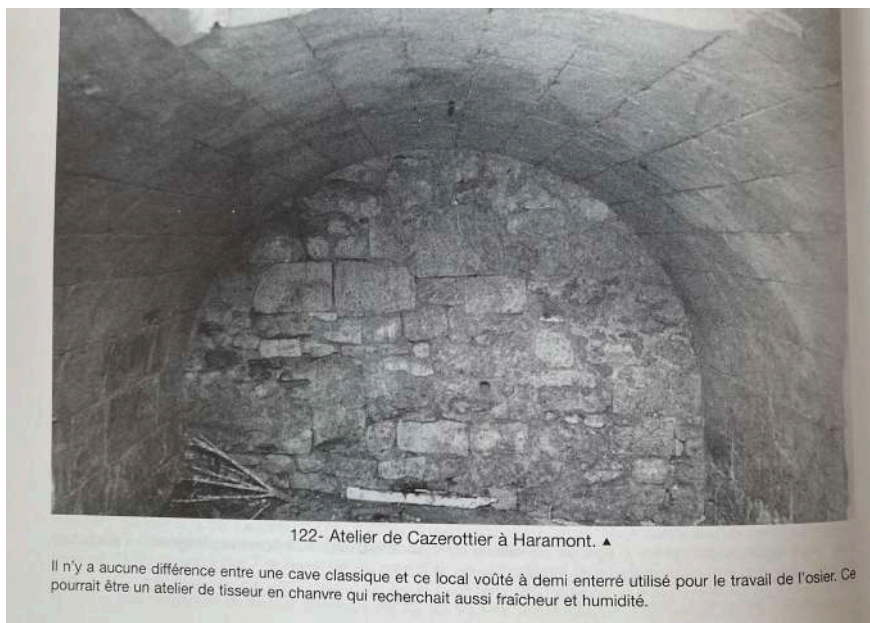
Mais la guerre en ayant fait disparaître une quinzaine d'entre eux et l'avènement du moule à fromage en métal mirent sérieusement à mal cette profession au point qu'en 1939, il n'en restait plus que 10. Le dernier posa ses outils dans les années 60.

Dans le cadre de mes recherches, je consulte à la Bibliothèque Nationale de France, un ouvrage de Rolland Denis sur l'architecture rurale en Picardie³⁷ et je trouve des photos de maisons de cazerotiers à Haramont. On retrouve ici ces maisons aux pignons typiques de la région qui servaient à la fois de boutique et d'atelier. La fabrication nécessitant un local frais et humide, l'atelier était une petite salle voûtée qui donnait directement sur la rue.



Le hasard a voulu que lors de mon passage à Haramont en juin 2023, je prenne en photo la même maison que celle de Rolland Denis avec le même point de vue (vous noterez que le patrimoine local est bien préservé, voire embelli !).

L'atelier du cazerotier est derrière la porte arrondie donnant sur la rue. Voici l'intérieur :



122- Atelier de Cazerottier à Haramont. ▲

Il n'y a aucune différence entre une cave classique et ce local voûté à demi enterré utilisé pour le travail de l'osier. Ce pourrait être un atelier de tisseur en chanvre qui recherchait aussi fraîcheur et humidité.

³⁷ Rolland Denis, *Architecture rurale en Picardie*

Si François suit la tradition familiale en exerçant la même profession que ses aïeux, je me rends compte à la lecture des actes d'état civil auxquels il prend part (en tant que père, témoin, déclarant, fils, frère) que son activité professionnelle change. Si dans un premier temps il est mentionné effectivement comme mannelier ou cazerotier, c'est la mention de buraliste (ex : sur l'acte de naissance de Zéline en 1855) et/ou d'aubergiste (ex : sur l'acte de mariage de Marie Léonie en 1869) qui apparaît dans un second temps.

- François, l'aubergiste ?

Je n'ai alors aucun document sur lequel m'appuyer pour entamer une recherche à ce sujet et je compte sur ma visite aux archives départementales de Laon pour trouver des éléments de réponse sur ce point, idéalement une autorisation d'exploitation car l'activité était réglementée (série M ?). Sur place, aucune archive existante ne semble pouvoir m'apporter de réponse.

Je décide donc de contourner cet obstacle en axant ma recherche sur le patrimoine du couple : si François et Caroline exploitent seulement l'auberge en tant que gérants, ma recherche sera vaine et il me faudra partir à la recherche d'un bail (tables des baux de la série 9Q). Par contre, s'ils sont propriétaires des lieux, ma recherche pourrait aboutir avec la découverte d'un acte d'acquisition de l'auberge.

- 6 - La recherche de leur patrimoine

J'ai néanmoins de sérieux doutes sur le fait qu'ils soient propriétaires car leur acte de succession que j'ai déjà consulté ne mentionne pas d'immeubles bâtis et je n'ai pas retrouvé non plus trace d'un tel immeuble, du moins dans le patrimoine de leur fille Marie Léonie que j'ai choisi d'étudier et qui n'a hérité que d'une parcelle de terre.

A part cette parcelle de terre, je n'ai d'ailleurs aucune information sur le patrimoine du couple avant d'aller aux archives départementales de Laon.

Néanmoins, en préparant ma visite, je me rends compte que je peux obtenir en ligne sur le site des archives, les copies des répertoires des formalités hypothécaires³⁸ que j'édite comme base de recherche.

Handwritten notary record for case 770, Leblanc. The table contains columns for 'DATE', 'PARTIES', and 'MONTANT'. The entries are written in cursive and include various financial transactions.

Handwritten notary record for case 771, Choral. The table has a more complex structure with columns for 'DATE', 'MONTANT', 'MOTIF', 'SIGNATURE', and 'REMARKS'. It contains several rows of detailed financial entries.

³⁸ AD 02 Laon/ 4Q 4/299 vol 112 p 195 et 196/202

Chaque cote renvoyant à un acte de mutation de propriété, je me rends compte que le couple a bel et bien détenu un patrimoine immobilier. Reste à en connaître la consistance, l'origine et le détail.

Sur place je demande donc à consulter toutes les cotes mentionnées en privilégiant celles dont les valeurs correspondantes sont les plus significatives et peuvent correspondre à l'acquisition d'un immeuble. La consultation est fructueuse.

- L'auberge et la maison acquises respectivement en 1850 et 1857...

* L'auberge

François et Caroline se rendent donc adjudicataires d'une auberge à Haramont³⁹, située sur la place publique qu'ils occupent déjà⁴⁰, appartenant aux époux Desse qui vendent leurs biens dont cette maison pour payer leurs créanciers.

Cette maison consiste «en un grand corps de logis élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée divisé en pièces d'habitation, un cabinet boutique et salle de danse, au premier étage, trois chambres à feu dont une servant de salle de billard, grenier sur le tout couvert en tuiles, cour fermée de murs, poulailler, étable, écurie, toit à porcs et un grand hangar derrière la maison, puits et jardin fermé de haies vives ». Telle est sa description dans l'acte d'adjudication.



³⁹ Adjudication du 21 juillet 1850 - Me Sénart (Registre de transcription - 27 juillet 1850 - AD 02-Laon - Vol335 Case n°42 - 4Q 4/1419 issu du répertoire des formalités hypothécaires 4Q 4/299 vol 112) - portant sur 2 lots appartenant à M. Desse au profit de M. Moreau et François Leblanc.

⁴⁰ La mention de leur occupation figure dans l'acte précité. Je suppose qu'il en était jusque-là locataire mais je n'ai pas retrouvé à ce jour le bail correspondant.

Compte tenu du contexte de la vente, celle-ci est publiée ensuite dans la rubrique des insertions judiciaires de « L'argus soissonnais » du jeudi 12 septembre 1850⁴¹



La mise à prix est de 3 000 francs.

Durant l'adjudication, diverses enchères sont survenues, la dernière est mise par François à hauteur de 3 600 francs. Deux bougies sont allumées sur cette enchère sans qu'il en survienne de nouvelles. En conséquence, il est déclaré adjudicataire de la maison et de ses dépendances.

* La maison

François et Caroline acquièrent par ailleurs une autre maison à Haramont⁴² sur la place publique consistant en une pièce à feu, une chambre à côté dans laquelle il y a un four, une écurie à la suite, deux chambres au premier étage, un grenier au dessus, couverte en tuiles, une petite cour devant la maison et un petit terrain à la suite de l'écurie entre la maison qu'ils avaient acquise et celle du sieur François Durand, le tout tenant d'un côté nord au sieur François Durand, d'autre côté et d'un bout aux acquéreurs et d'autre bout à la place.

Cette acquisition a lieu moyennant le paiement du prix de 1 000 francs dont quittance est donnée.

D'après la description de la maison, ce serait celle qui se trouve à droite de l'auberge sur la carte postale ci-dessus car il y a un étage et un grenier. En effet, celle de gauche n'a pas d'étage.

Ces 2 acquisitions représentent une somme de 4 600 francs en principal. N'ayant aucune notion de ce représentait cette somme pour l'époque, j'ai pris pour base les modalités d'évaluation du niveau des prix et de vie de l'époque proposées par l'économiste Jean Fourastié⁴³. Aussi, ai-je divisé le prix de vente de ces biens soit 4 600 francs par le salaire horaire moyen d'un manoeuvre à cette époque qui était de 0,206 francs. Cela me donne 22 330 salaires horaires de manoeuvre. Ce qui signifie qu'il fallait environ 2 233 heures de travail à raison de 10 heures par jour à un manoeuvre pour pouvoir acquérir ce bien. Sur la base approximative de 280 jours travaillés par an (= norme au XIX^eme siècle), cela représentait environ 8 ans de travail.

⁴¹ Coupure de journal retrouvé dans l'acte notarié lui-même Article correspondant en annexe?

⁴² Acte de Me Sénart transcrit le 7 novembre 1857 (Registre de transcriptions - AD 02 - Laon - Vol 437 - Case n°2 - 4Q 4/1521) / Vente Mazingarbe du 27 octobre 1847 - Me Sénart

⁴³ J. Fourastié, D'une France à une autre, avant et après les Trente Glorieuses, Fayard, 1987. Le prix réel d'un bien = prix monétaire de ce bien : salaire horaire d'un manoeuvre sur la base d'un tableau recensant le salaire horaire à différentes périodes de 1500 à 1985.

Je me suis alors interrogée sur la manière dont le couple, d'origine relativement modeste compte tenu de l'activité de cazerotier, a priori peu lucrative exercée par François, avait pu acquérir ces biens.

Dans le cadre de mes recherches aux archives départementales, j'ai retrouvé des actes de vente de biens qui appartenaient à Caroline et à sa soeur en leur qualité de propriétaires indivises de deux maisons ainsi que de terres sur le terroir de Largny. Elles avaient reçu ces biens dans le cadre de la succession de leur mère. La part de Caroline sur le produit de ces ventes qui sont intervenues en 1845, 1846 et 1850 a probablement contribué au financement de leurs acquisitions.

Me reste alors à comprendre ce que sont devenues l'auberge et la maison que je ne retrouve pas dans les documents relatifs à leur succession.

- ... sont revendues en 1874 à leur fille Mathilde Clara et son mari

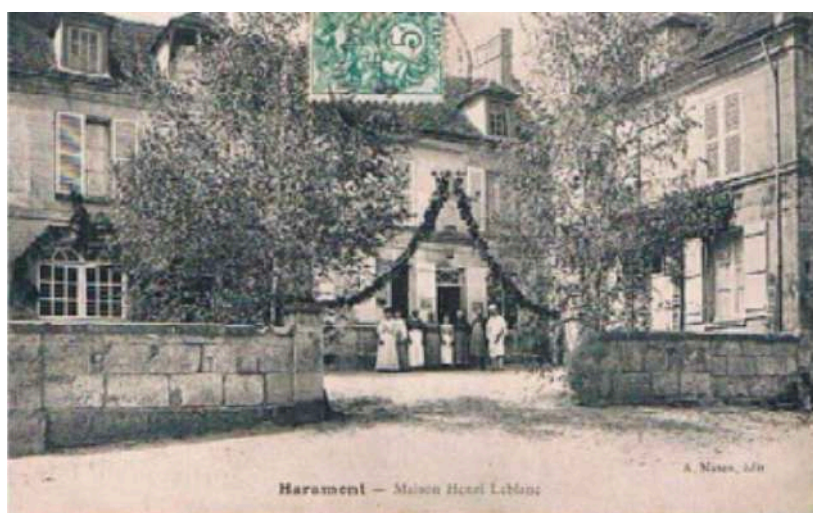
C'est la lecture de la transcription d'un acte de vente⁴⁴ dont les références figurent dans le répertoire des formalités hypothécaires qui me permet de comprendre pourquoi je ne retrouve pas ces biens dans la succession du couple.

En 1874, François a 61 ans et Caroline 58 ans. Ils revendent donc à Mathilde Clara, une de leurs filles, mariée à Jules Henri Leblanc, ouvrier vannier, les deux maisons acquises sur la place d'Haramont.

L'acte précise néanmoins que François et Caroline gardent la jouissance pendant leur vie de la maison jouxtant l'auberge et par conséquent que les acquéreurs n'en auront la jouissance qu'à compter du jour du décès du survivant des vendeurs.

La vente des 2 immeubles est faite au prix de 6 000 francs dont 2 500 francs payés comptant et le paiement du solde est effectué en 2 paiements.

Cette revente explique donc la mention « Maison Henri Leblanc » sur la carte postale qui date de cette époque (ce timbre remonte aux années 1900). J'avais trouvé cette carte postale sans savoir jusque-là lui attribuer un propriétaire défini. Il est donc probable que Mathilde et Henri figurent sur cette carte mais je ne saurais les identifier.



⁴⁴ Acte transcrit le 19 décembre 1874 (Registre des transcriptions - AD 02 - Laon - Vol 879 - Case n°48 - 4Q A/1963) de l'acte reçu par me Cirou notaire à Villers Cotterêts.



La maison aujourd'hui a finalement assez peu changé (photo personnelle)

Cette recherche de patrimoine m'amène également à découvrir d'autres biens.

- Les parcelles de terres

Pendant leur mariage, François et Caroline se rendent également acquéreurs de parcelles de terres sur le terroir d'Haramont. En effet, je relève :

- 4a 16ca de terre située au terroir d'Haramont, lieudit la sente du Corbillon⁴⁵.
- 15a 31 ca de terre, terroir d'Haramont, lieudit le chemin d'Haramont à Vivières ou le clos Fuzillet, cadastré section C n°583⁴⁶ au prix de 760 francs
- 9a 52 ca de pré lieudit Château Gaillard à Haramont, Section B n°39⁴⁷ au prix de 250 francs
- 10a environ de terre et pré en partie boisée située à Haramont, lieudit les Hurets, Section C n°1271 à 1273⁴⁸ au prix de 200 francs
- 2a 7 ca de pré à la Fontaine Pareuse section C n°437 partie au 471⁴⁹ (n° de parcelles mentionnées dans l'acte de succession⁵⁰) au prix de 110 francs
- de 6a 9ca de terre au terroir d'Haramont, derrière la ville ⁵¹, section C n°118 partie (n° de parcelle mentionnée dans l'acte de succession précité) au prix de 300 francs

⁴⁵ Acte de Me Sénart, notaire à Villers-Cotterêts reçu le 27 octobre 1857 transcrit le 7 novembre 1857 (Registre de transcriptions - AD 02-Laon - Vol 437 - Case n°2 - 4Q 4/1521)

⁴⁶ Acte de Me Laffineur, notaire à Villers-Cotterêts reçu le 5 septembre 1858 transcrit le 9 octobre 1858 (Registre des transcriptions - AD 02-Laon - Vol 461 - Case n°56 p 168)

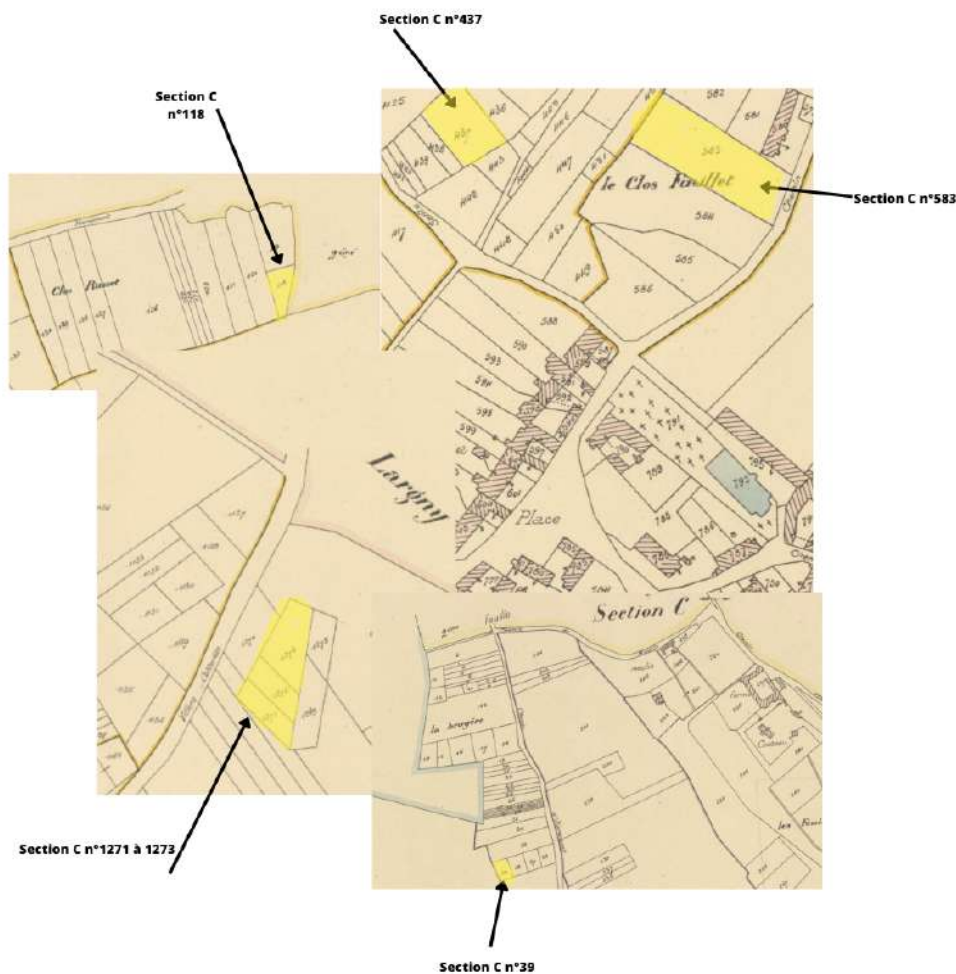
⁴⁷ Acte transcrit le 6 juin 1866 (Registre des transcriptions - AD 02-Laon - Vol 654 - Case n°18 - 4Q 4/1738)

⁴⁸ Acte de Me Cirou, notaire à Villers-Cotterêts reçu le 15 mars 1874 transcrit le 15 avril 1874 (Registre des transcriptions - AD 02-Laon - Vol 863 - Case n°29 - 4Q 4/1947)

⁴⁹ Acte de Me Sénart reçu le 30 juin 1861 transcrit le 13 juillet 1861 (Registre des transcriptions - AD 02-Laon Vol 535 - Case 53 - 4Q 4/1619)

⁵⁰ Acte de partage suite au décès de François - Me Cirou - 29 décembre 1887 - AD 02-Laon - minutes 312 E - 207

⁵¹ Acte de Me Sénart reçu le 5 septembre 1859 transcrit le 17 novembre 1859 (Registre des transcriptions - AD 02-Laon - Vol 489 - Case 51 - 4Q 4/1573)



7 - Décès et succession

Caroline décède en juillet 1887⁵² à l'âge de 71 ans, François la rejoint 5 mois plus tard⁵³. Je me rends au cimetière d'Haramont en espérant retrouver leur tombe. De nombreux Leblanc y reposent mais je ne les retrouve pas même avec le plan du cimetière obtenu auprès de la mairie qui ne mentionne pas d'emplacement à leur nom.

Dans le cadre de leur succession, un acte de notoriété est dressé à défaut d'inventaire après décès puis un acte de partage est établi par Maître Cirou le 29 décembre 1887⁵⁴. Aux termes de ce dernier acte, on retrouve les parcelles de terre acquises par François et Caroline pendant leur mariage.

De l'ensemble de ces biens est constitué de 4 lots qui sont ensuite tirés au sort par les 4 filles survivantes issues du mariage (2 sont décédées).

Cet héritage me semblait assez modique compte tenu de la vente de l'auberge et de la maison qui leur a procuré la somme de 6 000 francs. Mais elle leur a probablement permis de vivre de cette rente jusqu'à leur décès.

⁵² AD 02 - Haramont / 1887 n°10 p 251/435 (D)

⁵³ AD 02 - Haramont / 1E6/25 - 1887 p258/435 (D)

⁵⁴ Actes de Me Cirou reçu le 29 décembre 1887 - AD 02-Laon - 312 E 267

Chapitre 2 : Le couple Adrien François Leblanc - Victoire Appolline Aubry

Comme je l'ai indiqué précédemment, les parents de François sont Adrien François Leblanc et Victoire Appolline Aubry.

Cette génération va vivre dans les turbulences politiques de la période révolutionnaire et connaîtra successivement la 1ère République, le 1er Empire de Napoléon 1er, la Restauration (monarchies constitutionnelles de Louis XVIII et Charles X), la monarchie de Juillet avec Louis Philippe, la 2ème République et enfin le 2nd Empire de Napoléon III.

-1- Adrien et le feuilleton de l'acte de baptême

Adrien naît le 20 février 1792 à Haramont⁵⁵. Il est le fils unique issu du mariage célébré deux ans auparavant d'Adrien François Leblanc (père) et de Marie (Marguerite) Violette. Lors de la naissance de leur fils, Adrien François et Marie ont alors respectivement 57 et 45 ans, ce qui explique qu'ils n'aient pas eu d'autres enfants après lui.

Pour comprendre les raisons de ce mariage tardif, je vous précise qu'Adrien François et Marie avaient tous deux contracté un premier mariage et étaient veufs. Des enfants étant nés de leur premier mariage respectif, Adrien a donc deux séries de demi-frères et soeurs que nous verrons plus en détail à la génération suivante.

Je voudrais pour le moment vous raconter le petit feuilleton de la recherche de l'acte de baptême et de la date de naissance d'Adrien. Certes un détail dans l'océan de mes recherches mais il m'a demandé tant de patience et de ténacité, m'a fait passer de l'espoir à la déception et inversement, qu'il m'a, de ce fait, procuré beaucoup de satisfaction lorsque je l'ai enfin trouvé. C'est aussi un moyen d'illustrer ce que représente le travail de recherche généalogique car derrière une simple date mentionnée dans un arbre peut se cacher des heures, des jours de quêtes, de recherche d'indices permettant de contourner les obstacles rencontrés.

- Episode 1 : L'absence de date de naissance dans les actes

J'ai en effet peiné à retrouver son acte de naissance car pas plus son acte de mariage que son acte de décès ne mentionnent sa date de naissance. Néanmoins, en recoupant les différents actes et informations le concernant et après avoir épluché patiemment les registres paroissiaux, j'ai pu dans un premier temps établir que sa naissance remontait aux années 1789-1794.

- Episode 2 : la piste du contrat de mariage

Aux archives départementales, en trouvant son contrat de mariage à la date du 5 juillet 1812, j'ai l'information selon laquelle il avait alors 21 ans et 4 mois ce qui fait remonter sa naissance vers 1791-1792 et me permet de restreindre le champ de la recherche.

⁵⁵ Archives municipales - Haramont - Registre paroissial 1674-An II

- Episode 3 : L'absence du registre paroissial

Je tombe hélas à l'issue de chacun de ces 2 premiers épisodes sur le même écueil, à savoir, l'absence de registre paroissial pour cette période. En effet, les registres paroissiaux numérisés pour la commune d'Haramont présentent un manque entre 1759 et l'an III alors même que de tels registres existent et sont consultables en ligne à partir de 1632.

Je trouve la lacune curieuse mais j'avais noté pendant le cours de méthodologie que pour contourner l'interdiction faite aux curés de procéder aux baptêmes pendant la période révolutionnaire, certains d'entre eux avaient tenu des registres secrets, les registres de catholicité qui, s'ils existaient toujours, pouvaient se trouver aux archives diocésaines et nous sommes justement à cette période.

- Episode 4 : La piste du registre secret

Cette hypothèse s'avère exacte car il existe bien un registre secret tenu par le curé d'Haramont, le curé Antoine Nanteuil qui serait conservé à l'évêché. C'est à la lecture du petit livre qui m'a été précieux de Bernard Ancien⁵⁶ que j'apprends au détour d'un paragraphe dédié aux conséquences de la Révolution Française pour le village sur le plan religieux, que ce curé nommé depuis 1783 : « (...) ne s'absenta que le mois de janvier 1794 puis revint, et ne cessa jamais d'administrer les baptêmes en secret comme en témoigne son registre particulier conservé à l'évêché ».

- Episode 5 : tombe à l'eau

Très heureuse de cette découverte, j'effectue avant de m'y rendre une démarche par mail auprès de la responsable des archives de l'évêché qui, après plusieurs échanges cordiaux, m'assure que l'évêché ne détient pas de documents concernant Haramont antérieurement à 1804 et ce malgré la communication de l'extrait du livre précité.

- Episode 6 : La piste des archives du clergé (Série R) ?

Mon espoir douché et largement entamé, je profite de mon déplacement aux archives départementales de Laon pour demander à l'archiviste si ce registre a pu leur être versé. La réponse est malheureusement négative.

- Episode 7 : L'ultime espoir des archives de la mairie

L'espoir renaît à nouveau lorsque cet archiviste très coopératif m'indique que la mairie d'Haramont détient encore, selon ses bases informatiques, des archives dont justement un registre paroissial pour la période 1674 - An II donc pour la période exacte de la naissance d'Adrien !!!

J'avais contacté quelques mois auparavant la mairie par mail pour savoir si des archives anciennes s'y trouvaient encore, je n'avais pas obtenu de réponse....

Je me rends donc directement à la mairie d'Haramont avec en main le document des archives départementales indiquant la présence du registre en ses locaux. Le maire qui ignore où se trouve ledit registre finit par m'emmener dans le grenier de la mairie où les

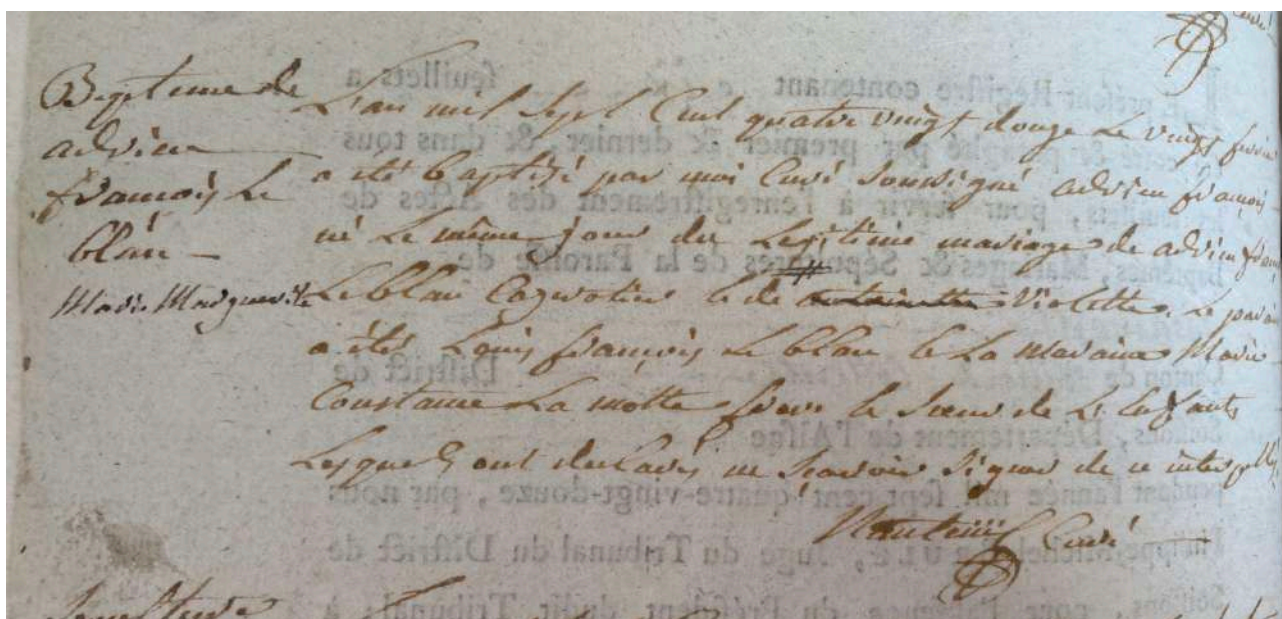
⁵⁶ Bernard Ancien, *Haramont et l'Abbaye de Longpré*, Société Historique de Villers-Cotterêts - 1960

archives sont stockées sans vraiment d'organisation. Nous ne trouvons aucune trace du registre malgré nos recherches. Je me sentais si proche du but que me voilà bien dépitée.

- Episode 8 : Le coup de théâtre

Le maire accepte de noter les références des registres que je recherche et s'engage à me contacter s'il met la main dessus. Par acquis de conscience et en dernier recours, il interroge la secrétaire qui comme par magie et dans la minute qui suit, me tend le fameux registre tout droit sorti du coffre-fort situé à 3 mètres du bureau du maire !!!

En excellent état car parfaitement restauré, je n'ai aucun mal à retrouver l'acte de baptême d'Adrien que voici :



« L'an mil sept cent quatre vingt douze, le vingt février, a été baptisé par moi curé soussigné, **Adrien François** né le même jour du légitime mariage de **Adrien François Leblanc et de Marie Marguerite Violette**. Le parrain a été Louis François Leblanc et la marraine Marie Constance Lamotte, frère et soeur de l'enfant, lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés. Nanteuil curé ».

Aux termes de cet acte, le parrain est Louis François Leblanc et la marraine Marie Constance Lamotte présentés comme le frère et la soeur de l'enfant. Or selon moi, ce sont le demi-frère et la demi-soeur du père comme nous le verrons à la génération suivante.

Le mystère de sa naissance enfin élucidé, je vous propose de rester sur un aspect religieux de la commune et de faire un petit aparté pour vous parler de l'église Saint-Clément dans laquelle Adrien a été baptisé et plus précisément des reliques prestigieuses qu'elle renferme depuis l'année qui précède sa naissance.

- 2 - Les reliques de Sainte Léocadie

C'est en lisant la monographie communale rédigée par l'instituteur du village en 1884⁵⁷ que j'ai eu connaissance de la présence des reliques de Sainte Léocadie dont l'importance et la valeur exceptionnelle font de cette église une des plus riches du département. J'ai retrouvé également cette même histoire dans l'ouvrage de Bernard Ancien précité.

⁵⁷ Op.cit.

Léocadie, jeune fille chrétienne mourut martyre pour sa foi en 303 à Tolède. Ses reliques furent rapportées de Tolède en France en raison de l'invasion de l'Espagne par les Maures et furent déposées à Soissons par Louis le Débonnaire vers l'an 800 puis données à l'église de Vic-sur-Aisne où elles restèrent jusqu'en 1588. Pendant les guerres de religion qui secouèrent la région, les édifices religieux furent mis à sac et la châsse d'argent et de métaux précieux qui contenait les reliques, qui ne pouvait qu'attiser les convoitises, fut brisée et les ossements jetés. Un soldat les trouva et les enferma dans un sac de cuir et les apporta au curé d'Haramont qui les transféra au couvent de Longpré qui se trouve sur le territoire de la commune où ils furent mis en sécurité. Mais lors la Révolution Française, le couvent fut fermé puis vendu. Les habitants sollicitèrent alors le droit de conserver les reliques qui furent solennellement transférées dans l'église d'Haramont le 18 février 1791 où elles se trouvent toujours.

Selon Bernard Ancien, le pape lui-même incita les fidèles à prier ces reliques le jour de la Sainte Léocadie fixée au 9 décembre contre des indulgences.

J'ai souhaité évoquer cette église et les reliques qu'elle renferme car cela a pu participer à la venue de pèlerins et à la prospérité du village d'autant que Léocadie aurait accompli des miracles. L'existence de l'auberge que tient François et qui se situe devant l'église n'est peut être pas non plus étrangère à la présence de ces reliques et à la fréquentation de pèlerins.

- 3 - Victoire Aubry

Victoire est né le 5 mars 1792⁵⁸ à Neuilly-Saint-Front, un village à 25 km d'Haramont, au sud-est de Villers-Cotterêts, de Jean Baptiste Aubry (vers 1753 - 15 mai 1812)⁵⁹ et de Marie Anne Angélique Basselier (? - 27 octobre 1805)⁶⁰

Ses parents ont également 3 fils :

- Jean Baptiste (vers 1792 - ?)⁶¹
- Joseph Marie (vers 1788 - ?)⁶²
- Prosper (4 février 1796 - ?)⁶³

Je constate que selon les actes, elle est nommée différemment : parfois Pauline Victoire, parfois Marie Victoire Appoline ou encore Marie Victoire Joséphine. Par souci de simplicité, je décide de m'en tenir à Victoire qui revient systématiquement et qui est le prénom de sa marraine.

⁵⁸ AD 02 - Neuilly Saint Front /1792 - An III p12/259 n°39 (N)

⁵⁹ AD 02 - Puiseux-en-Retz/1810-1820 p30/103 n°8 (D) âgé de 59 ans.

⁶⁰ Registre manquant. Information recueillie dans l'acte de mariage de Prosper, frère de Victoire.

⁶¹ Idem

⁶² AD 02 Puiseux-en-Retz / 1813-1832 p7-9/289 (M)

⁶³ AD 02 Neuilly-Saint-Front/ An IV-An VI p18/253 n°31 (N)

- 4 - Le mariage d'Adrien et Victoire

Je ne sais pas comment Adrien et Victoire se sont rencontrés compte tenu du fait que leur village respectif est relativement éloigné l'un de l'autre pour l'époque. Mais je note que Prosper, le frère de Victoire a rencontré lui aussi une jeune fille d'Haramont et s'y est marié. Peut-être avaient-ils de la famille en commun ou bien se sont-ils rencontrés à la fête de la Pentecôte qui était célébrée à Villers-Cotterêts et à laquelle on venait de 20 lieues à la ronde d'après Dumas ? ou encore les Aubry ont-ils habité momentanément à Haramont ? La famille semble avoir habité différents lieux dont Neuilly-Saint-Front et Puiseux-en-Retz et le statut de manouvrier de son père a pu en effet l'amener à déménager là où il y avait du travail.

Dumas raconte⁶⁴ qu'à l'époque, les jeunes gens du village aimaient se rencontrer et se fréquenter pendant les veillées organisées à l'automne dans une immense cave éclairée à la lanterne. Au cours de celles-ci, garçons et filles tiraient au sort dans un chapeau le nom de celui ou celle qui chanterait, danserait, organiserait des jeux sous le contrôle des mères afin que cela ne soit pas trop léger ni attentatoire à la pudeur.

Voici un extrait d'une chanson chantée lors de ces veillées que rapporte Dumas :

« (...) Holà ! Sais-tu pas petite bergère,
Ton p'tit mollet rond
Passe sous ton jupon.
T'as beau jusqu'au menton relever ta gorgée,
T'as quinze ans passés,
Ça se connaît assez.
Zon, zon, zon

Petite Isabeau, si tu voulais m'entendre,
Sans t'y offenser, Je voudrais t'embrasser.
Oh ! Si du savais comme je suis tendre,
Tu goûterais, en ce jour,
Le plaisir des amours.
Zon, zon, zon.

La belle Isabeau, charmée de l'entendre,
Quitta ses sabots
Pour danser sous l'ormiaie.
La belle Isabeau, charmée de l'entendre,
Oublia sa rigueur,
Et lui donna son coeur.
Zon, zon, zon ».

Sur ce, Adrien et Victoire se marièrent le 15 juillet 1812⁶⁵ et eurent 13 donc beaucoup d'enfants !

⁶⁴ Alexandre Dumas, *Conscience l'innocent*

⁶⁵ AD 02 - Puiseux-en-Retz / 1810-1820 p30/103 n°11 (M)

- 5 - La grande famille

C'est en l'espace de 20 ans, à savoir entre 1813 et 1833, que Victoire va accoucher 13 fois. Leur fils François, l'aîné né en 1813, a donc vu naître ...

- *Virginie Bénonie* (11 avril 1815 - 17 août 1892)⁶⁶
- *Pierre Prosper* (10 février 1817 - 15 décembre 1896)⁶⁷
- *Joséphine Hortense* (26 février 1820 - 3 septembre 1820)⁶⁸
- *Louis Eugène* (16 novembre 1821 - avant 1847)⁶⁹
- *Augustin Ferdinand* (21 novembre 1823 - 10 juin 1880)⁷⁰
- *Jules Narcisse* (16 janvier 1825 - 12 août 1825)⁷¹
- *Jules Alphonse* (31 août 1826 - 6 juillet 1899)⁷²
- *Adrien Constant* (6 février 1828 - 11 octobre 1857)⁷³
- *Louis Isidore* (5 août 1829 - 8 février 1836)⁷⁴
- *Althémire Amandine* (3 janvier 1831 - après mars 1859)⁷⁵
- *Victor Marie Louis* (15 mars 1832 - 27 octobre 1846)⁷⁶
- *Céline Sigrade* (2 juillet 1833 - 9 janvier 1876)⁷⁷

.... et certains disparaître.

Ce nombre d'enfants interpelle mais il peut être lié à différents facteurs :

- tout simplement de la volonté de fonder une grande famille
- de la volonté de déjouer les risques d'une mortalité infantile encore élevée en ce début du XIX^{ème} siècle (faire beaucoup d'enfants pour avoir l'espoir d'en porter une majorité jusqu'à l'âge adulte)
- de constituer une force de travail car les enfants aidaient leurs parents notamment dans les champs en participant aux récoltes, semailles, en ramassant du bois pour se chauffer. Ils pouvaient aussi être employés pour aider dans des fermes...
- ou encore de l'absence de choix de la part de Victoire....

Toujours est-il que Victoire défie la norme démographique à plusieurs titres.

⁶⁶ AD 02 - Haramont / 1812-1821 p40/121 n°5 (N) / AD 02 - Haramont / 1892 p261/449 n°13 (D)

⁶⁷ AD 02 - Haramont / 1812-1821 p54/121 n°1 (N) / AD 02 - Haramont / 1896 p289/466 n°28 (D)

⁶⁸ AD 02 - Haramont / 1812-1821 p98/121 n°7 (N) / AD 02 - Haramont / 1812-1821 p105/121 n°24 (D)

⁶⁹ AD 02 - Haramont / 1812-1821 p119/121 n°22 (N) / pas mentionné dans l'inventaire après décès de sa mère en 1847

⁷⁰ AD 02 - Haramont / 1822-1841 p33&34/297 n°25 (N) / AD 02 - Béthisy-Saint-Martin / 1877-1880 p152/179 (D)

⁷¹ AD 02 - Haramont / 1822-1841 p51/297 n°1 (N) / AD 02 - Haramont / 1822-1841 p58/297 n°13 (D)

⁷² AD 02 - Haramont / 1822-1841 p77/297 n°22 (N) / AD 02 - Haramont / 1899 p276/474 n°9 (D)

⁷³ AD 02 - Haramont / 1822-1841 p105/297 n°7 (N) / AD 02 - Retheuil / 1853-1862 p79/156 n°38 (D)

⁷⁴ AD 02 - Haramont / 1822-1841 p124/297 n°21 (N) / AD 02 - Haramont / 1822-1841 p211/297 n°5 (D)

⁷⁵ AD 02 - Haramont / 1822-1841 p147/297 n°2 (N) / mentionnée comme héritière de son père à cette date

⁷⁶ AD 02 - Haramont / 1822-1841 p ? (N) / AD 02 - Haramont / 1842-1862 p51/289 n°17 (D)

⁷⁷ AD 02 - Haramont / 1822-1841 p 178/297 (N) / AD 02 - Haramont / 1876 p172/334 n°1 (D)

En effet, depuis le XVIIIème siècle, la France opère une transition démographique et enregistre une chute des naissances de manière continue qui est expliquée par les historiens par un changement des mentalités qui passe par l'utilisation de méthodes contraceptives, le recours à l'avortement, voire même à l'infanticide.

La moyenne de l'époque se situait autour de 3,5 enfants par femme, Victoire en a 13.

L'intervalle intergénéral c'est-à-dire l'espace de temps théorique entre deux grossesses, est de l'ordre de deux ans ou deux ans et demi. Cet intervalle s'explique par des facteurs physiques comme l'absence de menstruations pendant et/ou l'interdit sexuel pendant la durée de l'allaitement qui reporte la possibilité d'une nouvelle grossesse.

La moyenne entre deux grossesses est d'un an et demi pour Victoire.

Comment l'expliquer ?

Il y a différents facteurs explicatifs:

- Du fait des décès en bas âge de Joséphine Hortense et Jules Narcisse, elle a allaité très peu de temps et pu à nouveau être « féconde » et ainsi réduire l'intervalle entre deux naissances.

- Elle n'a certainement pas allaité elle-même chacun de ses enfants mais a recouru à une nourrice de sorte que comme précédemment, elle a été « féconde » plus rapidement. Ce recours à la nourrice se développait beaucoup à cette période en particulier dans les villes. La concernant, c'est certainement la nécessité de devoir travailler qui l'y a poussée.

- Enfin, nous sommes à la campagne et la natalité y reste encore élevée. Le phénomène de diminution des naissances a été plus évident en ville.

- 6 - Adrien le napoléonien a-t-il servi Napoléon 1er ?

A cette période, Napoléon 1er a levé plusieurs centaines de milliers d'hommes pour mener ses campagnes de 1812 et 1813 et lève encore une armée en novembre 1813 pour éviter la débâcle face aux prussiens.

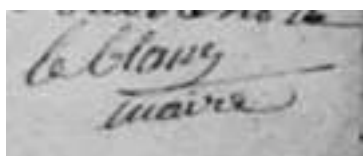
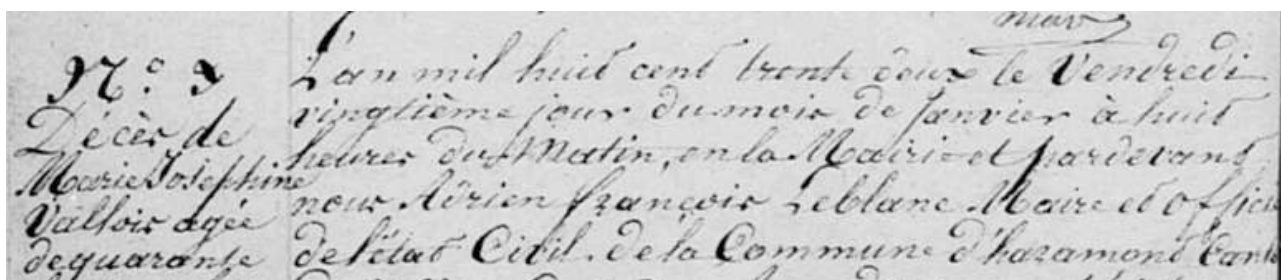
Adrien a donc très bien pu être enrôlé pour les premières campagnes car il avait 20 ans. Ou peut-être n'a-t-il pas été tiré au sort ou bien a-t-il usé de la faculté de remplacement possible jusqu'en 1872 ? Il ne l'a en tout cas pas été lors de celle de 1813 car il était marié depuis un peu plus d'une année et l'on sait que la conscription ne concernait pas les hommes mariés. Il était par ailleurs tout jeune papa de François.

Comme évoqué au chapitre précédent, faute d'archives, je ne peux ni confirmer ni infirmer ces suppositions. Comme pour François, j'ai néanmoins vérifié les registres de pensions militaires au SHD de Vincennes par acquis de conscience, toujours sans succès.

Dans « Conscience l'innocent », Dumas raconte que la nouvelle de la levée d'hommes de 1813 fut affichée à l'angle de la place de sorte qu'à la sortie de l'église, les villageois en prennent connaissance. L'arrêté du préfet « fixait le tirage de la conscription pour le département de l'Aisne au dimanche suivant, 26 novembre. Il fallait pour le seul canton de Villers-Cotterêts 102 hommes. Le canton était épuisé par les levées précédentes (...) ». A l'issue du tirage au sort, 9 jeunes gens, laissant leur famille littéralement éplorée, partirent à la guerre.

- 7 - Adrien est monsieur le maire

A la lecture des registres d'état civil, je me rends compte qu'Adrien alors âgé de 54 ans devient maire d'Haramont à partir de janvier 1832. La commune comptait alors environ 500 habitants.



« L'an mil huit cent trente deux, le vendredi vingtième jour du mois de janvier à huit heures du matin, en la mairie et par-devant nous, **Adrien François Leblanc**, maire et officier de l'état civil de la commune d'Haramont »⁷⁸

Cela me surprend finalement assez peu car cela correspond à l'image que je me suis faite du personnage. On ne peut prénommer son fils Napoléon qui est un signe fort et affiché de ses convictions et ne pas adhérer aux idées républicaines issues de la Révolution Française que sont la liberté et la participation du peuple à la vie de la nation. Lui le fils, petit-fils et arrière petit-fils d'artisan et d'ouvrier, faisant partie du tiers-état, il détient enfin une parcelle de l'autorité, il peut faire valoir ses droits ainsi que ceux de tous les villageois de sa condition.

Depuis la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), c'est le préfet qui nomme les maires et les adjoints des communes de moins de 5 000 habitants. Une loi de 1802 fixera à 5 ans le mandat des maires avec possibilité de renouvellement. Ils sont désignés parmi les conseillers municipaux eux-mêmes choisis par le préfet.

De manière générale, le préfet nomme à cette fonction « les personnes généralement les plus imposées dans la commune, dotées d'intelligence et de probité, et qui bénéficient de l'appui des habitants, c'est-à-dire des notables. Et quand il ne peut trouver de notables qualifiés, il recommande une personne de la classe inférieure avec laquelle il a une relation directe de patron-client »⁷⁹. En effet, dans les faits, beaucoup se révéleront analphabètes et d'une compétence limitée...

A laquelle des deux catégories appartenait Adrien ? Pour tenter d'en apprendre davantage sur ses actions en tant que maire, je souhaite consulter le registre des délibérations



⁷⁸ AD - Haramont 1822-1841 n°3 p 159/297

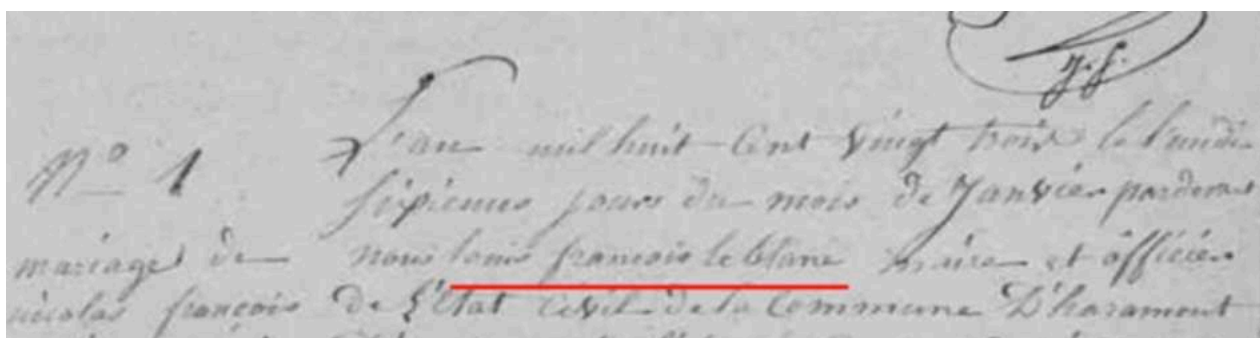
⁷⁹ Shota Fujihara, « Les maires et le système administratif napoléonien », les Annales historiques de la Révolution française 2018/2 (n°392) p 59

municipales pour la période à la mairie d'Haramont mais il s'avère introuvable et les archives départementales ne le détiennent pas davantage.

Le maire a pu simplement me donner la liste des maires de la commune sur lequel figure en effet Adrien. Ce document indique qu'il a exercé cette fonction de 1822 à 1846 soit pendant 24 ans ce qui n'est en réalité pas exact.

A l'appui des registres d'état civil, je peux établir qu'Adrien a été maire de janvier 1832 à juillet 1846 soit pendant 14 ans.

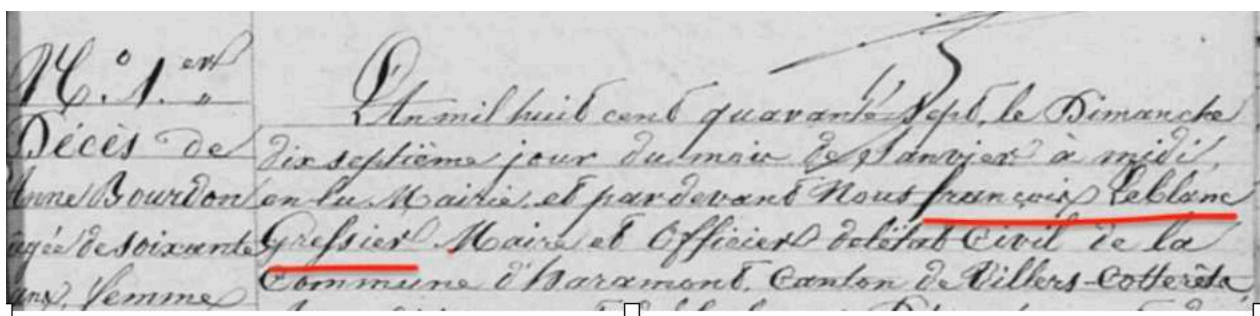
De 1822 à 1830, il s'agissait de Louis François Leblanc qui était son demi-frère comme nous le verrons à la génération suivante.



A handwritten signature in cursive script that reads "Louis François Leblanc Maire".

« L'an mil huit cent vingt trois, le lundi sixième jour du mois de janvier, pardevant nous **Louis François Leblanc**, maire et officier de l'état civil de la commune d'Haramont... »⁸⁰

Un autre Leblanc sera encore maire à partir de 1846 : François Leblanc (Gressier) qui est le demi-neveu d'Adrien car fils de son demi-frère Charles Etienne.



A handwritten signature in cursive script that reads "François Leblanc Gressier Maire".

« L'an mil huit cent quarante sept, le dimanche dix septième jour du mois de janvier à midi en la mairie et pardevant nous, **François Leblanc Gressier**, maire et officier de l'état civil de la commune d'Haramont, canton de Villers-Cotterêts (...) »⁸¹

⁸⁰ AD - Haramont 1822-1841 p 18/297

⁸¹ AD - Haramont 1842-1862 n°1 p55/289

Toujours est-il qu'il est regrettable de ne pas avoir ce registre des délibérations qui aurait pu me donner des informations sur les décisions prises et sur la vie de la commune. Mais je ne renonce pas à les consulter un jour et à compléter cet aspect de la vie d'Adrien.

- 8 - Les aspects patrimoniaux

- Le contrat de mariage

Préalablement à leur union, Adrien et Victoire ont conclu un contrat de mariage⁸² lequel mentionne qu'ils sont âgés tous deux de 20 ans et sont encore mineurs (la majorité est alors fixée à 21 ans). Aussi, Marie la mère d'Adrien, qui est veuve, donne t-elle son consentement ainsi que ses demi-frères. De même, le tuteur de Victoire, dont les parents sont tous deux décédés, donne son consentement ainsi que Prosper, un des frères de Victoire. Le contrat est conclu sous le régime de la communauté de biens.

L'acte précise que pour marquer « l'amitié qu'ils ont l'un pour l'autre et procurer au survivant d'eux les moyens de vivre le plus aisément possible, (ils) ont déclaré se faire (...) respectivement donation mutuelle de la jouissance viagère de tous les biens meubles et immeubles que délaissera le prémourant en quelques lieux et endroits qu'ils soient situés si au jour du décès il n'y a pas d'enfant ni descendant de leur union. Si au contraire il y avait un ou plusieurs enfants (...), la présente donation se réduira à la jouissance viagère de la moitié des biens meubles et immeubles du précédé à charge d'inventaire dans le mois du décès ».

- La part de l'héritage dans le patrimoine du couple

« L'idée de l'héritage est un grand aiguillon pour l'homme. Amasser, pour laisser à un enfant qui amassera à son tour, et laissera au sien le double de ce qu'on lui a laissé à lui ; s'endormir du sommeil éternel dans l'espérance qu'une terre de trois, quatre, cinq ou six arpents fera la boule de neige, deviendra propriété aux mains du fils, un domaine aux mains du petit-fils, un fief aux mains des descendants, c'est là un de ces rêves de l'orgueil qui berce doucement le passage de ce monde dans l'autre »⁸³.

Adrien a été chanceux dans la mesure où il a reçu plusieurs héritages⁸⁴ :

- de son père en octobre 1814 et qui consistait en une parcelle de terre
- de son demi-frère Louis François Leblanc en septembre 1842 (terres, pré, bois et oseraie ainsi que du quart indivis d'une maison à Haramont)
- de sa demi-soeur Marie Victoire Lamotte en janvier 1837
- de Louis Evilliot et Marie Françoise Leblanc (sa tante) en décembre 1820 dont il est héritier pour un tiers de la moitié
- de sa mère dans le cadre d'une donation (parcelles de terre)

Il a également acquis avec Victoire une maison à Haramont et 3 parcelles de terre.

⁸² Contrat de mariage en date du 5 juillet 1812 reçu par Me Demolombe, notaire à Villers-Cotterêts - AD de Laon /côte 187 E 45 bis

⁸³ Alexandre Dumas, *Conscience l'innocent*

⁸⁴ Héritages et actes correspondants mentionnés dans l'inventaire dressé après le décès de Victoire par Me Blerzy en date du 13 mars 1847 - AD 02 - Laon / 304E 117

Victoire décède le 31 octobre 1846 à Haramont⁸⁵. L'inventaire après décès qui est dressé par Me Blerzy le 13 mars 1847⁸⁶ mentionne qu'elle est décédée de maladie qui a nécessité des soins, l'intervention d'un médecin et la prise de médicaments. Son fils Victor est décédé trois jours avant elle. Le choléra ayant sévi dans l'Aisne à cette période (régulièrement entre 1832 et 1884), il est probable qu'ils soient tous deux décédés de cette épidémie.

Aux termes de ce même inventaire et de l'ensemble des documents qui y sont inventoriés, je comprends que bon nombre des biens dont Adrien a hérité ont été revendus progressivement.

Dans le registre de mutation par décès, la succession de Victoire⁸⁷ indique que sur l'actif de la communauté s'exercent des reprises au profit de la succession et d'Adrien (qui porte notamment sur des parcelles de terre). Restent dans la succession 5 pièces de terre qui proviennent de la donation faite par Marie Marguerite Violette au profit de son fils Adrien.

Je ne connais pas par contre le partage qui est fait par la suite.

Concernant Adrien qui décède le 21 mars 1859⁸⁸ je n'ai que la copie du registre des mutations pas décès qui ne mentionne qu'une somme modique représentant des biens mobiliers.

Je suppose donc qu'il a poursuivi la vente des biens notamment au profit de son fils François qui a acquis 2 des parcelles de terre qui provenaient de sa mère ⁸⁹.

Toujours est-il que sur la base des héritages reçus lui ayant conféré un patrimoine relativement conséquent, il n'est apparemment pas resté beaucoup de biens après son décès : problème d'argent, dettes, famille trop nombreuse à entretenir et nourrir ?

⁸⁵ AD 02 - Haramont / 1842 - 1862 n°18 p 52 (D)

⁸⁶ Op. Cit

⁸⁷ AD 02 - Laon / 3Q 52/250

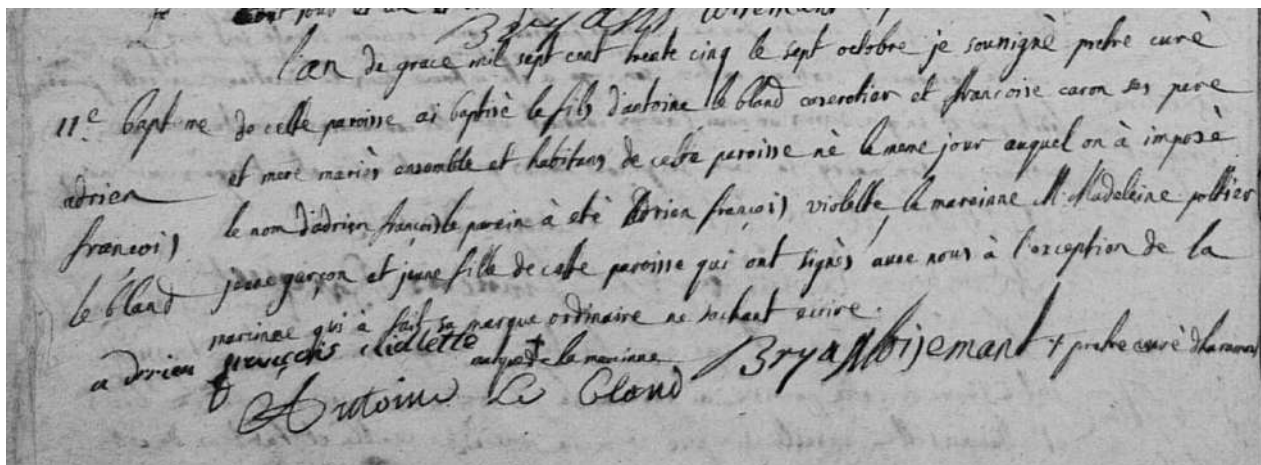
⁸⁸ AD 02 - Haramont / 1842-1862 p 230 n°7 (D)

⁸⁹ Procès-verbal d'adjudication du 30 décembre 1849 - Me Blerzy mentionné dans Partage Leblanc du 29 décembre 1887 - Papiers de famille

Chapitre 3 : Le couple Adrien François Leblanc - Marie Marguerite Violette

- 1 - Naissance d'Adrien François

Adrien François est né le 7 octobre 1735 à Haramont⁹⁰. Ses parents sont Antoine Leblanc et Françoise Caron tous deux natifs d'Haramont.



« L'an de grâce mil cent cent trente cinq, le sept octobre, je soussigné prêtre curé de cette paroisse, ai baptisé **le fils d'Antoine le Bland, cazerotier et Françoise Caron** ses père et mère, mariés ensemble et habitants de cette paroisse, né le même jour auquel on a imposé le nom d'**Adrien François**. Le parrain a été Adrien François Violette, la marraine, M Madeleine Pollier, jeune garçon et jeune fille de cette paroisse qui ont signé avec nous à l'exception de la marraine qui a fait sa marque ordinaire ne sachant écrire ».

- 2 - D'une Marguerite.....

Comme évoqué précédemment, Adrien François a contracté un premier mariage le 4 février 1766⁹¹ avec Marie Marguerite Evilliot (19 juillet 1739 - avant décembre 1790)⁹² duquel sont nés 5 enfants dont seuls les 2 derniers atteindront l'âge adulte :

- *Adrien François* (15 septembre 1767 - 14 mars 1776)⁹³
- *Marguerite Geneviève* (19 novembre 1770 - 1er décembre 1770)⁹⁴
- *Nicolas* (7 mai 1774 - 10 novembre 1778)⁹⁵
- *Charles Etienne* (18 avril 1777 - 31 octobre 1837)⁹⁶
- *Louis François* (16 décembre 1779 - 13 septembre 1830)⁹⁷ qui est le parrain de son demi-frère Adrien et qui a été également maire d'Haramont comme nous l'avons vu dans la génération précédente.

⁹⁰ AD 02 - Haramont/1730-1759 p32/157 (N)

⁹¹ AD 02 - Haramont/1680 - 1779 p 37/153 (M)

⁹² AD 02 - Haramont/1730-1759 p 50/157 (N) / Acte non trouvé mais date déduite du remariage d'Adrien François (D)

⁹³ AD 02 - Haramont/1680-1779 p46/153 (N) / AD 02 - Haramont/1680-1779 p93/153 (D)

⁹⁴ AD 02 - Haramont/1680-1779 p64/153 (N) / AD 02 - Haramont/1680-1779 p64/153 (D)

⁹⁵ AD 02 - Haramont/1680-1779 p83/153 (N) /AD 02 - Haramont/1680-1779 p105/153 (D)

⁹⁶ AD 02 - Haramont/1680-1779 p100/153 (N) / AD 02 - Haramont/1822-1841 p238/297 n°34 (D)

⁹⁷ AD 02 - Haramont/1680-1779 p11/153 (N) / AD 02 - Haramont/1822-1841 p142/297 n°31 (D)

- 3 - à l'autre Marguerite

Après le décès de son épouse, il se remarie le 7 décembre 1790⁹⁸ à l'âge de 55 ans avec une autre Marie MargueriteViolette qui en a 43.

Marie Marguerite est née à Haramont le 7 octobre 1747⁹⁹ de Adrien François Violette (20 janvier 1722 - ?)¹⁰⁰ et de Marie Antoinette Catherine Durand (12 mai 1720 - ?)¹⁰¹.

Comme évoqué, elle a elle-même été mariée une première fois avec Louis Lamotte dont elle a eu 4 enfants :

- *Marie Louise* (5 août 1772)¹⁰²
- *Marie Victoire* (13 avril 1774 - 14 juin 1836)¹⁰³
- *Constance Félicité* (21 décembre 1778 - 10 juillet 1810)¹⁰⁴ laquelle est marraine d'Adrien
- *Louis Jean Marie* (15 avril 1788)¹⁰⁵

Ils se fiancent et se marient le 7 décembre 1790 à l'église de Soucy¹⁰⁶.

⁹⁸ AD 02 - Soucy/1766-1812 p88/251 (M)

⁹⁹ AD 02 - Haramont/1730-1759 p83/157 (N)

¹⁰⁰ AD 02 - Haramont/1690-1729 p133/167 (N)

¹⁰¹ AD 02 - Haramont/1730-1759 p127/157 (N)

¹⁰² AD 02 - Soucy/1766-1812 p27/251 (N)

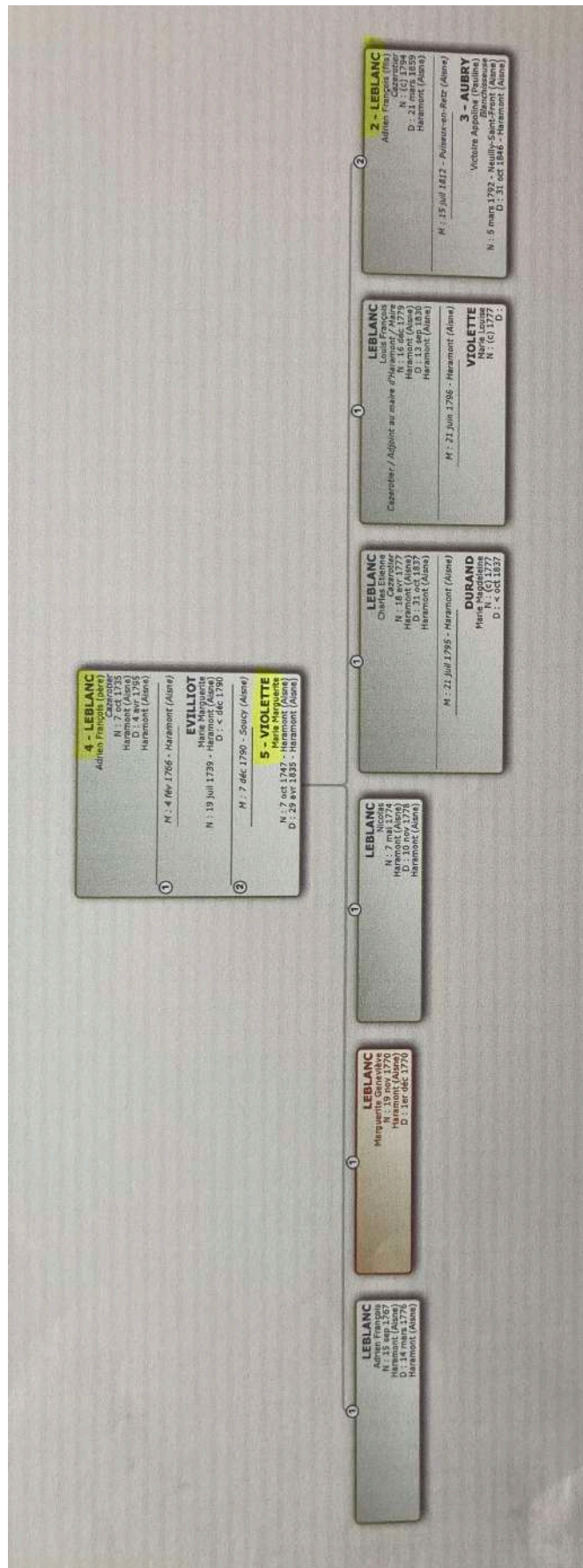
¹⁰³ AD 02 - Soucy /1766-1812 p31/251 (N) / AD 02 - Haramont/1822-1841 p217/297 n°27 (D)

¹⁰⁴ AD 02 - Soucy 1766-1812 p43/251 (N) / AD 02 - Haramont/1810-1811 p102/116 n°20 (D)

¹⁰⁵ AD 02 - Soucy/1766-1812 p79/251 (N)

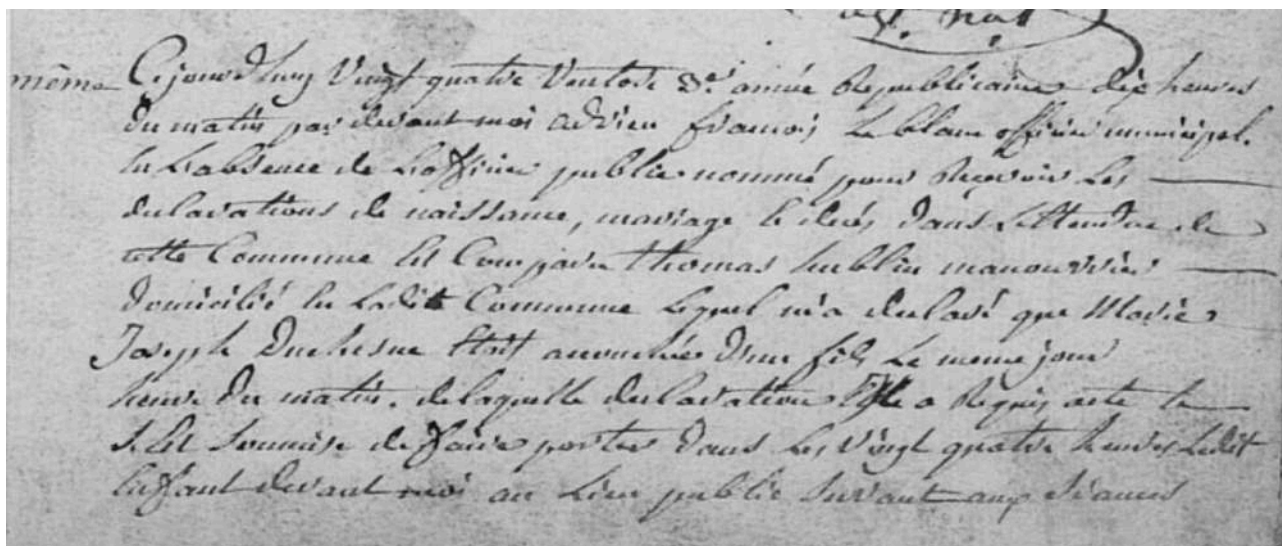
¹⁰⁶ AD 02 - Soucy/1766-1812 p86/251 (M)

Descendance d'Adrien François



- 4 - Rôle d'Adrien François dans la commune

Il apparaît épisodiquement dans les registres d'état civil en tant qu'officier municipal notamment en mars 1795 (régime de la Convention). Est-ce l'appellation de maire de l'époque ? Non, car l'acte en question précise qu'il intervient en l'absence de l'officier public qui dans les quelques actes précédents est Pierre Hutin lequel signe en tant que maire.



« Ce jourd'huy vingt quatre ventose, 3ème année républicaine, dix heures du matin, par devant moi, Adrien François Leblanc, officier municipal, en l'absence de l'officier public nommé pour recevoir les déclarations de naissance, mariage et décès ... »¹⁰⁷

Toujours est-il que cette fonction est à nouveau révélatrice des idéaux républicains qu'il a transmis à son fils.

Mais contrairement à son fils qui a été nommé par le préfet ou le sous-préfet, Adrien François a été, si l'on s'en tient à la législation de l'époque, élu officier municipal sur la base d'une élection au suffrage censitaire (hommes de plus de 25 ans qui paient un impôt équivalent à au moins trois journées de salaire ouvrier).

À défaut de pouvoir consulter les registres des délibérations de la commune, je relève toutefois dans la monographie communale rédigée par l'instituteur en 1884¹⁰⁸ que la décision de créer une école dans le village remonterait à cette période sur la base du procès-verbal de réception d'instituteur en date du 20 février 1794 (3 ventôse an II).

- 5 - Le patrimoine du couple

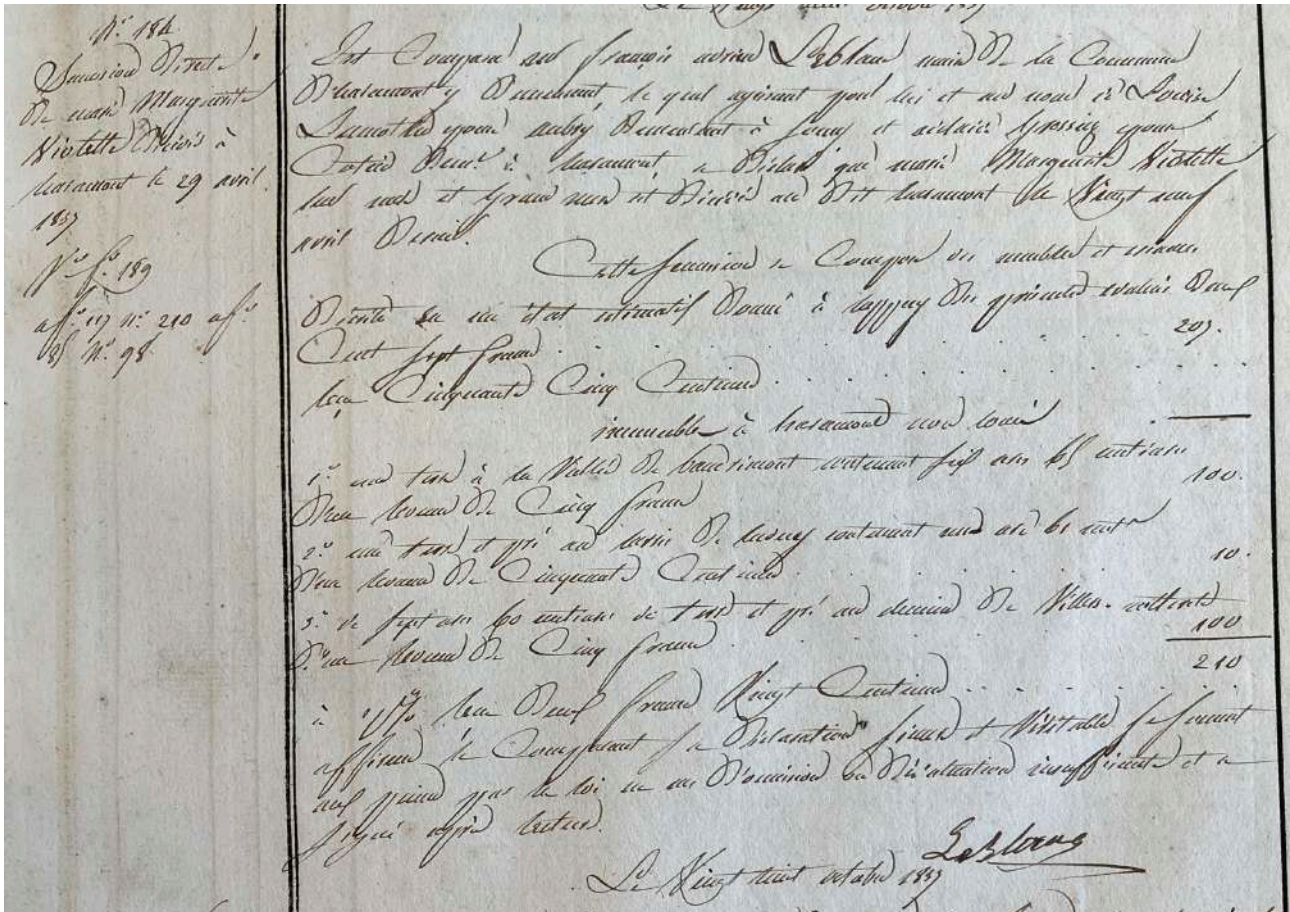
Alexandre Dumas dans «Conscience l'innocent» raconte l'histoire de ce paysan d'Haramont, le père Cadet, fils et petit-fils de paysan qui après la Révolution Française et à force de labeur et d'économies pendant 30 ans avait pu acheter deux arpents de terre. Il exprime admirablement ce qui tenait à coeur à ce paysan : «Car il y a une idée profondément enracinée dans le coeur du paysan français ; c'est de posséder sa part, si petite qu'elle soit, de la terre de France. Etre propriétaire d'une parcelle de terrain, ne fût-

¹⁰⁷ AD Haramont - An III 1801 p3/107

¹⁰⁸ Monographie communale 1184 - AD Haramont 13T232

elle grande que juste pour y déposer le berceau de son enfant ou pour y creuser la tombe de son père (...) c'est être libre ».

A l'image de ce paysan, Adrien François et Marie Marguerite ont dû travailler dur pour acquérir les 3 lopins de terre sur le terroir d'Haramont que je retrouve dans la succession¹⁰⁹ de Marie Marguerite suite à son décès le 29 avril 1837¹¹⁰ :



- Une terre contenant 6 ares et 65 centiares d'une valeur de 100 francs
- Une terre et pré d'une valeur de 10 francs
- Une terre de 7a et 60 centiares de terre et pré d'une valeur de 100 francs

Je ne retrouve pas par contre de documents relatifs à la succession d'Adrien François qui est décédé le 4 avril 1795¹¹¹ car il n'existe pas de tables de succession et absence antérieures à 1824 aux archives départementales de Laon.

¹⁰⁹ AD 02 - Laon / Consultation TSA - 3Q 52/40 p 198 - Déclaration de mutation par décès - 3Q 52/246

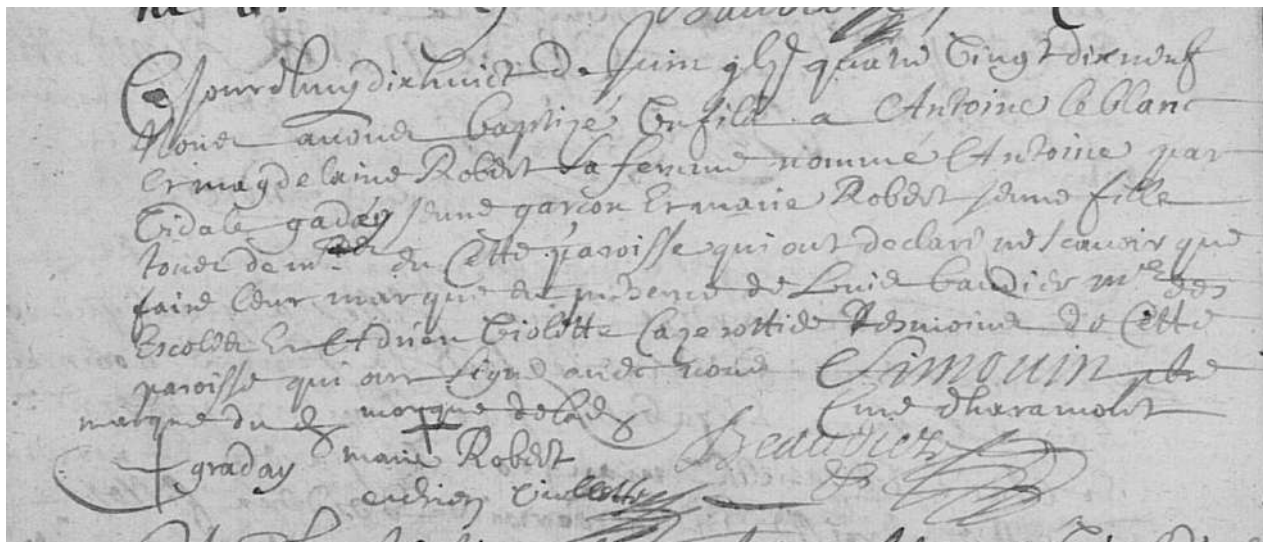
¹¹⁰ AD 02 - Haramont / 1822 - 1841 n° 13 p 231/297 (D)

¹¹¹ AD - Haramont / 1730-1759 p32/157 (D)

Chapitre 4 : Le couple Antoine Leblanc - Françoise Caron

- 1 - Naissance d'Antoine

Antoine voit le jour le 18 juin 1699¹¹². Il est lui-même fils d'Antoine (père) et de Madeleine Robert



« Ce jourd'hui 18 juin 1699, nous avons baptisé un **fils à Antoine Leblanc et Magdelaine Robert** sa femme nommé **Antoine** par Vidale Graday, jeune garçon et Marie Robert, jeune fille tous de cette paroisse qui ont déclaré ne savoir faire que leur marque. En présence de Louis Baudier, maître d'école et Adrien Violette, cazerotier, témoins, de cette paroisse qui ont signé avec nous ».

- 2 - Un premier mariage.....

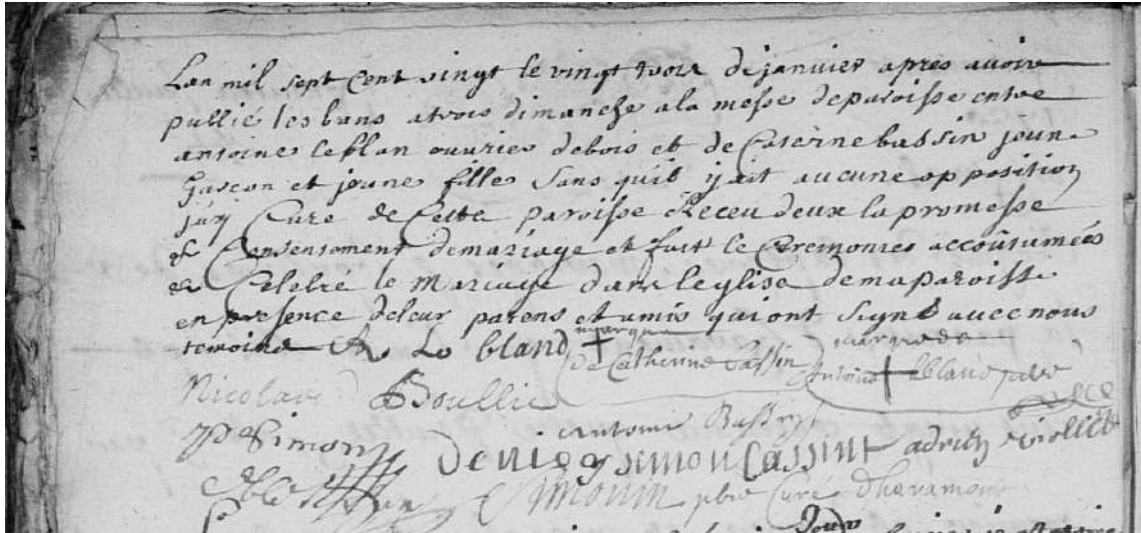
Il se marie à 20 ans, le 23 janvier 1720¹¹³, avec Catherine Bassin native d'Haramont.

La recherche d'informations la concernant a été relativement complexe car l'acte de mariage ne mentionne pas son âge, pas plus que le nom de ses parents. C'est par le biais des signatures (celle d'un Simon Bassin ou Cassin) et en retrouvant d'abord son frère que j'ai finalement pu établir sa filiation et trouver sa date de naissance qui est le 21 janvier 1699¹¹⁴.

¹¹² AD 02- Haramont / 1690-1729 p44/167

¹¹³AD 02- Haramont / 1690-1729 p126/167

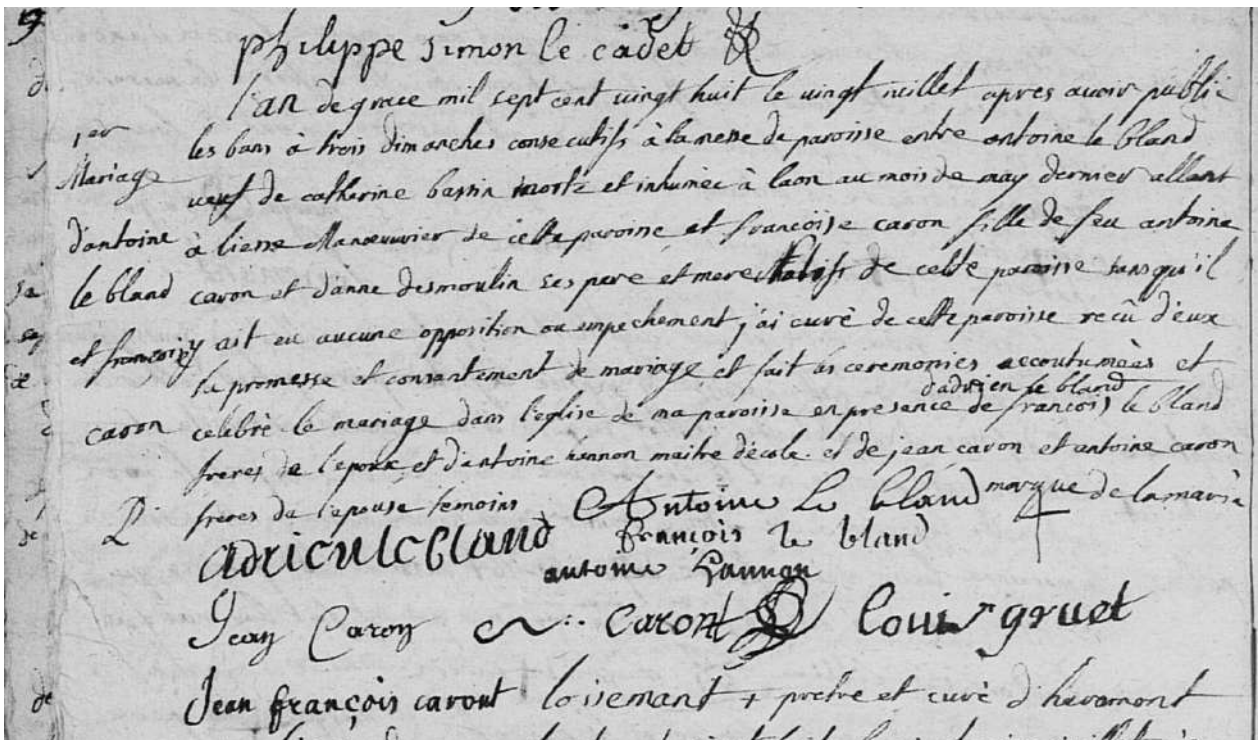
¹¹⁴ AD 02- Haramont / 1690-1729 p43/167



« L'an mil sept cent vingt, le vingt trois de janvier après avoir publié les bans à trois dimanches à la messe de paroisse entre **Antoine Leblan ouvrier de bois et de Caterine Bassin**, jeune garçon et jeune fille, sans qu'il y ait aucune opposition, j'ay curé de cette paroisse reçu d'eux la promesse et consentement de mariage et fait les cérémonies accoutumées et célébré le mariage dans l'église de ma paroisse. En présence de leur parens et amis qui ont signé avec nous ».

- 3 - sans descendance

Je peine également à trouver les enfants nés de cette union et n'en trouve aucun malgré la consultation de tous les registres de l'époque de leur mariage jusqu'en 1728, date à laquelle Antoine se remarie. C'est d'ailleurs dans cet acte de remariage¹¹⁵ d'Antoine (ci-dessous) que je trouve l'information selon laquelle Catherine est morte et inhumée à Laon en mai 1728.



¹¹⁵ AD 02 - Haramont / 1690-1729 p159/167 (M)

« L'an de grâce mil sept cent, le vingt juillet, après avoir publié les bans à trois dimanches consécutifs à la messe de paroisse entre Antoine le Bland veuf de Catherine Bassin morte et inhumée à Laon au mois de mai dernier allant à Liesse, manouvrier de cette paroisse et, Françoise Caron, fille de feu Antoine Caron et d'Anne Desmoulin, ses père et mère natifs de cette paroisse sans qu'il y ait eu aucune opposition ou empêchement, j'ai curé de cette paroisse reçu d'eux la promesse et consentement de mariage et fait les cérémonies accoutumées et célébré le mariage dans l'église de ma paroisse en présence d'Adrien le Bland, de François le Bland, frères de l'époux et d'Antoine Hannon, maître d'école et de Jean Caron et Antoine Caron, frères de l'épouse témoins ».

Je retrouve effectivement ensuite l'acte de décès dans les registres de Laon à la date du 16 mai 1728¹¹⁶.

Je reste néanmoins étonnée que le couple n'ait pas eu d'enfant jusqu'à la lecture d'un passage de « Conscience l'innocent » où Conscience, le héros de l'histoire, qui a perdu la vue, se rend en pèlerinage à Liesse près de Laon pour obtenir un miracle de la Vierge noire.

Ce nom de Liesse, que j'avais vu dans l'acte de décès de Catherine mais auquel je n'avais pas prêté la moindre attention, me fait alors réaliser que Catherine est décédée alors qu'elle se rendait en pèlerinage à Liesse. Et la suite me paraît alors logique : pourquoi faisait-elle ce pèlerinage ? Et la réponse est : parce qu'elle n'arrivait pas à avoir d'enfant !

Cette hypothèse est confortée par une recherche sur ce lieu de pèlerinage¹¹⁷ qui m'apprend que c'est un lieu très renommé dans le royaume, visité par les rois et les puissants, comme par les petits et les plus humbles et ce depuis 1134. Des pèlerins y viennent pour demander une libération, ou en exprimer la reconnaissance mais beaucoup viennent aussi demander la joie de la maternité ainsi qu'en fait foi le cahier de la basilique.



Quant aux circonstances de son décès, j'ai tenté de les connaître en voulant consulter les archives de l'hospice de Laon aux archives départementales afin de savoir si elle y avait été admise mais leurs archives ne remontent pas à cette date.

¹¹⁶ AD 02 - Laon / 1690-1739 (Laon sud/Saint Jean au Bourg) p235/311 (D)

¹¹⁷ https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1988_num_74_192_3427 Pourquoi vient-on prier Notre-Dame de Liesse ?
- <https://paratge.wordpress.com/2012/10/26/un-pelerinage-au-xviiiie-siecle-notre-dame-de-liesse/>

- 4 - Un remariage très rapide et enfin une famille

Lors du décès de Catherine, Antoine a 29 ans. Veuf depuis 2 mois, il se remarie lui tardant certainement de fonder une famille.

Le 20 juillet 1728, il épouse donc en secondes noces Françoise Caron à Haramont¹¹⁸. Je recherche l'existence d'un éventuel contrat de mariage dans les registres du Contrôle des actes¹¹⁹ sans succès.

Françoise est née le 7 mai 1702 à Haramont¹²⁰. Son père tisserand est Antoine Caron (vers 1666 - 3 avril 1727)¹²¹ et sa mère Anne Desmoulin (? - 14 décembre 1731)¹²². Ils sont tous deux natifs d'Haramont.

Elle a 2 frères, Jean¹²³ aussi tisserand et Antoine¹²⁴.

De cette seconde union naîtront 4 enfants dont Adrien François :

- *Etienne* (26 décembre 1730 - 28 septembre 1765)¹²⁵
- *Marie Françoise* (11 avril 1739 - 29 novembre 1819)¹²⁶
- *Jean Antoine* (12 septembre 1740 - ?)¹²⁷

¹¹⁸ Op. cit

¹¹⁹ AD 02 - Laon / Contrôle des actes - C 4416 et 4417

¹²⁰ AD 02 - Haramont / 1690-1729 p49/167 (N)

¹²¹ AD 02 - Haramont / 1690-1729 p154/167 (D)

¹²² AD 02 - Haramont / 1730-1759 p12/167 (D)

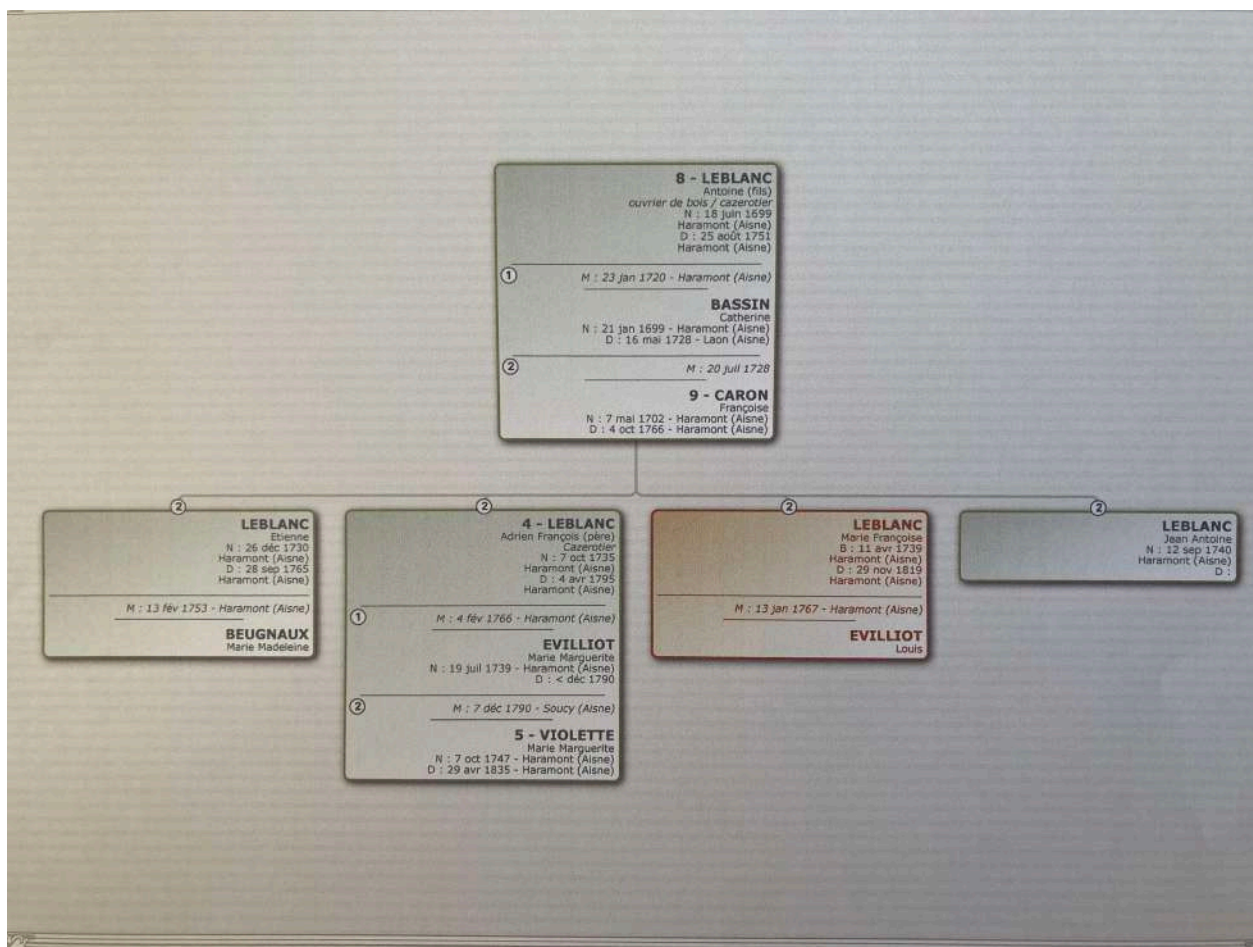
¹²³ Je n'ai pas retrouvé son acte de naissance mais il est mentionné comme témoin du mariage de sa soeur Françoise en qualité de frère de l'épouse

¹²⁴ Idem

¹²⁵ AD 02 - Haramont / 1730 - 1759 p 7/157 (N) / AD 02 - Haramont / 1680 - 1779 p 34/153

¹²⁶ AD 02 - Haramont / 1730 - 1759 p 50/157 (N) / AD 02 - Haramont / 1812 - 1821 p 91/121 n°24 (D)

¹²⁷ AD 02 - Haramont / 1730 - 1759 p54/157 (N)



- 5 - Les métiers d'Antoine

Grâce aux actes paroissiaux, j'apprends qu'Antoine est d'abord ouvrier de bois (mention dans l'acte de mariage avec Catherine ainsi que dans l'acte de naissance d'Etienne en 1730) puis il commence à exercer le métier de cazerotier (mention dans l'acte de naissance d'Adrien François en 1735) que 3 générations de Leblanc exerceront après lui.

Mais je vous présenterai ce métier du bois qu'il exerçait et qu'il tenait de son père à la génération suivante.

- 6 - Leur décès

Je me rends compte que j'ai finalement assez peu d'informations sur la vie de ce couple et encore moins sur leur décès qui se résument à leur date de décès :

Antoine décède le 25 août 1751¹²⁸ et Françoise le 4 octobre 1766¹²⁹ à Haramont

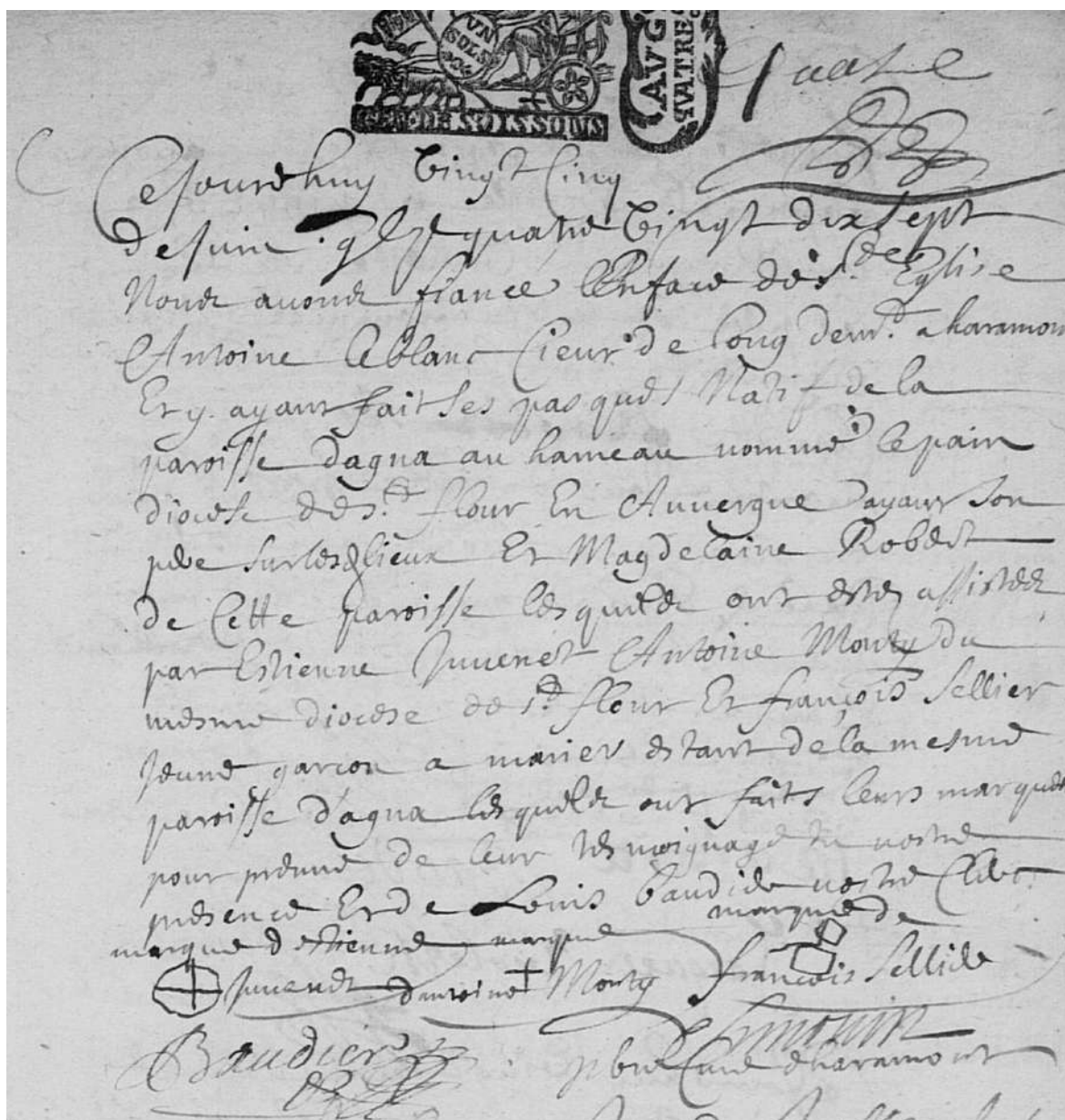
¹²⁸ AD 02 - Haramont / 1730 - 1759 p99/157 (D)

¹²⁹ AD 02 - Haramont / 1680 - 1779 p 41/153 (D)

Chapitre 5 : Le couple Antoine Leblanc - Magdeleine Robert

- 1 - Nord et Sud ou l'union inattendue

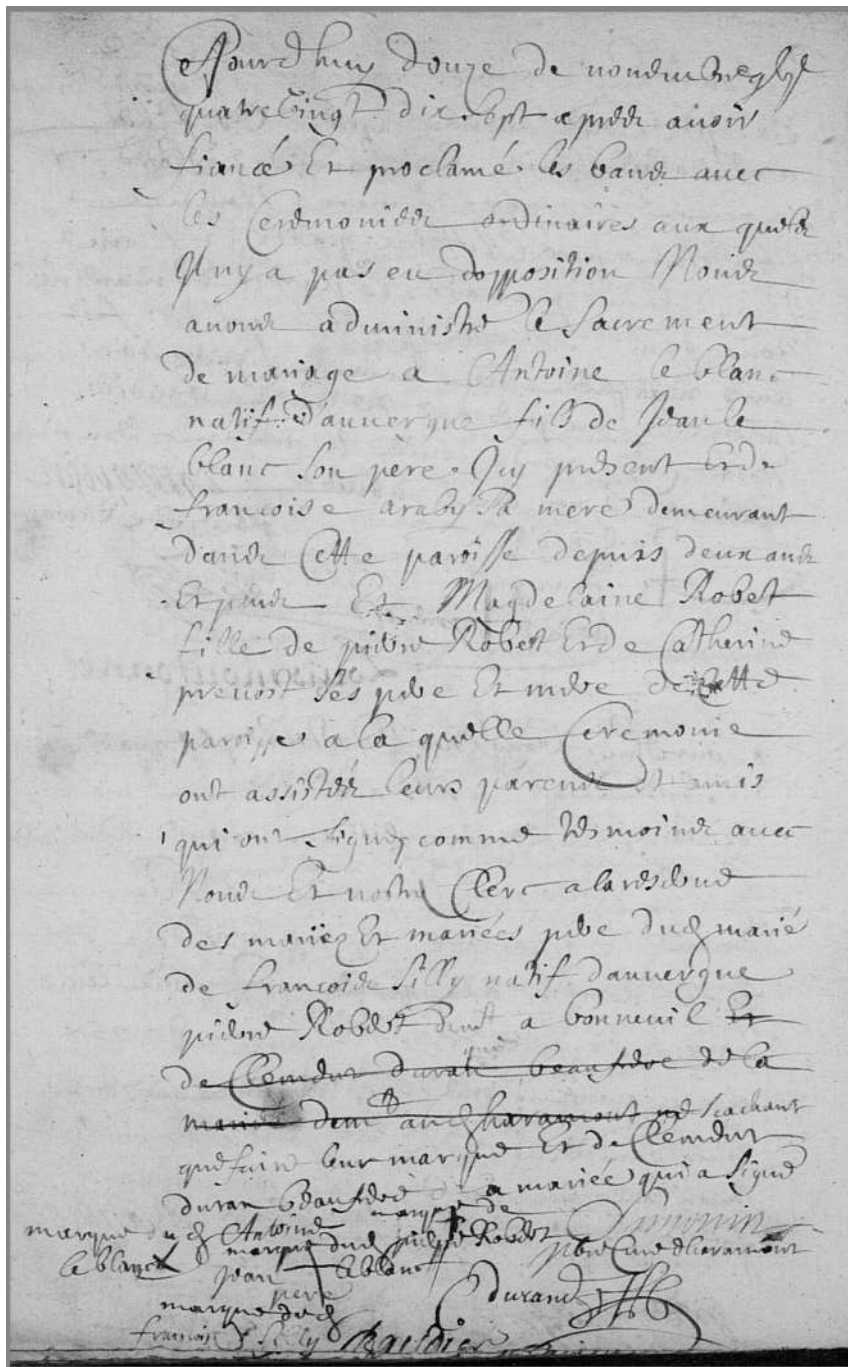
Ma recherche concernant Antoine débute avec cet acte de fiançailles¹³⁰ que je retrouve dans les registres paroissiaux d'Haramont :



« Ce jourd'huy vingt cinq de juin mil six cent quatre vingt dix sept, nous avons fiancé l'enfant de notre église **Antoine Leblanc**, scieur de long, demeurant à Haramont et y ayant fait ses Pâques, natif de la paroisse Dagna au hameau nommé le pain diocèse de Saint Flour en Auvergne, ayant son père en ces lieux et **Magdeleine Robert** de cette paroisse, lesquels ont été assistés par Estienne Juvenet, Antoine Monty du même diocèse de Saint Flour et François Sellier jeune garçon à marier, étant de la même paroisse d'Agna, lesquels ont fait leur marque pour preuve de leur témoignage de notre présence et de Louis Baudier notre clerc ».

¹³⁰ AD 02 - Haramont / 1690-1729 p36/167 (F)

Dans la foulée car très proche, je trouve l'acte de mariage¹³¹ qui s'en est suivi :



« Aujourd'huy douze de novembre mil six cent quatre vingt dix sept, après avoir fiancé et proclamé les bans avec les cérémonies ordinaires auxquelles il n'y a pas d'opposition, nous avons administré le sacrement de mariage à **Antoine Leblanc natif d'Auvergne**, fils de **Jean Le Blanc** son père icy présent et de **Françoise Araby** sa mère demeurant dans cette paroisse depuis 2 ans et plus et **Magdelaine Robert** fille de Pierre Robert et de Catherine Prévost ses père et mère de cette paroisse, à laquelle cérémonie ont assistés leurs parents et amis qui ont signé comme témoins avec nous et notre cleric à la (...) des marié et mariée, père dudit marié, de François Silly natif d'Auvergne, Pierre Robert demeurant à Bonneuil ne sachant que faire leur marque et de Clément Durand, beau frère de la mariée qui a signé.

Marques de Antoine Leblanc, Piere Robert, Jean Leblanc, François Silly
Signatures de Clément Durand, Baudier (clerc), Simonin (curé) »

¹³¹ AD 02 - Haramont / 1690-1729 p38/167 (M)

Je comprends à lecture de ces deux actes qu'Antoine et ses parents, Jean et Françoise, sont en fait originaires d'Auvergne et qu'ils sont arrivés dans la paroisse vers 1695 depuis un hameau nommé Le pain, commune d'Agna ou Dagna, diocèse de Saint-Flour.

Cette branche de ma famille n'est donc pas de temps immémoriaux originaire du Valois ! C'est une belle découverte qui va me permettre de voyager un peu plus loin et me rend curieuse.

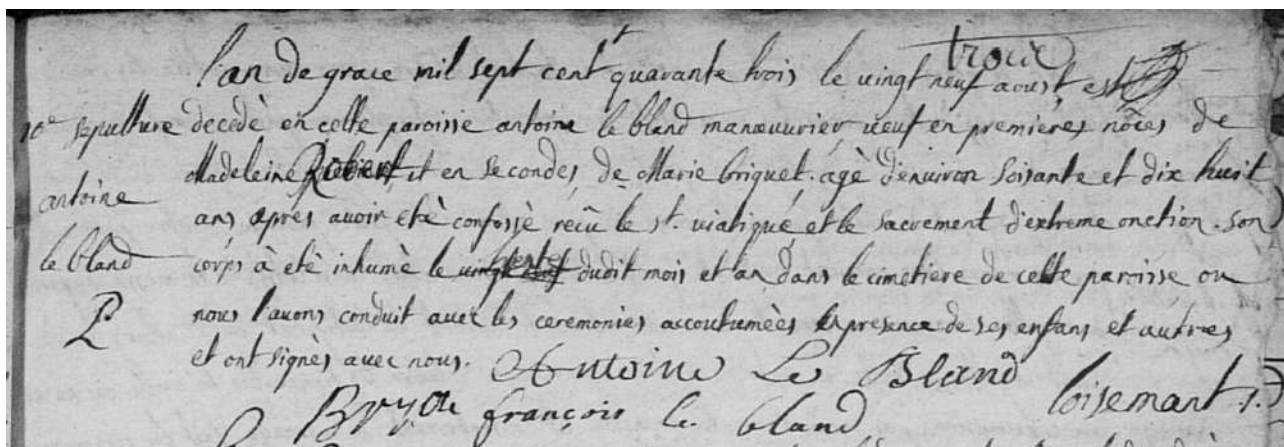
Je m'empresse de mener une recherche sur internet pour localiser cet endroit. Elle me mène au village d'Agnat, près de Brioude actuellement dans le département de la Haute-Loire. Je parviens également à localiser le hameau qui se nomme en réalité Le Pin.



A l'époque, cette région faisait partie de la Basse-Auvergne ou Bas Pays d'Auvergne qui regroupait le Puy-de-Dôme, le Brivadois (région de Brioude) et une partie de l'Allier. Cette Basse-Auvergne faisait partie des pays de droit coutumier.



Avant d'entreprendre des recherches dans les archives de Haute-Loire pour y trouver son acte de naissance, j'ai besoin d'indices sur son âge. Je repars donc à Haramont à la recherche de son acte de décès que je trouve et qui m'informe qu'il est décédé en 1743 à l'âge d'environ 78 ans¹³². J'en déduis qu'il est né vers 1665 à Agnat.

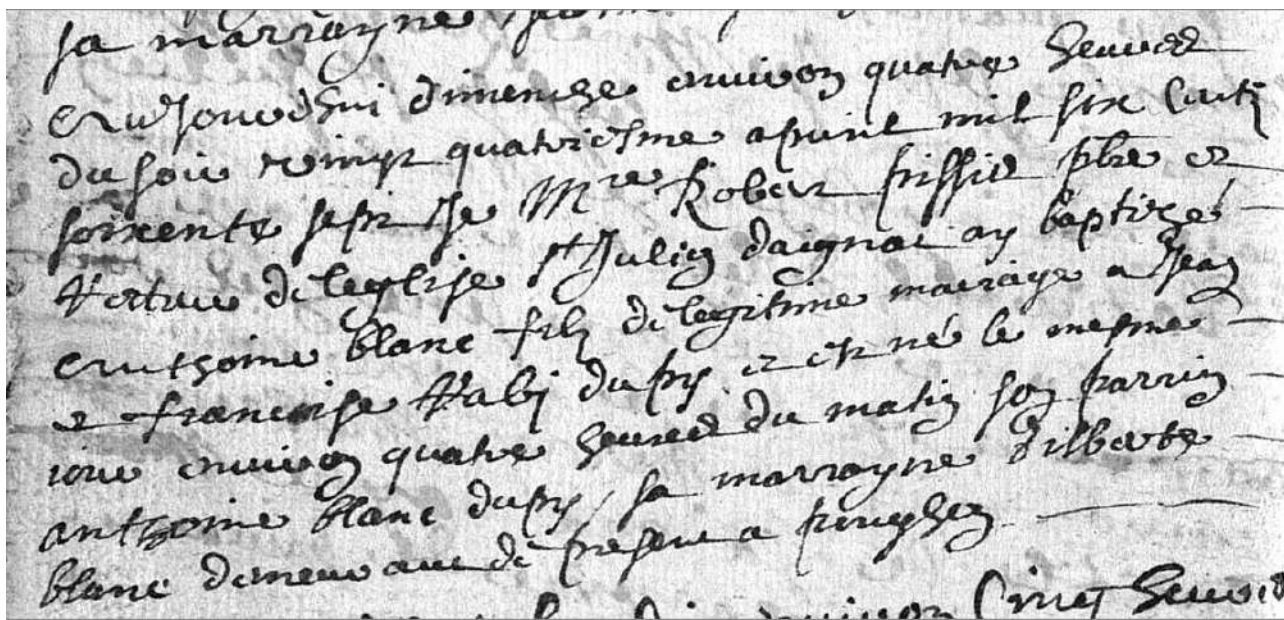


« [10^e sépulture Antoine le Bland]

L'an de grâce 1743, le 29 août est décédé en cette paroisse **Antoine le Bland, manouvrier, veuf en 1^{ères} noces de Madeleine Robert et en seconde, de Marie Briquet, âgé d'environ 78 ans**, après avoir été confessé, reçu le saint viatique et le sacrement d'extrême onction. Son corps a été inhumé le 30 dudit mois dans le cimetière de cette paroisse où nous l'avons conduit avec les cérémonies accoutumées. En présence de ses enfants et autre et ont signé avec nous ».

- 2 - En route pour l'Auvergne

Je cherche alors dans les archives de Haute-Loire cet acte de naissance que je trouve à la date du 24 avril 1667¹³³.



« Aujourd'hui dimanche environ quatre heures du soir, vingt quatriemes avril mil six cents soixante six, je Robert Pissier, prêtre en vertu de l'église Saint Julien Daignat ay baptisé **Anthoine Blanc** filz de légitime mariage à Jean et Françoise Rabj du Pin et est né le mesme jour environ 4 heures du matin. Son parrain Anthoine Blanc du Pin, sa marraine Gilberte Blanc demeurant [...] »

¹³² AD 02 - Haramont / 1730-1759 p66/157 (D)

¹³³ AD 43 - Agnat /1650-1672 p61/87 (N)

Je réalise que le nom de famille est différent de celui qui s'est transmis de génération en génération. Le nom à l'origine était Blanc auquel a été ajouté et accolé le préfixe « le » au moment où il est arrivé à Haramont sans doute pour participer à sa désignation.

Ce nom est très répandu dans toute la France et correspondrait à celui qui a le teint clair ou les cheveux blancs.

Antoine l'auvergnat rencontre donc Magdeleine et j'allais dire la picarde. En réalité ce n'est pas exact car les limites de la Picardie d'alors n'étaient pas celles que nous connaissons aujourd'hui. Haramont se situant dans la région du Valois, le village était alors sur le territoire de l'Île-de-France ainsi que le représente la carte ci-dessous qui remonte à l'Ancien Régime. Ce n'est qu'en 1789 qu'un nouveau découpage administratif a été effectué, rattachant Haramont au département de l'Aisne et à la province de Picardie.



Limites de l'Île-de-France sous l'Ancien Régime

Je m'interroge alors sur un autre point : parlaient-ils la même langue ?



Carte des langues régionales parlées sur le territoire

Cette carte des langues régionales¹³⁴ nous montre que c'est le nord-occitan qui est parlé à Agnat. Concernant Haramont qui se trouve à la limite du picard, du champenois et des parlers centraux, j'ai trouvé dans une monographie du village voisin de Coyolles l'indication selon laquelle c'est un idiome commun aux populations du soissonnais et du Valois qui est parlé et qui comprend quelques expressions empruntées au patois picard¹³⁵.

Pour se rendre compte de la différence entre ces langues régionales, le CNRS a réalisé un atlas sonore qui permet d'écouter la lecture d'un même texte dans ces différentes langues. Inutile de dire que je n'ai pas compris grand-chose à ces langues régionales.

Pour illustrer ces différences, je retranscris ces différentes langues tel que cela est proposé par ce site du CNRS :

A Paris :

La bise et le soleil se disputaient, chacun assurant qu'il était le plus fort, quand ils ont vu un voyageur qui s'avancait, enveloppé dans son manteau. Ils sont tombés d'accord que celui qui arriverait le premier à faire ôter son manteau au voyageur serait regardé comme le plus fort. Alors, la bise s'est mise à souffler de toute sa force mais plus elle soufflait, plus le voyageur serrait son manteau autour de lui et à la fin, la bise a renoncé à le lui faire ôter. Alors le soleil a commencé à briller et au bout d'un moment, le voyageur, réchauffé, a ôté son manteau. Ainsi, la bise a dû reconnaître que le soleil était le plus fort des deux.

Un des patois nord-occitan proche d'Agnat :

La bise e le soleu se disputavan, chascun disant qu'èra le mai fòrt, quand an vegut un un voiatjaire que veniá, drapat dins son mantèl. Tombèron d'acòrd que aqueu qu'arrivariá le premèir a faire enlever son mantèl au voiajaire seriá gaitat coma le mai fòrt. Alòr, la bise se botèt a bofar de tota sa fòrça, mas mai bofava, mai le voiatjaire sarrava son mantèl al ran d'a el, e a la fin, la bise renoncèt a le li faire enlever. Alòr, le soleu comencèt a brillhar, e au bot d'un moment, le voiatjaire, eschaufat, enlevèt son mantèl. Ansin, la bise deguèt reconéisser que le soleu èra le mai fòrt daus dos.

Un patois à la limite de la Picardie (sans doute plus picard que ne le parlaient les habitants d'Haramont mais je n'en ai pas trouvé de plus proche géographiquement) :

Ech vè pi ch'solé satchueume insanne, savoir echti qu'éteut ch'pu fort. À momè lo, is ont apérchu un horsain s'triboulant su ch'cmin, sn'habillure fait d'un grand capieu et puis d'un bieu paltot. Is sont tcheuts d'accord insanne : echti qu'i poureu l'preume faire artirer sin paltot à cht'honme i sreu erbéyé comme ech pu dru. À momè lo, ech vè il o cminché à roufler aveuc éne forche du diabe, ch'virvandeu o rabluché sin paltot su s'poétrègne. Éch vè o arté es forche vu qu'echl horsain i n'avait poént déssotché es casaque ni sin capieu. Aladon ech solé il o cminché à donner, pi après un tchot momè, ch'vivandeune, bien récauffé, o démuché sn'habit. Cha fait qu'ech vè o trouvé qu'ech solé était ch'pu fort ed chés deux.

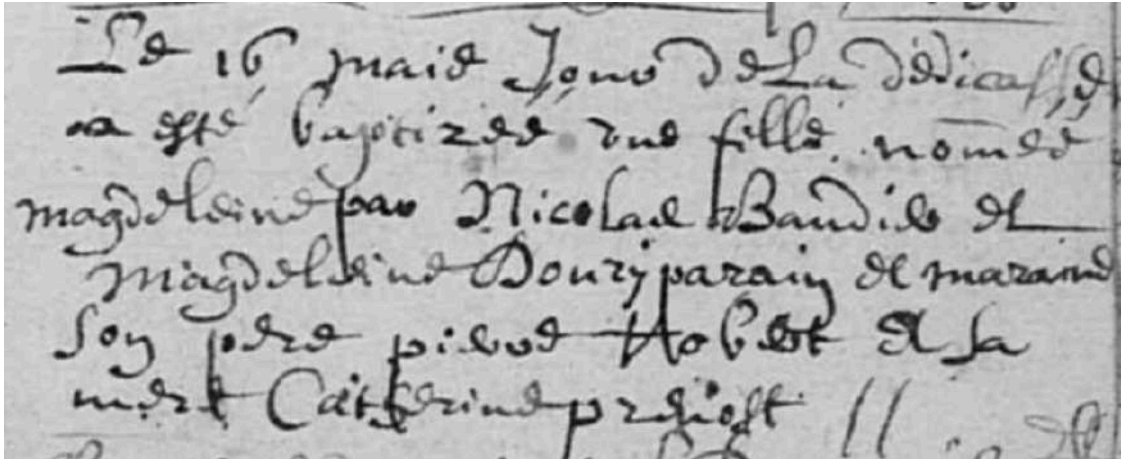
Je m'amuse en pensant à l'arrivée d'Antoine et son père à Haramont et de l'incompréhension dans un premier temps entre eux et les habitants ! Mais apparemment ils n'ont pas eu de mal à s'intégrer...

¹³⁴ <https://atlas.limsi.fr/?tab=Hexagone>

¹³⁵ AD 02 - Monographie communale - Coyolles 13T139

- 3 - La belle Magdeleine

Je sais grâce à l'acte de mariage qu'elle est la fille de Pierre Robert¹³⁶ et Catherine Prévost¹³⁷ et je trouve par ailleurs son acte de naissance à la date du 16 mai 1666 à Haramont¹³⁸.



« Le 16 mais, jour de la [...] a esté baptizée une fille no[m]mée Magdeleine par Nicolas Baudier et Magdeleine Donzy, parain et maraine. Son père Pierre Robert et sa mère Catherine Prévost ».

Je ne suis pas parvenue en revanche à trouver son acte de décès que je situe entre le 25 septembre 1705, date de naissance de sa dernière fille Marie Anne (ci-après) et le 27 avril 1712 date à laquelle Antoine se remarie car veuf et ce, malgré plusieurs lectures du registre d'Haramont pour la période 1690-1729.

Magdeleine a une soeur Catherine, née le 7 mars 1668 à Haramont¹³⁹.

- 4 - Les enfants du couple

En plus d'Antoine (fils), je trouve 2 autres enfants nés à Haramont :

- Adrien (9 octobre 1703 - ?)¹⁴⁰
- Marie Anne (25 septembre 1705 - ?)¹⁴¹

- 5 - Le second mariage d'Antoine avec Marie Briquet

La mention du second mariage d'Antoine figure dans son acte de décès. Lorsqu'il se remarie, il a alors 45 ans. Sa nouvelle épouse a quant à elle 36 ans (vers 1676 - 2 juin 1739)¹⁴² elle lui donne 3 autres enfants :

¹³⁶ Actes de naissance et décès non retrouvés

¹³⁷ Idem

¹³⁸ AD 02 - Haramont 1632-1673 p53/101

¹³⁹ AD 02 - Haramont / 1632-1673 p64/101 (N)

¹⁴⁰ AD 02 - Haramont / 1690-1720 p55/167 (N)

¹⁴¹ AD 02 - Haramont / 1690-1720 p66/167 (N)

¹⁴² AD 02 Haramont - 1730-1759 p50/157 (D)

- Marie (10 octobre 1713 - 22 janvier 1745)¹⁴³
- François (21 juillet 1715 - 14 juillet 1746)¹⁴⁴
- Jeanne (12 mars 1717 - ?)¹⁴⁵

Marie décède le 2 juin 1739¹⁴⁶ et laisse Antoine veuf une seconde fois.

- 6 - Antoine, le scieur de long

Ainsi que le mentionne son acte de fiançailles, il est scieur de long. J'avais déjà rencontré ce métier dans une autre branche de la famille et cela n'a rien d'étonnant dans cette région du Valois qui est extrêmement boisée : la forêt de Retz est en bordure du village et celle de Compiègne un peu plus loin est très étendue.

C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les rois de France aimaient tant y séjourner pour y pratiquer la chasse. J'ai dit dans l'introduction que Louis XII y pratiquait la chasse aux oiseaux de proie et avait à cette fin une fauconnerie au hameau de la Selve tout près d'Haramont.

J'ai retrouvé également un évènement que le prêtre a souhaité immortaliser au milieu d'un registre paroissial à la date du 27 juillet 1740¹⁴⁷ donc à l'époque de François :

« Le 27 juillet de la présente année, Louis XV, roi de France et de Navarre a piqué le cerf sur la place d'Haramont dans le fossé entre la maison de Claude Evilliot et de Clément Dudont vis-à-vis le tilleul et ce sur les quatre heures de l'après-midi. Le roi accompagné de toute sa cour et entre autres de monseigneur le duc de Chartres étant sorti du château de Compiègne a mis pied à terre, coupé le pied du cerf et resté environ une demie heure sur la place jusqu'à ce qu'une partie de sa cour qui était dispersée ait rejoint sa majesté après quoi il ont été chercher à Compiègne ».

- La chèvre, la belle-mère et le renard...

Mais revenons à François : son métier de scieur de long consiste à scier manuellement de longues planches sur la longueur d'un tronc d'arbre. Les planches alors produites fournissent notamment les charpentiers, les ébénistes, les tonneliers...

La technique, l'équipement et le vocabulaire sont bien spécifiques à la profession. On y trouve en effet une chèvre, un chevrier, une belle-mère, un renard et parfois même un singe !

Le chevrier est le scieur au-dessus et en équilibre instable. Il dirige la lame appelée la belle-mère en raison de ses dents bien affûtées... et le renard est le second scieur, qui se positionne sous le tronc à couper et qui tient l'autre extrémité de la lame. Il porte un chapeau à larges bords pour éviter de recevoir toute la sciure sur la tête.

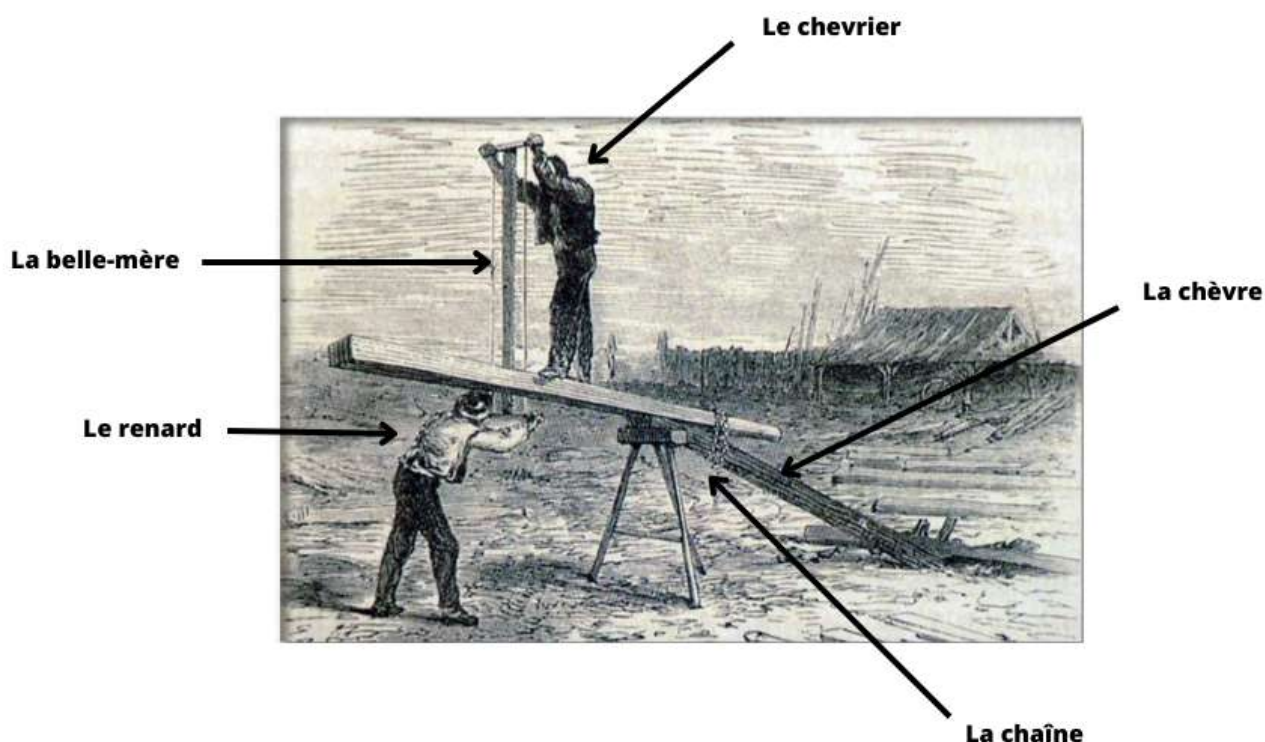
¹⁴³ AD 02 - Haramont / 1690-1720 p99/167 (N) / AD 02 - Haramont / 1730-1759 p73/167 (D)

¹⁴⁴ AD 02 - Haramont / 1690-1720 p108/167 (N) AD 02 Haramont / 1730-1759 p77/157 (D)

¹⁴⁵ AD 02 - Haramont / 1690-1720 p111/167 (N)

¹⁴⁶ Op Cit

¹⁴⁷ AD - Haramont - 1730-1759 p56/157



Ce travail nécessite donc deux personnes qui débitent toute la journée de longues pièces de bois. C'est un métier difficile et éprouvant ainsi que Jean H Hassenfratz l'étudie dans son « Traité de l'art du charpentier »¹⁴⁸. Pour en avoir une idée, chaque scieur donnerait 50 coups de scie par minute soit 3 000 par heure et l'effort constant pour soulever la scie serait de 13 kg et celui pour l'abaisser de 26 kg et ce pendant 10 à 12 heures par jour !

- La pénibilité du travail des scieurs de long au travers des contes

Dans le Journal « Le Mémorial de Haute-Loire » du 17 octobre 1927¹⁴⁹ figure un conte relatif aux scieurs de long qui se retrouvent après leur mort face à Saint Pierre. Celui-ci les dirige vers le purgatoire ou l'enfer mais ils plaident leur cause en arguant du fait qu'ils ont déjà connu le purgatoire et l'enfer sur terre. Saint Pierre mettant en doute leur parole s'essaie au sciage : « *Saint Pierre, agrippé à l'outil, se mit à l'oeuvre de toutes ses forces. Ses veines se gonflaient, la sueur coulait sur ses joues, les yeux lui sortaient de la tête. (...) Le corps brisé, (il) dut bientôt crier repos. Il remonta au ciel sans demander son reste (...). Depuis ce temps, dès qu'un scieur de long se présente pour entrer au paradis, « Saint Pierre aussitôt lui ouvre à deux battants les portes du Paradis ».*

Dans un autre conte d'Henri Pourrat¹⁵⁰, c'est le diable lui-même qui s'essaie au sciage doutant de la pénibilité de ce travail. Au bout de 5 minutes, il y renonce assimilant leur métier à un enfer plus dur que le sien.

¹⁴⁸ Extraits figurant sur le site chappellerablais.pagesperso-orange.fr

¹⁴⁹ Gallica - Document en annexe

¹⁵⁰ Henri Pourrat, Trésor des contes, Gallimard - Document en annexe

On comprend dès lors que le fils d'Antoine ait préféré, lorsque l'occasion lui a été donnée, apprendre le métier de cazerotier qui se pratiquait à Haramont. Je ne sais pas s'il était plus rémunérateur mais il était certainement moins usant physiquement.

D'après la hiérarchie des salaires sous l'Ancien Régime dont un tableau estimatif figure dans « La valeur des biens, niveau de vie et de fortune de nos ancêtres » de Thierry Sabot¹⁵¹, un scieur de long gagnait au XVIII^e siècle entre 20 et 60 livres par mois. Pour avoir une idée, le coût de l'achat de pain pour une famille de 5 à 6 enfants représentait alors entre 9 et 12 livres par mois donc pour la tranche basse, environ la moitié de son salaire et ce, rien que pour du pain....

Penchons-nous à présent sur les raisons de l'installation d'Antoine à Haramont.

Dans l'acte de mariage de 1697 il est précisé qu'il est depuis au moins deux ans dans la commune. Il est donc arrivé vers 1695, s'est marié avec une jeune fille du village et s'y est définitivement installé. Il est même à l'origine de tous les Leblanc d'Haramont (et ils sont nombreux !) puisqu'il est le seul de sa famille à avoir migré depuis l'Auvergne avec son père, du moins je n'en ai pas retrouvé d'autres à cette époque dans les registres paroissiaux.

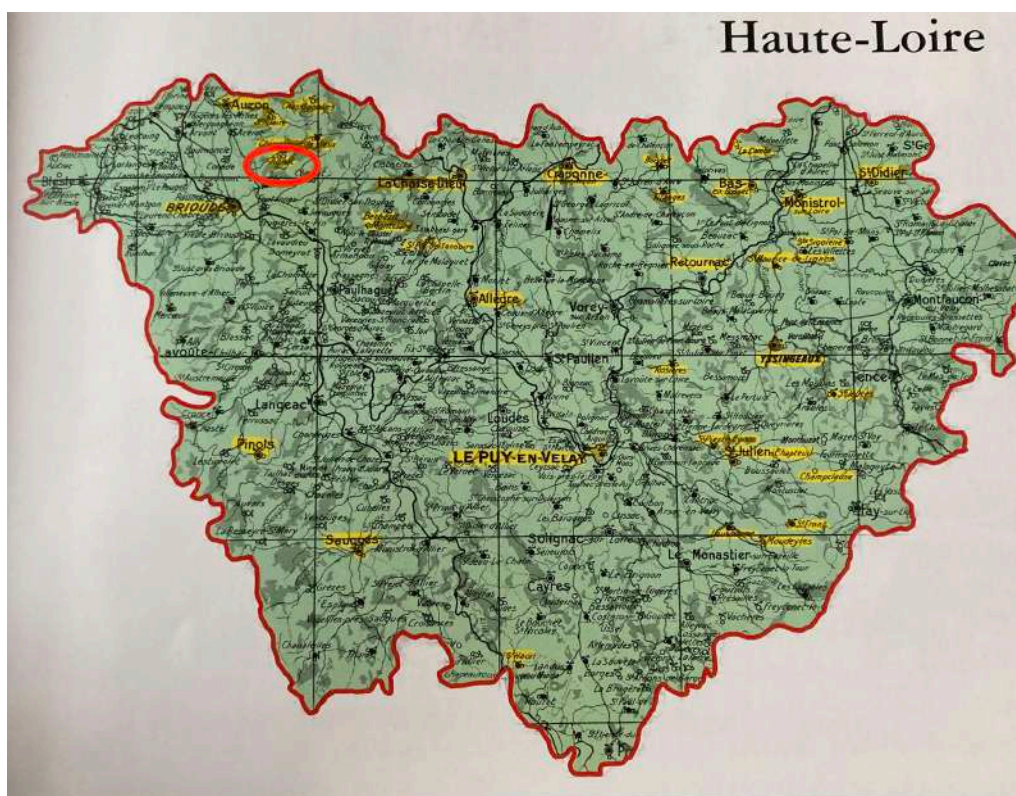
Pour approfondir le sujet, remontons la génération de ses parents et comprenons la migration qui s'est opérée.

¹⁵¹ Thierry Sabot - La valeur des biens, niveau de vie et de fortune de nos ancêtres - Théma- Histoire et Généalogie, édition Thisa 2018

Chapitre 6 : Le couple Jean Blanc - Françoise Raby

- 1 - Recherches sur les origines de la migration

En consultant l'ouvrage d'Annie Ernout « La grande histoire des scieurs de long »¹⁵², j'apprends justement que la majorité de ces scieurs sont auvergnats ou de la plaine du Forez et que leur nom proviendrait d'ailleurs de cette dernière plaine. En effet, une commune porte le nom de Cétereau qui phonétiquement et en patois local se disait sceytairo (du mot sceytol = scierie à eau) qui signifiait scieur de long. Annie Ernout a également identifié Agnat, le village d'origine d'Antoine, comme étant un point de départ de nombreux scieurs de long qui fuyaient la misère.



Cette misère était liée à divers facteurs :

- Le climat difficile oblige les paysans qui vivent de la culture à une trop longue période d'inactivité et génère un manque de revenus
- Les sols sont pauvres, mal exploités et donnent des récoltes insuffisantes et irrégulières
- Les famines sont très fréquentes (1630, 1696, 1697, 1709, 1710 et 1770). Emmanuel Leroy-Ladurie¹⁵³ explique d'ailleurs que les habitants de cette province pauvre et sous-développée se nourrissent de pain noir (400kg par an et par adulte), d'huile de noix, de soupe et de lard. La province génère donc des hommes dont la taille est inférieure à 1,62 m
- Le poids des taxes car chaque scieur devait acquitter une taxe d'industrie en fonction du pécule rapporté.

¹⁵² Annie Ernout, *La grande histoire des scieurs de long* - Collection au bon laboureur, 1996

¹⁵³ Emmanuel Leroy-Ladurie, *Histoire des paysans français* - Points Histoire

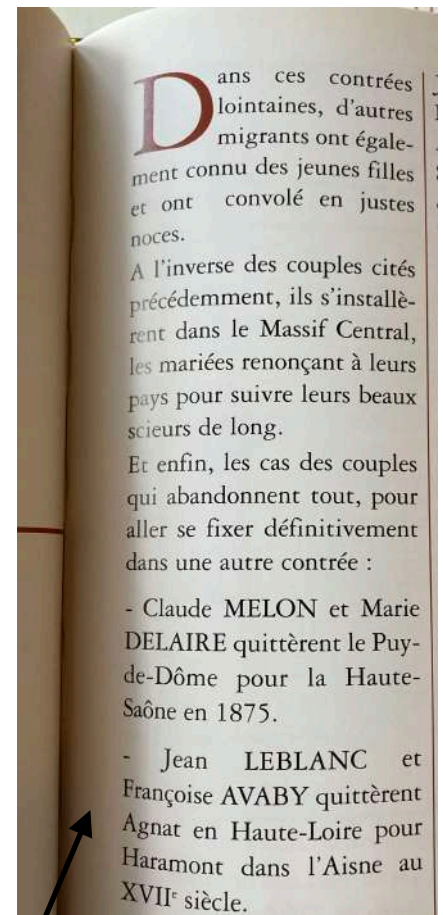
A propos du poids des taxes de manière générale, un rapport du 21 novembre 1787 à l'assemblée provinciale d'Auvergne fait le constat suivant : « on ne peut attribuer la dépopulation prodigieuse de l'Auvergne qu'à la surcharge de l'impôt qui ôte aux malheureux laboureurs tout moyen de subsistance et les force à s'expatrier pour chercher dans les climats étrangers les secours qu'ils ne peuvent trouver dans la province »¹⁵⁴.

Ce phénomène migratoire aurait commencé vers le XV^{ème} siècle et concerné des milliers de personnes au point de dépeupler les communes de la région. Certains partent de manière saisonnière à l'automne pour 8 à 9 mois, d'autres pour 2 ou 3 ans en fonction de l'éloignement et d'autres enfin comme Antoine et ses parents partent et ne reviennent plus, abandonnant tout pour aller s'installer sous des cieux plus cléments.

Je retrouve d'ailleurs mention d'Antoine et de ses parents comme étant définitivement partis dans le livre d'Annie Ernoul !

LISTE DES SCIEURS DE LONG DE HAUTE-LOIRE, QUI SE SONT MARIÉS AU LOIN

LEBLANC Antoine, né à Agnat, fils de Jean et de Françoise Avaby. Marié le 12 11 1697 avec Magdeleine Robert à Haramont (02).



Ce n'est évidemment pas Antoine mais voici à quoi ressemblait la tenue d'un scieur de long : un pantalon de velours épais resserré à la cheville, une chemise de chanvre, un tricot de laine, une blouse bleu foncé, un chapeau et une paire de sabots.

¹⁵⁴ Op cit

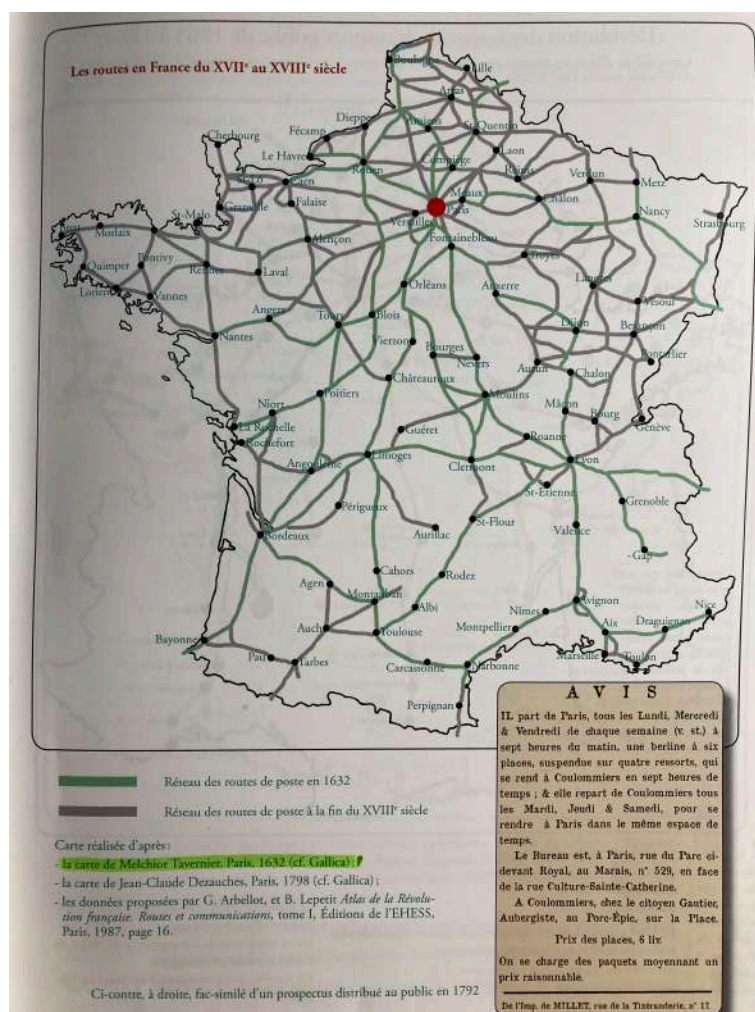
- 2 - Les hypothèses sur le voyage

- Les démarches avant de partir

Thierry Sabot¹⁵⁵ les évoque justement : « lorsqu'une personne imposable quitte sa paroisse pour établir son domicile dans une autre paroisse, elle doit en faire la déclaration au bureau d'élection dont elle dépend afin d'être rayée du rôle de son ancienne paroisse et portée à la nouvelle ». Une trace de cette déclaration devrait figurer dans les registres de congés et de translation de domicile.

- L'itinéraire

Ce voyage d'Agnat à Haramont devait s'apparenter à une véritable aventure car ces 2 villages sont distants de 580 km sur la base des voies de communications actuelles. Aussi un tel voyage devait-il représenter environ deux semaines de voyage au regard des moyens de transport, de l'état des routes (on se situe bien avant la généralisation de la corvée royale destinée à améliorer l'état des routes et des voies de communication du royaume) et des dangers qui étaient multiples (accidents, brigandages, maladies..).



Les routes de France au XVII^e et XVIII^e Siècle¹⁵⁶

¹⁵⁵ Thierry Sabot, Les voyages et les déplacements de nos ancêtres - La mobilité en France de l'Ancien Régime à 1814, Tréma - Histoire et Généalogie, Edition Thisa 2019

¹⁵⁶ Op cit

J'aimerais pouvoir reconstituer l'itinéraire qu'Antoine et ses parents ont parcouru pour rejoindre Haramont en trouvant notamment :

- les registres de logeurs qui ont été mis en place par la police à cette période dans le but d'identifier et de contrôler les nouveaux venus dans les villes. Ces documents sont apparemment rarement conservés mais les Archives nationales détiendraient parmi les Archives du Châtelet (série Y) celle de Paris pour la période 1693-1773
- les archives de la police (série M) pour ce qui concerne le contrôle des autorisations, certificats de route, sauf-conduit

Mais j'imagine déjà chercher une aiguille dans une botte de foin ne connaissant pas leur itinéraire, leurs moyens pour voyager et se loger. Ils se sont probablement contentés d'une charrette, peu confortable, peu rapide mais aussi peu coûteuse et de dormir à la belle étoile. Par ailleurs, s'il existait à l'époque « le Guide des chemins de France » de Charles Estienne publié en 1552 qui indiquait parfois les forêts où sévissent les brigands, encore fallait-il savoir lire et je ne suis pas convaincue que c'était le cas d'Antoine et de ses parents.

Je me réserve donc la possibilité d'en apprendre davantage sur cet itinéraire ultérieurement.

Une chose me préoccupe pour l'heure : le sort de Jean et Françoise.

- 3 - Où sont passés Jean et Françoise ?

Sur Haramont, je ne trouve l'acte de décès ni pour l'un ni pour l'autre et je note qu'ils ne sont pas mentionnés comme étant présents lors du remariage d'Antoine en 1712.

Concernant Jean, j'épluche sans succès le registre 1690-1729 et je finis par émettre l'hypothèse qu'après avoir marié Antoine il a pu vouloir repartir finir ses jours à Agnat mais la piste des registres d'Agnat n'aboutit pas, d'autant que je n'ai pas d'élément tangible me permettant d'évaluer son âge et la lecture des registres se complexifie. Je reste donc avec mon interrogation.

Quant à Françoise, après avoir vainement cherché son acte de décès sur Haramont et dans les villages environnants, je me prends à regarder de plus près l'acte de fiançailles d'Antoine de 1697. Celui-ci mentionne : « ayant son père en ces lieux », et l'acte du premier mariage : « fils de Jean Leblanc son père icy présent et de Françoise Araby sa mère demeurant dans cette paroisse ». Finalement, je comprends que sa présence n'est pas formelle et doute finalement sérieusement du fait que Françoise ait en réalité fait le voyage. Néanmoins, les registres d'Agnat ne me donnent pas de décès non plus.

- 4 - La piste des enfants

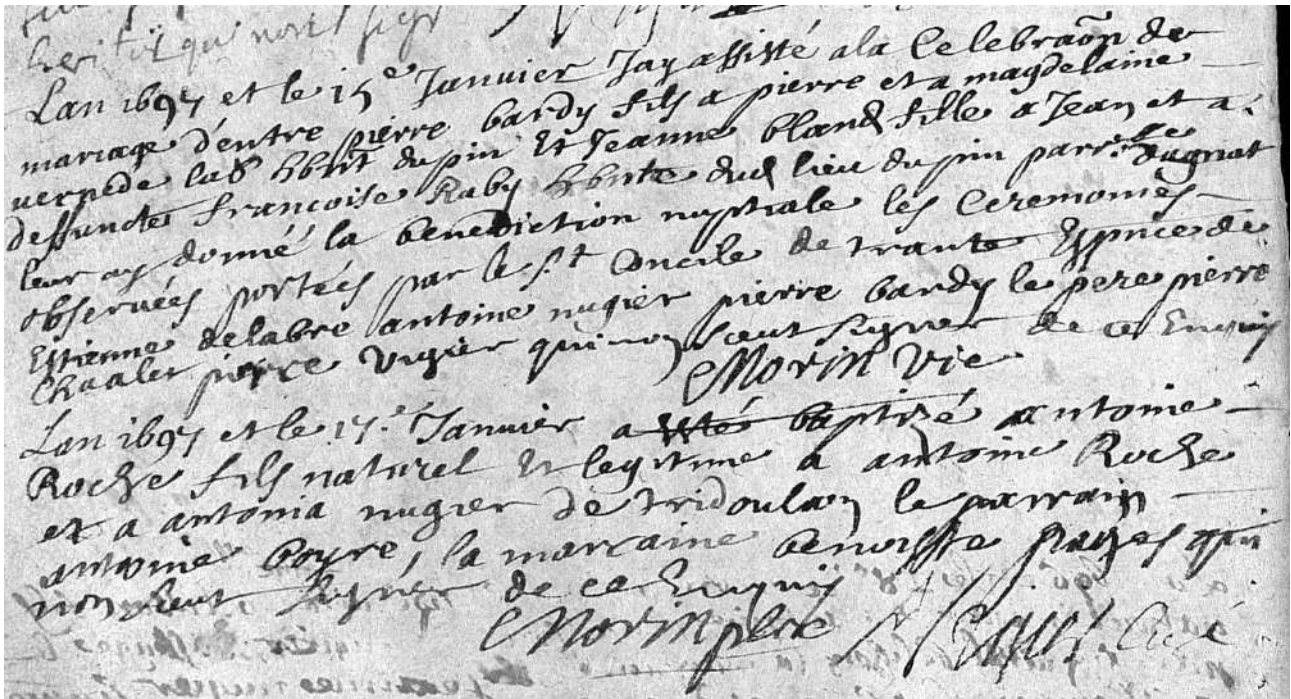
Je décide de chercher si le couple a eu d'autres enfants qu'Antoine sur Agnat car les actes les concernant pourraient me donner des informations.

Je trouve 4 autres enfants du couple:

- Pierre (10 février 1664 - ?)¹⁵⁷
- Barthélémy (1er avril 1670 - ?)¹⁵⁸
- Marguerite (11 avril 1672 - ?)¹⁵⁹
- Jeanne (juin 1678 - ?) qui se marie à Pierre Bardy le 15 janvier 1697¹⁶⁰

C'est ce dernier acte qui me donne la clef concernant Françoise.

- 5 - L'impossible voyage de Françoise



« L'an 1697 et le 15^e janvier, j'ai assisté à la célébra[ti]on de mariage d'entre **Pierre Bardy** fils à Pierre et à Magdelaine Verpede, h[a]b[ita]nt du Pin et **Jeanne Bland** fille à Jean et à deffuncte **Françoise Raby**, h[a]b[ita]nte dud[it] lieu du Pin parr[oi]sse d'Agnat. Leur ay donné la bénédiction nuptiale, les cérémonie observées portées par le s[ain]t concile de Trante. En p[ré]s[en]ce de Etienne Delabre, Antoine Nugier, Pierre Bardy le père, Pierre Charles, Pierre Vigier qui n'ont sceu signer de ce [...] ».

Avec cet acte de mariage de Jeanne, j'ai la confirmation que Françoise est décédée avant 1697. Je recommence de ce fait la consultation des registres, entre la date de naissance de Jeanne et son mariage. Je finis par trouver un acte¹⁶¹ très endommagé peu après celui de la naissance de Jeanne. Les informations sont parcellaires mais j'en déduis qu'il s'agit bien de l'acte de décès de Françoise .

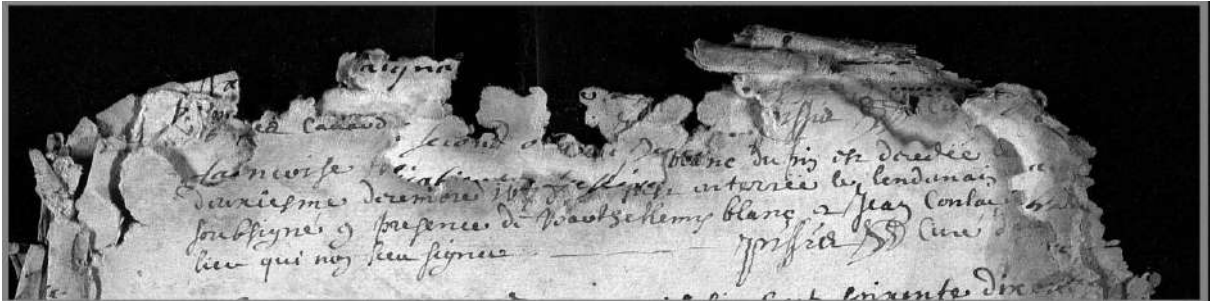
¹⁵⁷ AD 43 - Agnat 1650-1672 p47/87 (N)

¹⁵⁸ AD 43 - Agnat 1650-1672 p75/87 (N)

¹⁵⁹AD 43 - Agnat 1650-1672 p84/87 (N)

¹⁶⁰ AD 43 - Agnat /1674-1692 p28/96 (N)

¹⁶¹ AD 43 - Agnat /1674-1692 p30/96 (D)



« Françoise [•••] Blanc du Pin est décédée le douzième [•••]1678 et enterrée le lendemain [•••] soussigné. En présence de Barthélémy Blanc et Jean Conlai [...] lieu qui non sceu signer. »

Elle n'a donc définitivement pas fait le voyage à Haramont

- 6 - La suite des recherches

Les registres paroissiaux disponibles pour Agnat commencent en 1601 ce qui pourrait me permettre en théorie de remonter encore une génération si les ascendants de Jean et Françoise en sont originaires. Cependant leur lecture devient assez complexe, nécessite que j'y consacre encore beaucoup de temps et que je progresse encore en paléographie pour pouvoir les déchiffrer sans peiner à chaque lettre....












C'est donc avec cette cinquième génération de Leblanc que j'achève la généalogie ascendante de François Napoléon Leblanc.

Que savait ce dernier de ses ancêtres ? Savait-il qu'ils étaient auvergnats et qu'ils avaient fui la misère en emportant leurs outils, leurs maigres affaires pour tenter leur chance comme beaucoup d'entre eux en Ile-de-France ? Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question mais avec le recul de l'histoire, je constate qu'Antoine et Jean, son père, ont quitté leur Auvergne natale pour un avenir meilleur et que grâce à leur courage, à leur travail et à leur insertion dans le village, ils ont permis à leurs descendants de progresser dans l'échelle sociale en passant au fil des générations du statut d'ouvrier à celui d'artisan puis à celui de maire, de commerçant et de propriétaire en se constituant petit à petit un patrimoine qu'ils se sont attachés ensuite à transmettre à leurs enfants et dont d'une certaine manière et indirectement ma génération profite actuellement.

Voyons à présent les générations qui descendent de François Napoléon et Caroline Alexandrine qui rappelons-le ont eu 6 filles dont 4 ont survécu.

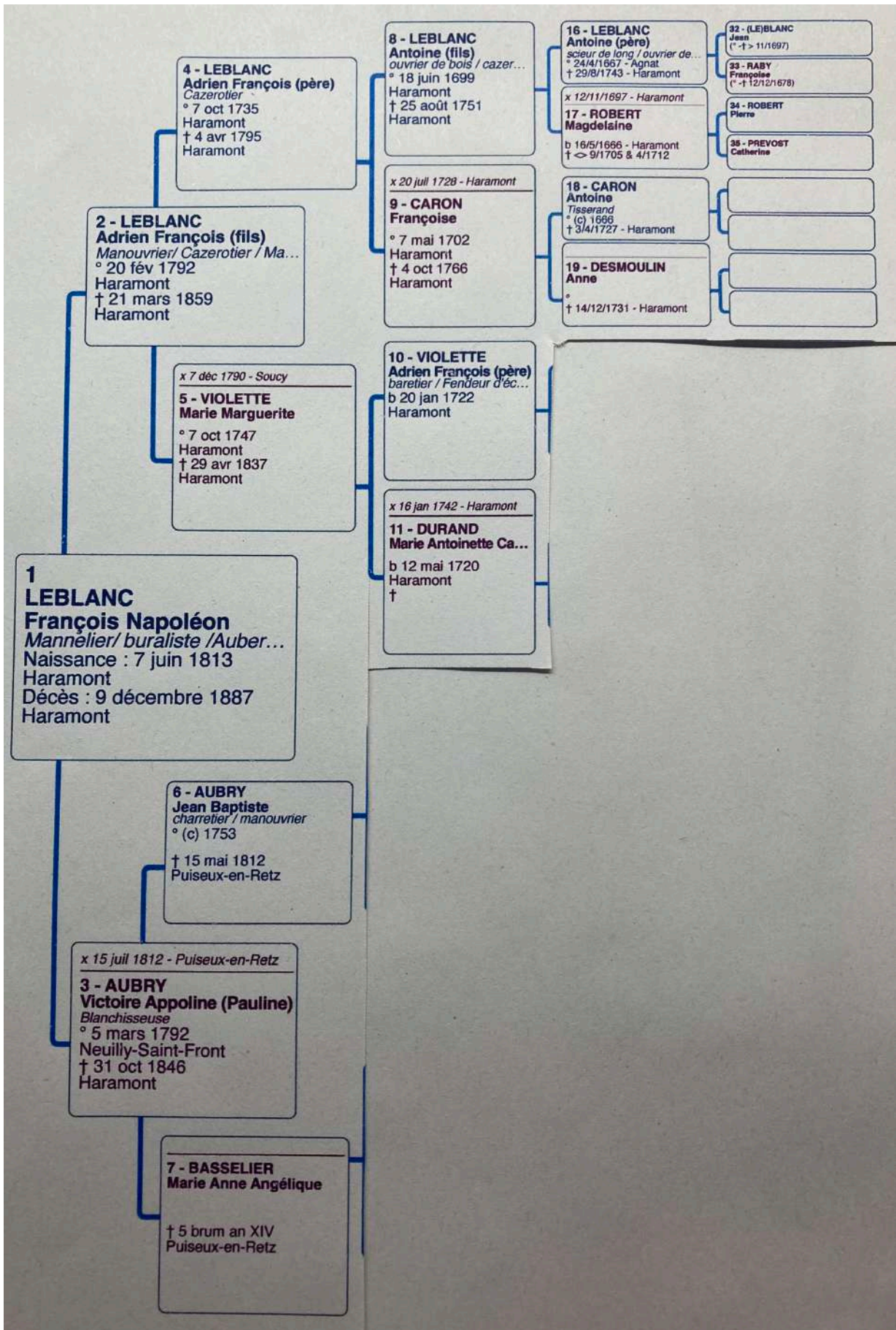
La génération suivante aurait donc dû voir s'éteindre le nom de Leblanc mais Mathilde Clara a choisi pour époux un Leblanc, Jules Henri de son prénom, qui a repris avec elle l'auberge familiale.

Comme je l'ai indiqué, Antoine Leblanc arrivé à Haramont vers 1695 ayant probablement donné naissance à tous les Leblanc du village, un lien de parenté doit exister entre Mathilde et Jules. Mes recherches m'ont permis d'établir qu'ils sont parents du 4ème au 5ème degré selon la législation canonique. Leur ancêtre commun est justement le fils d'Antoine, Antoine (fils) et Françoise Caron.

Ancêtres communs à LEBLANC Mathilde et LEBLANC Jules	
 LEBLANC Antoine (fils) (1699-1751)  CARON Françoise (1702-1766)	
 LEBLANC Adrien François (père) (1735-1795)  LEBLANC Adrien François (fils) (1792-1859)  LEBLANC François Napoléon (1813-1887)  LEBLANC Mathilde Clara (1852-1918)	 LEBLANC Etienne (1730-1765)  LEBLANC Charles Etienne (1761-1851)  LEBLANC Antoine Gervais (1796-1858)  LEBLANC Charles Théodore Antoine (1823-)  LEBLANC Jules Henri (1850-1907)

J'ai choisi pour ma part de poursuivre cette étude avec Marie Léonie, dont je descends, qui s'est mariée à François Marot. Nous quittons donc ici les Leblanc et le village d'Haramont pour faire connaissance avec une des 4 branches descendantes de François et Caroline. François et Marie Léonie s'installent à Eméville tout proche, dont François est originaire.

Ascendance de François Napoléon Leblanc



DEUXIÈME PARTIE - LES GÉNÉRATIONS DESCENDANTES : LA BRANCHE MAROT

Chapitre 1 : Le couple Marie Léonie Leblanc - François Marot

Quelle joie de pouvoir illustrer cette partie de photos ! C'est la découverte inattendue que j'ai faite en allant rendre visite à la fameuse cousine Monique. D'avoir tant cherché d'informations les concernant, tant tâcher de les imaginer, que de tomber sur ces photos constitue pour moi une véritable pépite.

- 1 - Marie Léonie

Vous la connaissez déjà, elle est la troisième des 6 filles de François et Caroline que j'ai mentionnées dans le premier chapitre.

Née à Haramont le 16 janvier 1847¹⁶², elle y grandit avec ses parents qui exploitent l'auberge et vit avec ses trois soeurs dans la maison qui la jouxte.



- 2 - François et la fratrie

François Marot est né le 13 septembre 1846¹⁶³ également à Haramont. Ayant quasiment le même âge, ils ont probablement grandi non loin l'un de l'autre pendant quelques années.

Son père Denis Marot (17 avril 1800 - 11 avril 1883)¹⁶⁴ est originaire du village voisin d'Eméville et sa mère Marie Anastasie Lenoir (14 février 1813 - 24 septembre 1833)¹⁶⁵ est originaire de Coyolles à quelques kilomètres au sud d'Haramont.



Je suppose que c'est son emploi de garde-particulier mentionné sur l'acte de naissance de François qui a amené Denis, son père, à habiter le village d'Haramont sur une période d'environ 12 ans. Je ne suis pas parvenue à ce jour à déterminer où il a travaillé en tant que garde mais deux lieux sont a priori possibles : le prieuré de Longpré ou le château des Fossés qui à cette époque était la propriété du comte Oerthling.

Je note que tous les enfants nés du couple Marot - Lenoir à Haramont dont François sont nés entre 1836 et 1848 et que les autres événements postérieurs (autres naissances ou mariages des aînés) sont intervenus à Eméville où le couple était à nouveau domicilié.

¹⁶² AD 02 - Haramont /1842-1862 p56/289 n°2 (N)

¹⁶³ AD 02 - Haramont /1842-1862 p51/289 n°14 (N)

¹⁶⁴ AD 60 - Eméville /1743-An XII p313/352 (N) / AD 60 - Eméville /1874-1887 p104/150 n°3 (D)

¹⁶⁵ AD 02 - Coyolles/ 1800-1849 p101/381 n°1 (N) / AD 60 - Eméville /1874-1887 p104/150 n°4 (D)

François a eu 9 frères et sœurs :

- *Eléonore Anastasie* (26 août 1836 - ?)¹⁶⁶ mariée à Denis Alexandre Dagbert
- *Adèle* (17 novembre 1837 - ?)¹⁶⁷ mariée à Léon Julien Pinta
- *Denis Narcisse* (29 août 1839 - 7 avril 1898)¹⁶⁸ marié à Julie Virginie Gilbert
- *Elisabeth Anastasie* (11 mars 1841 - 13 novembre 1898)¹⁶⁹ mariée à Jean Laurent Caron
- *Louis Aimable* (12 février 1843 - ?)¹⁷⁰
- *Marie* (29 juillet 1848 - 18 avril 1849)¹⁷¹
- *Marie Amandine* (25 janvier 1853 - 6 avril 1930)¹⁷² mariée à Félix Théodore Crinon
- *Honoré* (6 mai 1854 - 21 août 1854)¹⁷³
- *Louise* (8 mai 1859 - 5 juillet 1859)¹⁷⁴

- 3 - Aspects militaires

François figure sur le tableau de recensement pour la formation du contingent de la classe 1866 sous le n°75¹⁷⁵ mais il a été exempté en raison d'une difformité à la jambe suite à un accident. Il n'a donc pas participé à la guerre de 1870.

NUMÉRO	1. NOM DE FAMILLE ; 2. Prénoms ou Noms de baptême ; 3. SEXES ; 4. Célibataire ou Marié.	SIBERNI d'emp ou ser le Tableau de visite des villes	MOTIFS d'EXEMPTION ou de DÉPENSE que les jeunes gens ou ceux qui les représentent ou proposent de faire valoir devant le Conseil de révision. 1. Indication du motif ; 2. Observations de Son Préfet ; 3. Indique s'il a subi service de quelque autre de France.	NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE DES PÈRES ET MÈRES DES JEUNES GENS DATES, LIEUX DE NAISSANCE, RÉSIDENTE ET PROFESSION DES JEUNES GENS
71	1. Collin 2. Adèle Eugène Collin 3. Célibataire	2	1. 2. 3. Ouvrier d'une	Fils de <i>Collin</i> et de <i>Grégoire</i> domicilié à <i>Senlis</i> le 10 août 1846, à <i>Senlis</i> dép. de <i>Oise</i> à <i>Senlis</i> canton d' <i>Senlis</i> de la <i>Oise</i> profession de <i>Charbonnier</i>
72	1. <i>Barbier</i> 2. <i>François Joseph</i> 3. <i>Célibataire</i>	2	1. <i>Barbier</i> 2. <i>Barbier</i> 3. Ouvrier d'une	Fils de <i>Jean</i> et de <i>Barbier</i> domicilié à <i>Senlis</i> le 10 août 1846, à <i>Senlis</i> dép. de <i>Oise</i> à <i>Senlis</i> canton d' <i>Senlis</i> de la <i>Oise</i> profession de <i>Charbonnier</i>
73	1. <i>Cressier</i> 2. <i>Nicolas Joseph</i> 3. <i>Célibataire</i>	4	1. <i>Cressier</i> 2. <i>Cressier</i> 3. Ouvrier d'une	Fils de <i>Cressier</i> et de <i>Barbier</i> domicilié à <i>Senlis</i> le 10 août 1846, à <i>Senlis</i> dép. de <i>Oise</i> à <i>Senlis</i> canton d' <i>Senlis</i> de la <i>Oise</i> profession de <i>Charbonnier</i>
74	1. <i>Gravet</i> 2. <i>Christophe</i> 3. <i>Célibataire</i>	3	1. <i>Gravet</i> 2. <i>Gravet</i> 3. Ouvrier d'une	Fils de <i>Jean</i> et de <i>Gravet</i> domicilié à <i>Senlis</i> le 10 août 1846, à <i>Senlis</i> dép. de <i>Oise</i> à <i>Senlis</i> canton d' <i>Senlis</i> de la <i>Oise</i> profession de <i>Charbonnier</i>
75	1. <i>Barot</i> 2. <i>François</i> 3. <i>Célibataire</i>	2	1. <i>Barot</i> 2. <i>Barot</i> 3. Ouvrier d'une	Fils de <i>Jean</i> et de <i>Barot</i> domicilié à <i>Senlis</i> le 10 août 1846, à <i>Senlis</i> dép. de <i>Oise</i> à <i>Senlis</i> canton d' <i>Senlis</i> de la <i>Oise</i> profession de <i>Charbonnier</i>

¹⁶⁶ AD 02 - Haramont /1822-1841 p220/297 n°36 (N)

¹⁶⁷ AD 02 - Haramont /1822-1841 p239/297 n°35 (N)

¹⁶⁸ AD 02 - Haramont /1822-1841 p262&263/297 n°25 (N) / AD 02 - Montagny-Sainte-Félicité / 1998 p111 (D)

¹⁶⁹ AD 02 - Haramont /1822-1841 p286/297 n°15 (N) / AD 60 - Eméville / 1888-1897 p134/147 n°9 (D)

¹⁷⁰ AD 02 - Haramont /1842-1862 p13/289 n°2 (N)

¹⁷¹ AD 02 - Haramont / 1842-1862 p79/289 n°27 (N) / AD 02 - Haramont / 1842-1862 p92/289 n°15 (D)

¹⁷² AD 60 - Eméville / An XII-1862 (N) / Papiers de famille (D)

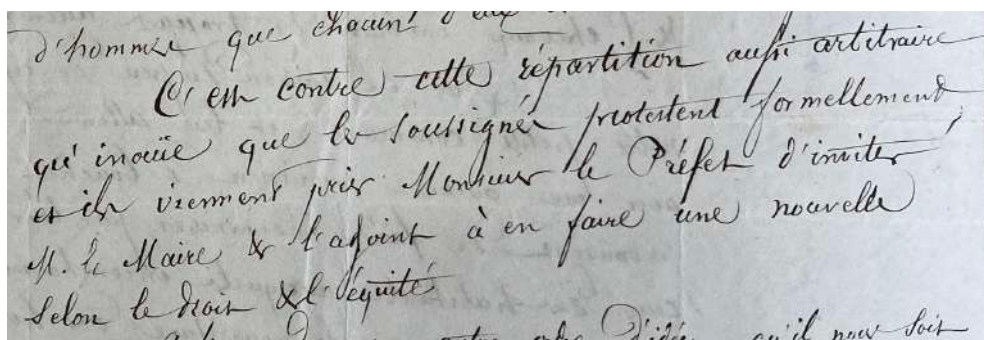
¹⁷³ AD 60 - Eméville / An XII-1862 p369/429 n°6 (N) / AD 60 - Eméville / An XII-1862 p379/429 n°10 (D)

¹⁷⁴ AD 60 - Eméville / An XII-1862 p406/429 n°7 (N) / AD 60 - Eméville / An XII-1862 p407/429 n°10

¹⁷⁵ AD 60 - Beauvais / Tableau de recensement pour le département de l'Oise, arrondissement de Senlis - 1Rp 394

Autre aspect militaire : les archives de la commune évoque le passage des prussiens sur le territoire d'Eméville les 13 et 14 septembre 1870 ainsi que les vols et réquisitions qui ont été faits auprès des habitants (vols de chevaux, tabac, voitures, harnais....) Sur la base d'une liste des habitants les plus impactés, il est demandé l'autorisation lors d'un conseil communal de souscrire un emprunt extraordinaire pour pouvoir rembourser les habitants concernés.

Un contentieux naît de cette démarche car seuls le maire et les conseillers municipaux se verront dédommagés ce qui conduit un certain nombre d'habitants à rédiger une plainte auprès du préfet¹⁷⁶.



*d'hommes que chacun a une
C'est en contre cette répartition aussi arbitraire
qu'inouï que le soussigné protestent formellement
et ils viennent prier Monsieur le Préfet d'inviter
M. le Maire & le adjoint à en faire une nouvelle
selon le droit & l'équité*

« C'est contre cette répartition aussi arbitraire qu'inouï que les soussignés protestent formellement et ils viennent prier monsieur le préfet d'inviter monsieur le maire à en en faire une nouvelle selon le droit et l'équité ».

Je retrouve d'ailleurs mon François parmi les signataires de cette plainte.



Parot François

- 4 - Le mariage

Le mariage est célébré le 17 juin 1869 à Haramont¹⁷⁷. A cette époque, François est scieur de long.

Préalablement à leur union François et Marie établissent un contrat de mariage le 10 juin 1869 pardevant Me Sénart, notaire à Villers-Cotterêts¹⁷⁸ et adoptent le régime de la communauté réduite aux acquêts. Ce contrat ne présente pas de dispositions particulières si ce n'est que les parents de Marie lui constituent une dot de 1 000 francs en espèces qui sera remise le jour même du mariage et précision est faite que cette dot s'imputera sur les droits de Marie dans le cadre de la succession de ses parents et qu'elle est assortie d'un droit de retour en cas de prédécès de la future épouse et de ses descendants avant les donateurs.

¹⁷⁶ Document en annexe

¹⁷⁷ AD 02 - Haramont / 1869 p174/334 n°13 (M)

¹⁷⁸ AD 02 - Laon / Acte du 10 juin 1869 - Me Sénart, notaire à Villers-Cotterêts / 312 E - 101

Par ailleurs, il est prévu un préciput : le survivant des futurs époux aura le droit de prélever avant tout partage, les habits, le linge et les bijoux à son usage personnel ainsi qu'un lit garni et deux paires de draps à son choix.

Après leur mariage, les époux s'installent à Eméville et se constituent au fil des années un patrimoine immobilier.

- 5 - La constitution d'un patrimoine

C'est à la lecture des papiers de famille que je découvre leur patrimoine et notamment de l'inventaire dressé après le décès de Marie Léonie¹⁷⁹ qui regorge d'informations.

- Une maison à usage de commerce à Eméville

François et Marie acquièrent en octobre 1871¹⁸⁰ une maison avec dépendances, rue du cimetière à Eméville, dans laquelle ils vont exploiter un commerce de marchand de vins, épicerie, mercerie et bureau de tabac. Elle comprend un corps de bâtiment sur la rue, un bâtiment à usage de remise, un bûcher, une écurie, une grange ainsi qu'une cour et un jardin entouré de haies.

En juin 1885¹⁸¹, ils acquièrent une grange avec cour et jardin attenants qui viennent agrandir cette propriété.



D'après une habitante de très longue date d'Eméville, la salle communale (parallèle à la rue) était le hangar et l'épicerie était exploitée dans la maison qui est perpendiculaire. Cela m'est d'ailleurs confirmé par la cousine Monique.

¹⁷⁹ Inventaire après décès de Marie Léonie Leblanc - Acte du 22 janvier 1910 - Me Pillebout, notaire à Villers-Cotterêts - Papiers de famille.

¹⁸⁰ Acte du 3 octobre 1871 - Me Sénart, notaire à Villers-Cotterêts - Mention dans inventaire précité - Papiers de famille

¹⁸¹ Acte du 21 juin 1885 - Me Delval, notaire à Villers-Cotterêts - Mention dans inventaire précité - Papiers de famille

- Une maison rue Brandon à Eméville

Cette maison acquise en novembre 1903¹⁸² comprend deux pièces d'habitation, cellier dessous, grenier au-dessus, couverture de chaume, cour et jardin d'une superficie avec les bâtiments de 13a19ca, le tout entouré de murs et de haies vives.



Reconstitution d'après le cadastre et les références cadastrales des biens de François et Marie Léonie. La partie hachurée correspond à la maison et le jardin de la rue Brandon.

Le reste fait partie de la propriété attachée à l'épicerie.

- De nombreuses parcelles de terre et de bois

Ils ont en effet acquis une trentaine de parcelles de terre et de bois plus ou moins grandes sur les terroirs d'Haramont, Eméville et Bonneuil-en-Valois entre 1888 et 1906.

¹⁸² Acte du 22 novembre 1903 - Me Pillebout, notaire à Villers-Cotterêts - Papiers de famille

- 6 - La fondation d'une famille

Je suis ravie de vous présenter cette photo de famille où François et Marie Léonie posent avec 4 enfants des 5 enfants que le couple a eu :

- *Léopold François Denis* (22 juillet 1870 - 26 février 1948)¹⁸³ qui se mariera à Amanda Victoria Marchal
- « Marie » *Mathilde Armandine* (11 novembre 1871)¹⁸⁴
- « Mathilde » *Emma* (11 avril 1878)¹⁸⁵
- *Appolline « Marcelline »* (26 janvier 1880)¹⁸⁶
- *Augustin Léon* qui est, quant à lui, décédé peu après sa naissance (19 août 1883 - 8 août 1884)¹⁸⁷.



De haut en bas et de droite à gauche : Léopold, François, Marie, Marie Léonie, Mathilde et Marcelline

¹⁸³Les archives de l'état civil sur Eméville ne sont pas disponibles à cette date. Néanmoins, j'ai trouvé sa date de naissance dans un acte notarié établi dans le cadre de la succession de sa soeur Marcelline dans la mesure où il faisait partie des héritiers.

¹⁸⁴ Idem

¹⁸⁵ AD 60 - Eméville / 1874-1887 p50/150 n°4 (N)

¹⁸⁶ AD 60 - Eméville / 1874-1887 p77&78/150 n°1 (N)

¹⁸⁷ AD 60 - Eméville / 1874-1887 p107/150 n°7 (N) / AD 60 - Eméville / 1874 - 1887 n°3 p112/150 (D)

- 7 - Héritages, legs et successions

- Le décès de Marie Léonie

Elle décède le 19 octobre 1909 à Eméville¹⁸⁸ à l'âge de 62 ans.

Durant sa vie, elle a recueilli les successions de ses parents suivant acte du 27 décembre 1887¹⁸⁹ et hérité à ce titre d'un lot composé d'une somme d'argent à titre de soulte à recevoir de ses soeurs et d'une parcelle de terre sur le terroir d'Haramont qui avait été acquise par son grand-père paternel. Je n'ai pas retrouvé l'acte correspondant aux archives départementales, l'acte était manquant bien qu'il était effectivement répertorié à cette date dans les répertoires de Me Blerzy.

Comme évoqué précédemment, un inventaire des biens et papiers a été dressé le 22 janvier 1910 suite à son décès mais la succession n'a été réglée qu'après le décès de François.

- Le décès de François

François décède, quant à lui, à Paris alors qu'il s'y trouvait momentanément le 5 février 1913¹⁹⁰ à l'âge de 66 ans.

François a reçu une donation du vivant de ses parents en octobre 1869¹⁹¹. Cette donation porte sur 7 parcelles de terre sur les terroirs d'Haramont et d'Eméville.

Par ailleurs, au décès de son père, un partage est effectué¹⁹² aux termes duquel il reçoit un jardin à Eméville et une parcelle de bois à Bonneuil-en-Valois. Puis suite à la licitation et la vente¹⁹³ d'une maison à Eméville (que son père avait lui-même hérité de sa mère) qui était restée en indivision, il percevra sa part en tant qu'héritier pour 1/6.



Ces biens constituent ses biens propres conformément aux termes de son contrat de mariage. Ils sont donc partagés entre ses enfants au moment de sa succession.

¹⁸⁸ AD 60 - Eméville / 1907-1912 p48/97 n°12 (D)

¹⁸⁹ Acte du 27 décembre 1887 - Me Cirou, notaire à Villers-Cotterêts - Papiers de famille

¹⁹⁰ Archives de Paris / 1913, Décès, 05 - 5D 206 n°202 p36/31

¹⁹¹ Acte du 17 octobre 1869 - Me Sénart, notaire à Villers-Cotterêts - mention dans inventaire après décès de Marie Léonie - Papiers de famille

¹⁹² Acte du 13 février 1887 - Me Cirou, notaire à Villers-Cotterêts - AD 02 - Laon / 312E - 102

¹⁹³ Acte du 22 février 1887 - Me Cirou, notaire à Villers-Cotterêts - Acte du AD Laon / 312 E -102

- Successions

Les successions confondues de François et Marie Léonie sont intervenues le 14 avril 1913¹⁹⁴. L'acte correspondant fait mention des propres ainsi que des acquêts de communauté. Le patrimoine, constitué essentiellement de biens immobiliers, est alors divisé en 4 parts de montants égaux entre leurs enfants.

* Marcelline hérite de la maison et du fonds de commerce de débit de boissons & épicerie que ses parents exploitaient à Eméville moyennant le versement d'une soulte à ses frères et soeurs ainsi qu'1/4 des meubles.

* Léopold hérite quant à lui de 13 parcelles de terre et bois sur les terroirs d'Eméville, Bonneuil et Haramont et 1/4 des meubles.

* Marie hérite de son quart de meubles et d'une somme d'argent. Sa part est moindre en raison d'une créance que détenaient ses parents à son encontre et celle de son mari qui est venue s'imputer sur sa part.

* Mathilde reçoit les autres terres et 1/4 des meubles.

La maison rue Brandon reste quant à elle en indivision et sera louée jusqu'en mai 1913, date à laquelle Léopold va s'en rendre adjudicataire¹⁹⁵.

¹⁹⁴ Liquidation et partage des successions Marot - Papiers de famille

¹⁹⁵ Acte du 18 mai 1913 - Me Pillebout, notaire à Villers-Cotterêts - Papiers de famille

Chapitre 2 : Le couple Léopold Marot - Amanda Marchal

Léopold François Denis naît le 22 juillet 1870¹⁹⁶ à Eméville. C'est le jeune garçon de la photo de famille ci-contre.



- 1 - Service militaire

Les informations que j'ai pu recueillir sont issues de la fiche matricule de Léopold¹⁹⁷ ainsi que de son livret militaire et autres documents figurant parmi les papiers de famille. Léopold est incorporé au 3ème régiment de Génie à pied comme sapeur mineur (ouvrier de chemin de fer) jusqu'en septembre 1894 date de son passage dans la réserve. Il reçoit alors un certificat de bonne conduite.

Il accomplira ensuite 3 périodes d'exercices à Arras : du 23 août au 19 septembre 1897, du 27 août au 23 septembre 1900 et du 23 septembre au 6 octobre 1907.

Ce livret est également une source intéressante d'informations dans la mesure où j'apprends son degré d'instruction (il sait lire, écrire et compter), qu'il a commencé l'escrime, qu'il ne sait pas nager, sa description physique ainsi que l'ensemble de ses mensurations, ce qui me paraît assez incroyable. Les informations sont si précises que l'on pourrait faire un moulage de sa physionomie et en faire une statue de cire.

- 2 - Amanda ou l'avènement de la femme indépendante et moderne

Amanda Victoria Marchal est née le 13 juillet 1872¹⁹⁸ dans le village voisin de Bonneuil-en-Valois. Elle est la fille de Louis Barthélémy Marchal, vosgien, gendarme à cheval (24 août 1824 - 23 décembre 1878)¹⁹⁹ et de Maxence Geneviève Drouart (28 juillet 1832 - 16 janvier 1915)²⁰⁰. Ses parents tiennent une épicerie dans ce village de Bonneuil.



- Amanda, alors âgée de 22 ans et célibataire, va se rendre acquéreur de la maison et du fonds de commerce dans le cadre de la reprise de

¹⁹⁶Acte de naissance obtenu auprès de la mairie d'Eméville

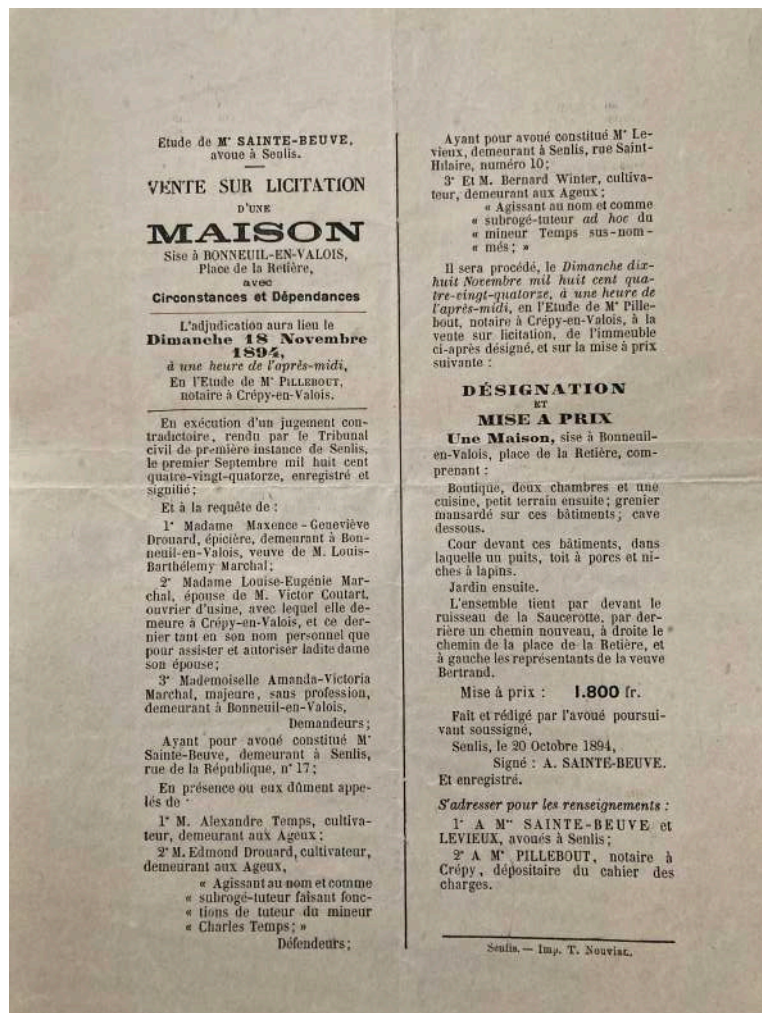
¹⁹⁷ AD 60 - Fiche matricule / <https://ressources.archives.oise.fr/ark:/44803/ge9454af0bc9e84be4c4e33baba53d01a/05582b5a1a65f5ac44d822d3dca33b90/1/ZnJhZDA2MF9ycDgyM18wMDM4XzAxLmpwZw==>

¹⁹⁸ Acte de naissance obtenu auprès de la mairie de Bonneuil-en-Valois

¹⁹⁹ AD 88 - Gruey-Les-Surances / 1824 n°46 p 22/31 (N) / AD 60 - Bonneuil-en-Valois / 3E83/2 1877-1880 n°49 p 97/169 (D)

²⁰⁰ AD 60 - Sarron - 1784-1838 n°38 p528/630 (N) / AD 60 - Bonneuil-en-Valois / 3E83/12 1913-1922 n°3 p 36/218 (D)

l'activité de ses parents. En effet, après le décès de son père, l'épicerie s'est retrouvée en indivision entre Maxence, sa mère et ses deux soeurs, Marie Félicité (26 janvier 1853)²⁰¹ et Louise Eugénie (28 juillet 1863)²⁰². Elle a alors engagé une procédure de vente sur licitation et acquis la maison en novembre 1894²⁰³ puis le fonds de commerce en février 1895²⁰⁴.



Affiche annonçant la vente de la maison - Papiers de famille

Elle acquiert également une autre maison ainsi que des parcelles de terre entre 1895 et 1898. Aussi, quand elle se marie, s'est-elle déjà constitué un petit patrimoine.

- Résolument moderne, c'est d'ailleurs elle qui prend les devants pour rencontrer Léopold. C'est la fameuse cousine à la mémoire toujours fraîche qui se souvient très bien avoir entendu cette histoire : Léopold, alors maçon, conduit le chantier de la construction de l'école communale de Bonneuil-en-Valois. Amanda est séduite par ce jeune homme au regard perçant mais ne sait comment l'aborder. Après en avoir parlé à une de ses amies qui le connaissait, ils sont enfin présentés.

²⁰¹ AD 60 - Senlis / 1849-1853 p540/654 n°19 (N)

²⁰² Mention dans l'inventaire après décès de Louis Marchal du 12 juin 1879 - Papiers de famille

²⁰³ Acte du 18 novembre 1894 - Me Pillebout, notaire à VillersCotterêts— Procès-Verbal d'adjudication - Papiers de famille

²⁰⁴ Acte du 8 février 1895 - Me Mortreux, notaire à Crépy-en-Valois - Acte de cession de fonds de commerce - Papiers de famille

- 3 - Le mariage et la naissance.... d'une épicerie

C'est donc le mariage de deux familles d'épiciers que symbolise leur union célébrée à Eméville le 29 mars 1898²⁰⁵. Cette union ne pouvait donner naissance qu'à une autre épicerie que voici :



Sur cette carte postale figurent Amanda sur la gauche, Léopold qui tient les rênes de l'âne et son fils Abel sur le siège de la charrette.

C'est à l'issue d'un travail plutôt laborieux de recoupement d'informations recueillies dans les actes notariés, les polices d'assurance (Papiers de famille) et sur le cadastre que j'ai finalement compris que cette épicerie, bien connue dans notre famille, n'est pas celle que tenaient les parents d'Amanda qui elle, se situait de l'autre côté de la rue.

Le cadastre napoléonien a été modifié, une route a été créée (celle qui passe devant l'épicerie). Léopold et Amanda ont alors profité de ce remembrement et construit en 1907 cette maison bien plus spacieuse que la précédente avec le confort moderne pour l'époque en y faisant installer l'électricité. C'est d'ailleurs Léopold qui a dessiné, conçu et construit intégralement cette maison.



²⁰⁵ AD 60 - Eméville /1898 - 1906 p6-8/133 (M)

Je détiens un grand nombre de documents relatifs à l'exploitation de fonds de commerce d'épicerie, mercerie, rouennerie et débitant de tabacs dont :

- L'inventaire des biens et marchandises lors de la cession du fonds de commerce
- Les quittances de paiement de marchandises auprès de leurs fournisseurs
- Les bons de commande de tissus, chaussures, vaisselle, confiserie, alcools, potions pharmaceutiques
- Les récépissés de réception et d'expédition de marchandises par train pour les années 1921 et 1922.
- Les avis d'imposition pour les années 1910
- Les polices d'assurance
- Les laissez-passer d'alcool de l'année 1922...



Tous issus de papiers de famille.

- 4 - Sans oublier la naissance d'une famille

Amanda et Léopold donneront naissance à 7 enfants dont 4 survivront :

- Enfant mort né (6 février 1899)²⁰⁶
- *Zita Geneviève Marie* (20 juin 1900 - 29 septembre 1901)²⁰⁷ qui serait décédée d'une méningite selon la mémoire familiale (photo ci-contre)
- *Amand* (6 décembre 1901)²⁰⁸ seul enfant ayant survécu à une grossesse gémellaire.
- *Cléopha Léopoldine* (17 août 1905)²⁰⁹
- *Abel Marcellin* (31 juillet 1910)²¹⁰
- *Louisa Andréa* (2 janvier 1913)²¹¹



La famille se serait peut-être agrandie davantage si la Première Guerre mondiale n'était pas survenue l'année suivant la naissance de Louisa.

²⁰⁶ AS 60 - Bonneuil-en-Valois / 1899 - 1902 n°33 p124/188

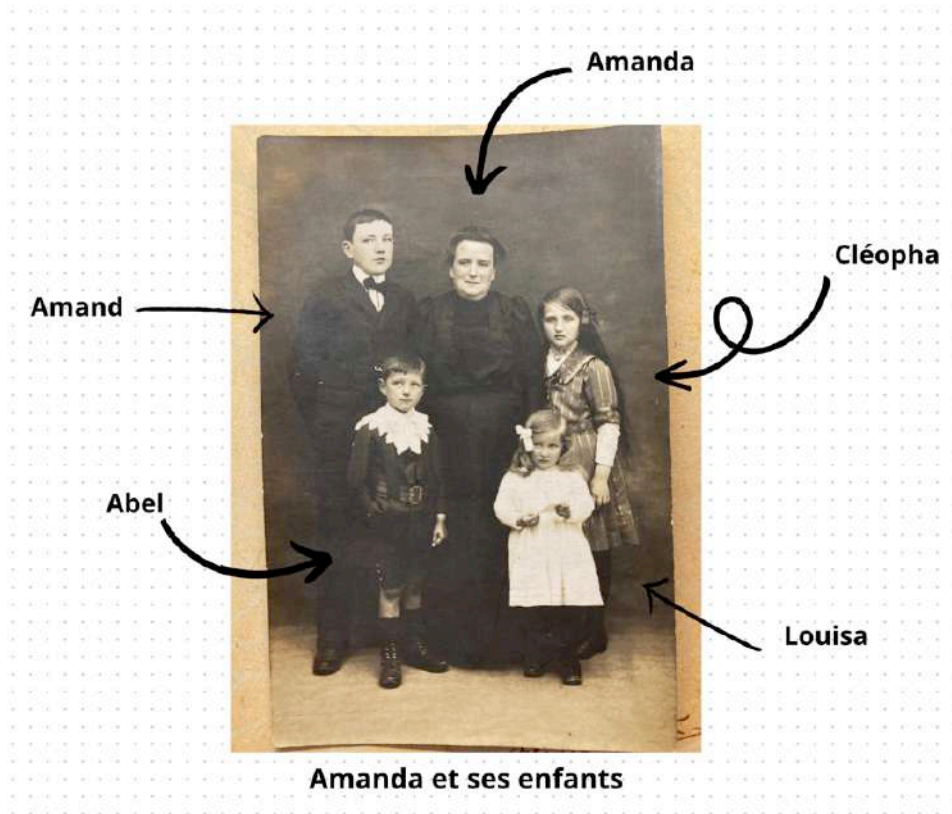
²⁰⁷ AD 60 - Bonneuil-en-Valois / 1899-1902 p 71/188 n°15 (N) / AD 60 - Bonneuil-en-Valois / 1899-1902 p 117/188 n°24 (D)

²⁰⁸ AD 60 - Bonneuil-en-Valois / 1899-1902 p 121/188 n°32 (N)

²⁰⁹ AD 60 - Bonneuil-en-Valois / 1903-1905 p119&120/145 n°14 (N)

²¹⁰ AD 60 - Bonneuil-en-Valois / 1910-1912 p37/158 n°22 (N)

²¹¹ AD 60 - Bonneuil-en-Valois / 1913-1922 p1/218 n°1 (N)



- 5 - La Première Guerre mondiale

- Parcours militaire

Si je n'ai pu trouver de document sur le parcours militaire de mes ancêtres, je peux par contre reconstituer assez précisément celui de Léopold grâce à sa fiche matricule²¹² ainsi qu'aux papiers de famille qui contiennent :

- * son livret militaire
- * une attestation d'hospitalisation de janvier 1915
- * un certificat de bonne conduite lors de son détachement à la gare de Fismes²¹³
- * un extrait de la note de service détachant Léopold aux Etablissements Julien Damoy au service des wagons Bazar de la Vème armée
- * son attestation de libération de décembre 1918
- * sa carte de combattant délivrée en juillet 1930
- * les échanges de courriers concernant le renouvellement de sa carte de combattant donnant droit au versement d'une pension (dont courriers manuscrits de Léopold)

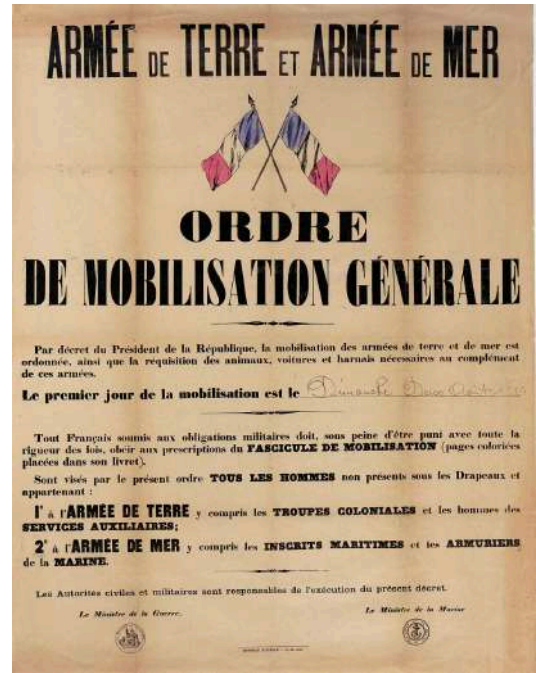
Lorsque la guerre est déclarée, Léopold a alors 44 ans.

²¹² Fiche Matricule - Source : Grand Mémorial - Document en annexe

²¹³ Certificat de bonne conduite - Document en annexe

Dès le 1er août 1914 il est appelé sous les drapeaux dans le cadre du décret de mobilisation générale. Il est affecté au corps des GVC (Gardes des Voies de Communication) - Subdivision de Compiègne.

Cette unité a pour mission de surveiller les lignes ferroviaires, les lignes télégraphiques et autres infrastructures et de les protéger des actes de sabotage dans ce contexte de guerre.



Cette affectation correspond aux travaux auxquels il a pris part dans le cadre de sa préparation militaire et qui figurent dans son livret militaire.

Modèle N° 14.
Art. 103. du Règlement

Travaux Pratiques D

Désignation des Travaux.	1899	1903	1911	18	18	18	18	18	Nombre de séances réglementaires
Terrassements	25	3							
Travaux de campagne	4	3							
Confections	3	3							
Sapco	5	4							
Mines	1	2							
Détachements et forages	26								
Ponts	3								
Chemins de fer	1								
Travaux divers	5								

Infanterie auxiliaire
1900
1901
1902
1903

1911
1912
1913
1914

N.B. - Les chiffres portés dans chaque colonne annuelle indiquent le nombre de séances auxquelles l'homme a assisté.

FAIT ENVOI:

J'ai retrouvé la photo ci-dessous sur le site des «GVC 14-18 » avec comme légende : « 54ème régiment d'infanterie de Compiègne - 1914 »²¹⁴



Les soldats figurant sur cette photo ne sont pas identifiés mais la ressemblance de ce soldat avec le Léopold des 2 photos suivantes qui sont des photos de famille (stature, bonhomie, moustache et le fait qu'il avait 44 ans au début de la guerre) semble conforter cette identification, sachant que la seconde photo date d'après-guerre puisque sur la charrette est assis Abel son fils né en 1910.

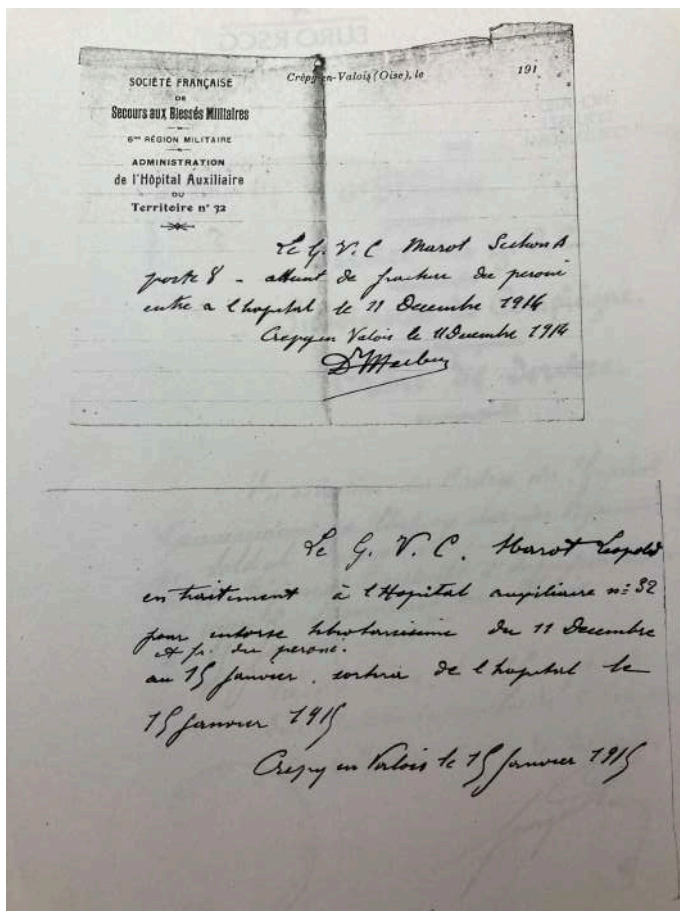
Par ailleurs, il semble n'y avoir eu qu'un seul régiment de GVC à Compiègne toujours selon le site précité.

Les membres de cette unité sont reconnaissables grâce au port d'un brassard de toile bleue dont les inscriptions faites à la peinture blanche permettent leurs signalisation et identification.



²¹⁴ <https://www.gvc1418.fr>

Mais le 11 décembre 1914, il est évacué à l'hôpital de Crépy-en-Valois car il est atteint d'une fracture du péroné et d'une entorse. Le 15 janvier 1915, il est renvoyé dans ses foyers jusqu'à nouvel ordre.



«Le GVC Marot Section A porte 8 atteint de fracture du péroné entre à l'hôpital le 11 décembre 1914.

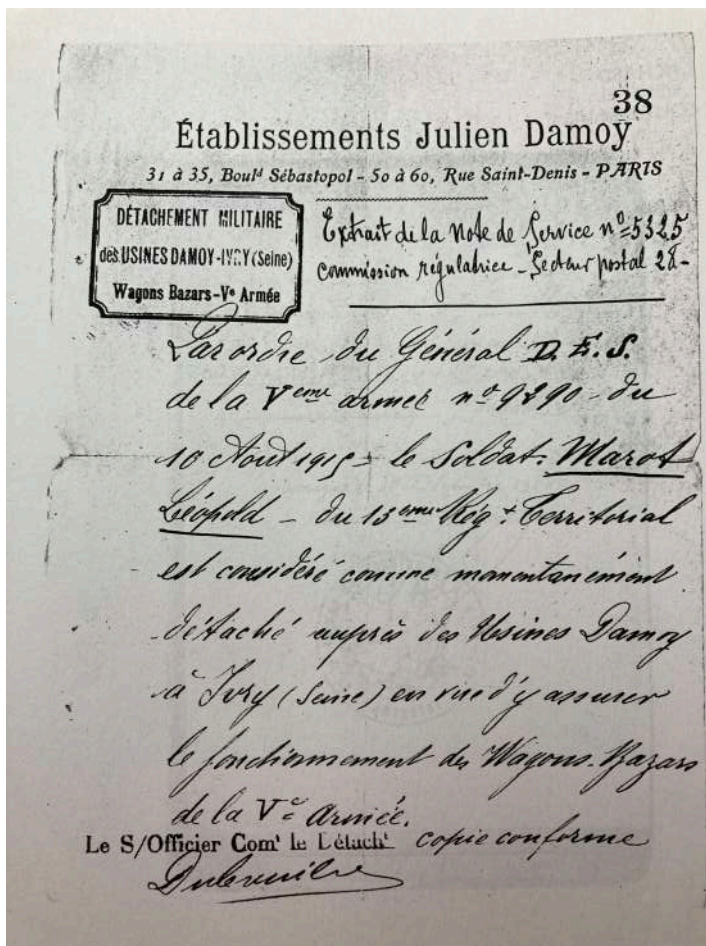
Crépy-en-Valois le 11 décembre 1914 »

« Le GCV Marot Léopold en traitement à l'hôpital auxiliaire n°32 pour entorse et fracture du péroné (...) du 11 décembre au 15 janvier sortira de l'hôpital le 15 janvier 1915.

Crépy-en-Valois le 15 janvier 1915 ».

Il est rappelé par ordre individuel le 1er avril 1915 pour être affecté à la 8ème compagnie du 13ème régiment territorial d'infanterie affectée à la garde et l'escorte des trains de ravitaillement du front depuis les gares de Fismes, Noisy-le-Sec et Pantin.

Puis le 15 août 1915, il est envoyé en détachement à l'usine Julien Damoy à Ivry en vue d'assurer le fonctionnement des wagons-bazars de la Vème armée.



« Extrait de la note de service n°5325
Commission régulatrice - secteur postal 28

Par ordre du Général D.E.S de la Vème armée n°9290 du 10 octobre 1915, le soldat Marot Léopold du 13ème Régiment Territorial et considéré comme momentanément détaché auprès des Usines Damoy à Ivry (Seine) en vue d'y assurer le fonctionnement des wagons-Bazars de la Vème armée. »²¹⁵

- Les wagons-bazars

Dans un article de Stéphane Le Bras²¹⁶, l'auteur explique l'origine des wagons-bazars et leur fonctionnement : alors que la guerre se prolonge et se sédentarise, l'armée française doit s'adapter et faire face aux nécessités et à la logistique du ravitaillement des troupes. En effet, dès 1915, se font ressentir la raréfaction des marchandises et consécutivement l'élévation des prix dans la zone des armées. Celles-ci sont liées à une pénurie générale, une désorganisation des réseaux d'approvisionnement en raison des combats, ainsi qu'aux mouvements de troupes au point qu'il est difficile pour les soldats de pouvoir se ravitailler dans les commerces des villages proches du front. Par ailleurs, nombre de commerçants dans ces zones appelés « les mercantilis » ont profité de cette situation pour augmenter considérablement leurs prix.

Aussi, l'armée française met-elle en place le service des wagons-bazars destiné à alimenter les troupes cantonnées au front. Pour ce faire, elle délivre des patentes à des commerçants qui sont autorisés à établir un entrepôt dans la localité d'où partent les marchandises. Dans un premier temps, ces marchandises sont expédiées par trains puis dans un deuxième temps par camions.

²¹⁵ Papiers de famille

²¹⁶ S. Le Bras dans « Business as usual ? Société de consommation et Grande guerre », revue Histoire, économie et société - 2018

Les établissements « Julien Damoy » ont servi à l'expérimentation de ce système. Ils assurent l'approvisionnement de la Vème armée et expédient depuis la région parisienne des produits de consommation courante (café, confiture, pâtes, conserves de légumes, de viandes, vin) mais aussi des pâtisseries, du chocolat ou des produits de bazar comme de la papeterie, jeux.... Sur la base d'un catalogue, les commandes passées par les troupes sont expédiées par wagons-bazar la semaine suivante jusqu'à la gare de ravitaillement destinataire. Dans la pratique, il s'est avéré plus commode d'utiliser des camions.

L'activité des établissements « Julien Damoy » a été étendue en 1917 par l'implantation d'un deuxième entrepôt dans la Marne. Néanmoins, en mai 1918, avec la reprise de la guerre de mouvement, l'entrepôt de Bouleuse est abandonné sous le feu de l'ennemi.

Léopold a servi dans les wagons et les camions-bazars dans la région parisienne puis dans la Marne à Bouleuse. Son incorporation à cette unité est vraisemblablement due à son métier d'épicier dans le civil car il apparaît que J. Damoy et l'armée entendaient s'appuyer sur des hommes capables et expérimentés dans les pratiques commerciales pour assurer un service efficace. Pour ce faire, ils recouraient à des comptables, des chefs-magasiniers, des professionnels de l'alimentation...

Vers le 15 octobre 1915, il est détaché au service des autos-bazars de la Vème armée à Breuil puis fin avril 1916, il est transféré à Fismes.

Le 16 juillet 1916, il est incorporé au 12è régiment territorial d'infanterie jusqu'en mai 1917.

En mai 1917, il est transféré à Bouleuse aux autos-bazars pour le ravitaillement des troupes aux tranchées.

Il passe ensuite au 8è régiment territorial d'infanterie le 25 juillet 1917 pour être détaché à l'agriculture à Beauvais. Il est définitivement libéré le 10 décembre 1918.

- 6 - Le contact avec la famille

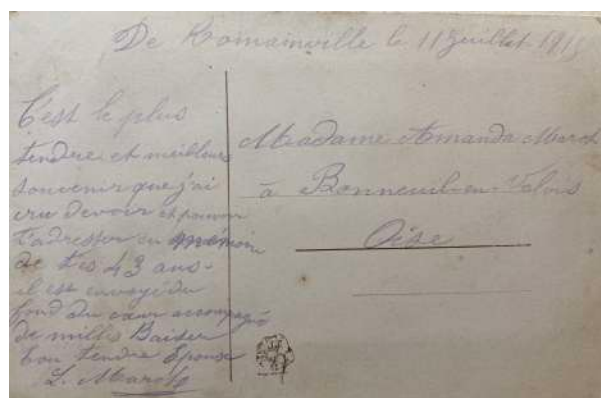
Pendant la guerre, Léopold et les membres de sa famille s'écrivent très régulièrement, voire de manière quasi quotidienne au vu du nombre de cartes qu'il envoie à sa femme et à chacun de ses enfants, cartes qui ont été conservées jusqu'à ce jour.

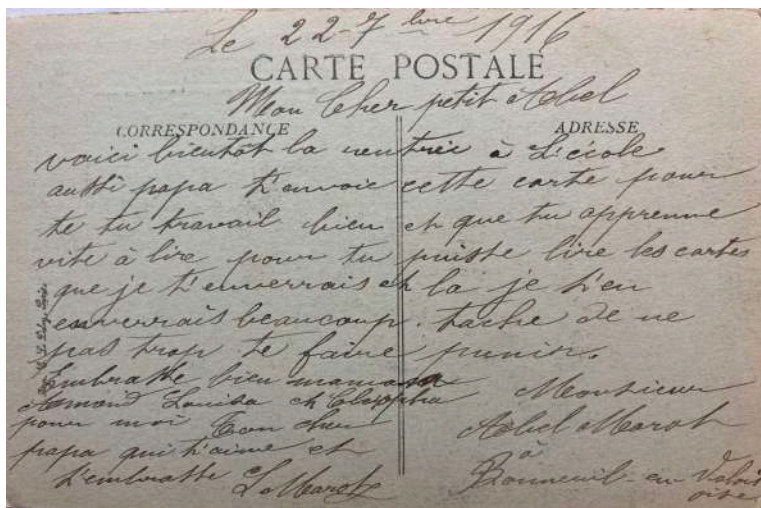


« De Romainville, le 11 juillet 1915

C'est le plus tendre et meilleur souvenir que j'ai cru devoir et pouvoir t'adresser en mémoire de tes 43 ans.

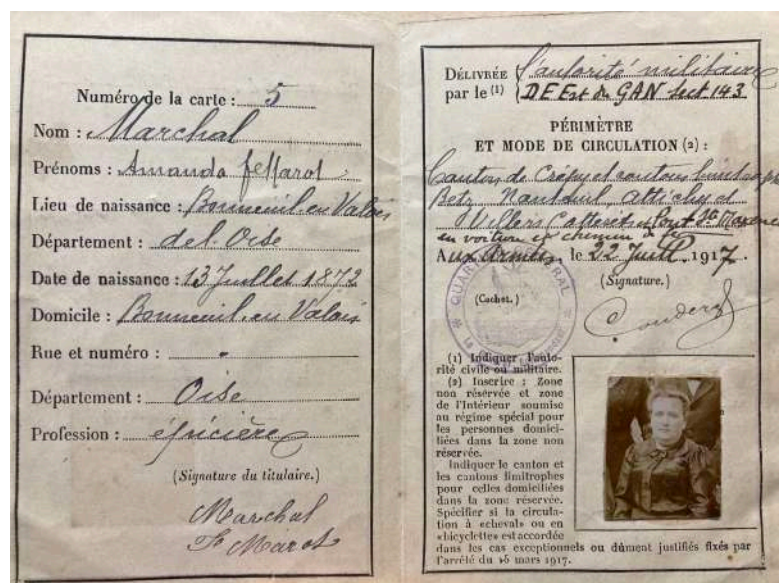
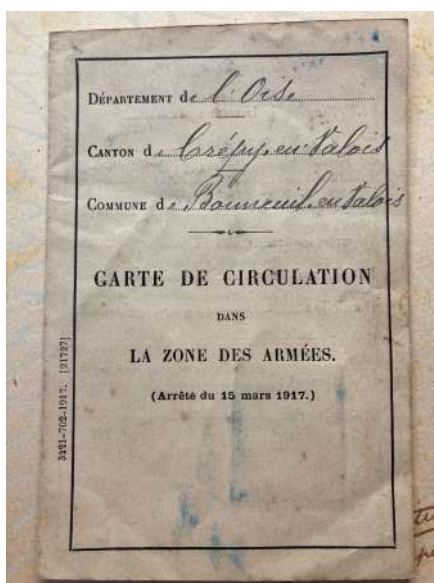
Il est envoyé du fond du coeur accompagné de mille baisers. Ton tendre époux. L. Marot ».





« Le 22 septembre 1916
 Mon cher petit Abel,
 Voici bientôt la rentrée à l'école. Aussi, papa t'envoie cette carte pour tu travail bien et que tu apprenne vite à lire pour que tu puisse lire les cartes que je t'envoierais et là je t'en enverrais beaucoup. Tâche de ne pas trop te faire punir. Embrasse bien maman, Amand, Louisa et Cléopha pour moi.
 Ton cher papa qui t'aime et t'embrasse.
 L. Marot ».

Concernant Amanda,
 Je n'ai que peu d'éléments me permettant de savoir comment elle vit les événements mais elle n'a d'autre choix que de continuer à gérer l'épicerie et ses 4 enfants malgré les problèmes d'approvisionnement et de rareté des denrées mais surtout malgré le théâtre de batailles que fut la région pendant la guerre, la proximité immédiate du village des lignes de front et des bombardements notamment à l'automne 1914 lors de « la course à la mer » ainsi qu'en 1818 lors des grandes offensives allemandes.



- 7 - L'après-guerre

Une fois la guerre terminée, la vie reprend doucement son cours.

Après avoir obtenu une carte de combattant qui lui donnait droit au versement d'une pension de retraite du combattant, Léopold en demande le renouvellement. Cependant, un refus lui est opposé : cette carte lui avait été accordée à tort car ses états de service montrent qu'il n'a pas appartenu à une unité combattante. Le 15 avril 1938, il se voit notifier la suppression de sa retraite de combattant par le ministère des pensions qui se réserve le droit de lui demander le remboursement des sommes perçues à ce titre jusque-là soit 7 745 francs. Il en sera exonéré par décision notifiée par courrier le 23 juin 1945.

- 8 - Décès et successions

Léopold décède le 28 février 1948 à Bonneuil-en-Valois²¹⁷ à l'âge de 77 ans, Amanda lui survivra 18 ans, elle décède le 14 février 1966 à Bonneuil²¹⁸ également.

Au décès de Léopold²¹⁹, le couple détient un patrimoine relativement conséquent car Léopold a hérité de son père de nombreuses parcelles de terre sur les terroirs d'Eméville, Bonneuil et Haramont. En 1941, il hérite avec ses deux soeurs de leur soeur Marcelline, veuve et sans enfant.

Le couple lui-même s'était constitué un patrimoine composé de l'épicerie, de terres et bois, de plusieurs maisons à Bonneuil et Eméville ainsi que de titres, actions et livrets de Caisse d'Epargne.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts²²⁰, ils se sont fait une donation entre époux reçue par Me Pillebout le 4 août 1916 aux termes de laquelle Amanda détient l'usufruit pour un quart et la jouissance de tous les biens dépendant de la succession de son mari.

Au décès d'Amanda, leurs 4 enfants sont héritiers chacun pour un quart du patrimoine.

²¹⁷ Mention marginale sur son acte de naissance

²¹⁸ Mention marginale sur son acte de naissance

²¹⁹ AD 60 / TSA 3Q14076 p148 / AD 60 - Déclaration de mutation par décès 3Q 14028, 14029, 14030

²²⁰ Contrat de mariage du 15 mars 1898 - Papiers de famille

Chapitre 3 : Le couple Abel Marot - Marie-Blanche Dupuis

- 1 - Abel

Abel est donc l'un des 2 fils de Léopold et Amanda. Il est né le 31 juillet 1910²²¹ à Bonneuil-en-Valois.

Il s'est formé au métier de boucher en travaillant notamment chez monsieur René Loron, boucher à Crépy-en-Valois (24 rue nationale) de Juillet 1933 au 27 octobre 1934 (lettre de recommandation - Papiers de famille).



- 2 - Marie-Blanche au coeur de la guerre

Marie-Blanche est la fille de Léonidas Dupuis (27 février 1886 - 11 juin 1818)²²², fils de berger et Héloïse Victorine Désessart (20 janvier 1888 - 3 février 1965)²²³, fille de boulanger.

Léonidas



et Héloïse



Marie-Blanche

²²¹ Op. Cit

²²² AD 02 - Dammard / 1863-1892 p218/311 (N) /

²²³ AD 60 - Gillocourt / 1888-1892 p8/181 n°3 (N) / Livret de famille - Papiers de famille

Léonidas , garçon boulanger et Héloïse se sont mariés trois ans auparavant, le 26 octobre 1911²²⁴ et acquièrent un fonds de commerce de boulangerie qu'ils exploitent à Béthisy-Saint-Martin²²⁵.

Le couple donne naissance à Léon le 23 juillet 1912²²⁶ et à Marie-Blanche 2 ans plus tard, le 27 septembre 1914 à Béthisy Saint Martin²²⁷.

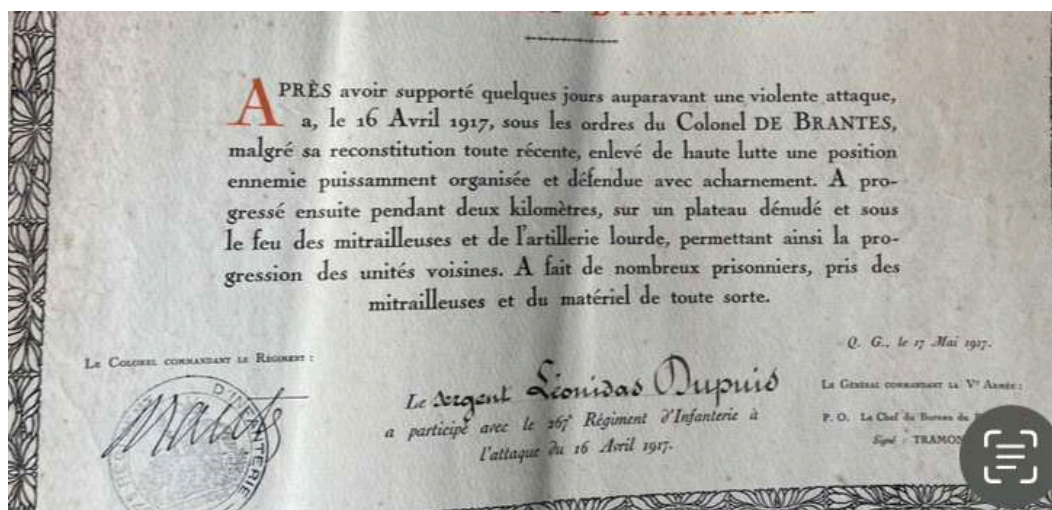
La génération de mes grands-parents a doublement souffert car elle a vécu les deux guerres mondiales.

Abel et Marie-Blanche ont vécu la Première Guerre mondiale dans leur jeune enfance avec les manques et les peurs qu'elle a occasionnés mais aussi subi l'absence de leur père parti à la guerre. Si Léopold en est revenu sain et sauf et a pu maintenir un lien épistolaire relativement étroit avec sa femme et ses enfants étant à l'arrière des zones de combat, Léonidas lui, ne reviendra pas de cette guerre.

Marie-Blanche ne le connaîtra que très peu d'autant qu'elle est née juste après la déclaration de guerre. Il avait donc déjà été appelé à rejoindre son affectation dans l'armée, au 267ème régiment d'infanterie où il a servi comme sergent.

- La guerre prive Marie-Blanche de son père

Après avoir été cité lors de la bataille du 16 avril 1917 en raison de son comportement valeureux



Papiers de famille

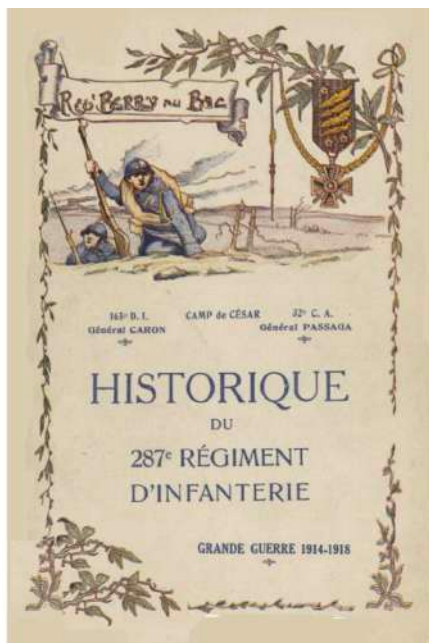
²²⁴ AD 60 - Gillocourt / 1910-1912 p65/110 n°27 (M)

²²⁵ Acte du 7 novembre 1911 - Me Ferry, notaire à Béthisy-Saint-Pierre - Mentionné dans l'acte de liquidation Dupuis-Désessart reçu par Me Dauvergne le 21 janvier 1927 - Papiers de famille

²²⁶ AD 60 - Béthisy-Saint-Martin - 3E67/13 - 1911-1912 n°22 p78/95 (N)

²²⁷ AD 60 - Béthisy-Saint-Martin - 3E67/14 - 1913-1922 n°30 p27/253 (N)

et alors que la guerre vit ses derniers mois, Léonidas perd la vie le 11 juin 1918 lors de la bataille de Belloy dans les circonstances assez précises que je relate ci-après sur la base de l' « Historique du 287^{ème} régiment d'infanterie »²²⁸.



« Honneur à Berry-au-Bac !

« Honneur, honneur aux fantassins de la Grande Guerre!

« Ils ont sauvé la France. Honneur à vous, glorieux combattants du 287^e, qui avez été les plus beaux « d'entre eux. »

(Lieutenant-colonel de BOUCHAUD.)

« Berry-au-Bac », beau régiment, est né de la guerre. Il était constitué, à l'origine, d'hommes d'âge « mûr de nos régions picarde, flamande et parisienne, « qui n'ont pris les armes que pour les vrais « combats, en ces heures tragiques où le pays, indignement attaqué, jeta vers eux son cri d'alarme. « Et depuis lors, devenu l'égal des plus réputés, le 287^e s'est enveloppé de gloire. »

C'est une gloire très pure, façonnée par ses héros, morts et vivants, que nous allons évoquer en rappelant les hauts faits du régiment dans sa « courte et glorieuse carrière » de l'appel aux armes à l'heure de la Victoire.

Après l'attaque victorieuse qui leur a permis de reprendre le Chemin des Dames du 27 mai au 1er juin 1918, les allemands se dirigent vers Compiègne avec pour objectif d'atteindre Paris.

Le 9 juin, ils attaquent les 40km de front entre Montdidier et Noyon qui sont écrasés sous les obus et les gaz asphyxiants et parviennent à gagner du terrain malgré la résistance acharnée des forces françaises. Le lendemain le général Mangin met en place une contre-attaque pour empêcher les allemands de gagner Paris. Il prévoit que 5 divisions mèneront l'attaque dès le 11 juin. Parmi elles, trois bataillons sont formés dont le bataillon Veyssière, auquel appartient Léonidas, qui se positionne à Belloy.

Les tirs français commencent à 10h30 et les 3 bataillons avancent mais leur progression est difficile face aux feux des mitrailleuses qui occasionnent de nombreuses pertes humaines et de nombreux soldats sont faits prisonniers. Beaucoup de gradés périssent.

A 12h, le bataillon Veyssière est arrêté par un violent barrage d'obus et de balles sur le plateau précédant Belloy. « *Les groupes se tapissent sur le sol plat qui n'offre pour toute protection que l'illusoire masque des blés hauts de 1 mètre (...). En moins d'un quart d'heure, plus de la moitié des combattants sont mis hors de combat, la plupart tués par balle. La compagnie mitrailleuse perd les trois quarts de son effectif. Le lieutenant Maroussem est blessé et tous les sergents sont tués ».*

Ces efforts, l'attaque menée dans l'après-midi visant à encercler les allemands (200 prisonniers allemands sont faits et de nombreuses armes allemandes sont saisies) et le renfort des tanks auront néanmoins permis d'avancer de 2 km et de conforter la position des troupes françaises.

²²⁸ <http://tableaudhonneur.free.fr/287eRI.pdf>

Campagne 1914 – 1918 - Historique du 287^e Régiment d'Infanterie

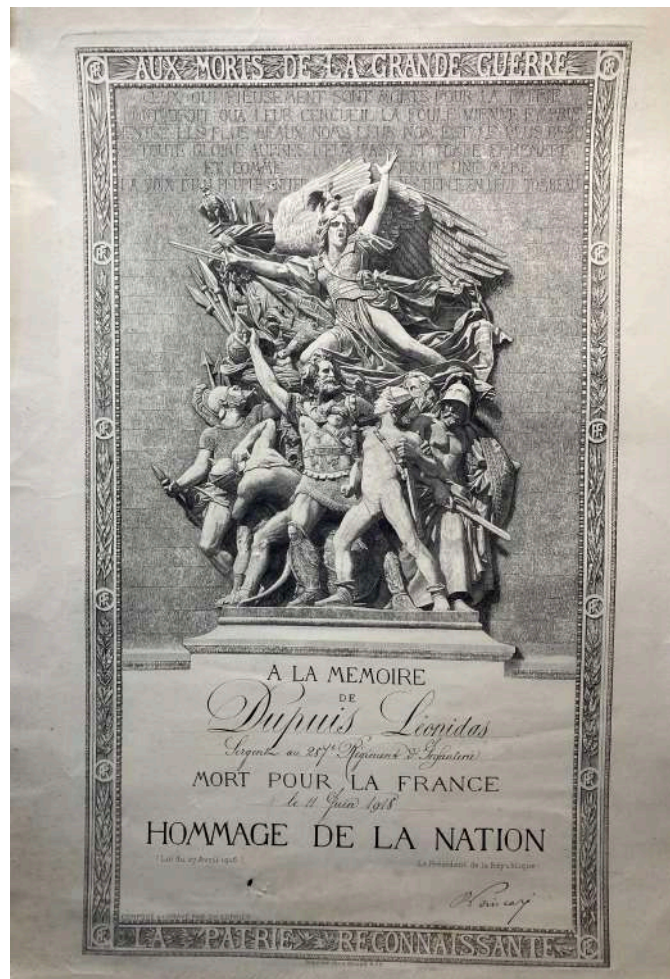
Imprimeries réunies de Nancy

Source : B. D. I. C. - Droits : Domaine public - Transcription intégrale : P. Chagnoux - 2015

DUBUET (Henri), sergent, **1-9-18.**
DUMÉES (Octave), sergent, **24-8-14.**
DUPUIS (Léonidas), sergent, **11-6-18.**

LEFÈVRE (J.-G.), cap. four., **26-8-17.**
LEFÈVRE (Théod.), sergent, **16-4-17.**
LEJEUNE (Victor), adjudant, **9-4-15.**

Son comportement valeureux lors de cette bataille lui vaudra comme reconnaissance la citation suivante : « *Au front depuis le début de la campagne, énergique et consciencieux. A toujours fait preuve de sang froid et de dévouement au cours des différentes actions auxquelles le régiment a pris part* » ainsi que l'attribution de la Croix de guerre²²⁹.



Papiers de famille

²²⁹ <http://tableaudhonneur.free.fr/267eRAC.pdf>

- Héloïse survit tant bien que mal

Pendant la guerre, Héloïse maintient l'activité de la boulangerie mais elle raconte aux travers des dernières lettres retrouvées d'elle²³⁰ sur le corps de Léonidas la peine qu'elle endure et la difficulté à en vivre du fait du manque de farine, de la mise en place des tickets de rationnement à partir de 1917 et des clients qu'elle perd.

« Je n'y arriverai pas encore ce mois-ci, c'est un vrai cauchemar. Aujourd'hui j'ai payé 10 sacs de farine, j'en ai eu pour 24 sous de timbre et on a encore toujours des clients qui rouspètent.(...) ».

Ce poids qui pèse sur ses épaules est certainement difficile à assumer. Elle parle en effet de l'incertitude de l'avenir et de la peur de ne pas prendre les bonnes décisions *« J'aurais bien voulu avoir ton avis pour ça car on ne sait toujours pas ce que l'on doit faire »*. C'est en effet une lourde responsabilité car ils n'exploitent ce commerce que depuis 3 ans quand la guerre éclate et leur investissement financier a été conséquent. On perçoit le découragement et le désarroi qui la gagne : *« Il y a des moments où j'ai envie de tout envoyer promener »*.

Si le maintien de l'activité de la boulangerie est une lourde tâche, on comprend qu'elle souffre par ailleurs du manque de nouvelles de la part de Léonidas car le courrier ne passe pas, craint certainement de le perdre et de se retrouver seule avec ses deux enfants.

Si elle exprime l'envie de fuir : *« Cette fois tous mes paquets sont prêts à mettre dans la voiture et tu vois que nous ne sommes pas bien tranquilles »* ou *« Aussitôt que l'on aura l'ordre de partir, je ne serai pas la dernière (...) »*, on perçoit l'absence de renoncement et l'envie de croire encore en des jours meilleurs : *« Tout le monde se prépare à partir. Je ferais comme les autres si on y est obligés. Mais pense donc, on nous mettrait où ? Je me demande où on va mettre tout ce monde si ça continue. Enfin, espérons que cette fois encore nous en serons quitte pour la peur mais si on est obligés de s'en aller, je t'écrirais quand même le plus souvent possible pour que tu ne sois pas trop inquiet sur notre sort mais au fond, je ne peux pas croire à ça »*.

A tout ce contexte, s'ajoute le fait que le village se situe à cette période à quelques kilomètres des zones de combat. En effet, les allemands ont repris le chemin des Dames et avancent vers Compiègne pour marcher ensuite sur Paris. Le village est donc le théâtre du passage des troupes et des camions remplis de blessés qui reviennent du front *« impossible d'aller sur la route : passage de troupes et des évacués jour et nuit. Tu ne peux te faire idée de ce qu'il a pu passer »*, *« Il passe des émigrés en quantité (...) et pour comble, les tanks sont passés cet après-midi »*. La population pourrait donc être contrainte de tout abandonner si les allemands devaient avancer encore, ce qui génère des sentiments de panique.



²³⁰ Papiers de famille

En outre, compte tenu de cette proximité, le village subit des bombardements et ce, plusieurs nuits d'affilée. « Jusqu'à l'heure il n'y a pas eu d'accident. Cette nuit il en est tombé une (bombe) chez Mme Chopinet et plusieurs aux alentours ». Pour se protéger, ils doivent se réfugier dans les carrières « la nuit de samedi à dimanche nous avons été coucher dans la carrière²³¹ tellement les avions avaient bombardé ici. Mais nous n'y sommes pas retournés, il fait trop froid », « Pour la peine, pas grand monde ne couche à sa maison. Moi je ne veux plus aller nulle part, je suis moins tranquille que chez nous et depuis que j'ai couché à la carrière, je suis malade ». Elle se résout donc à rester chez elle où « tout le monde couche dans la chambre en bas. On a fait des lits comme ça, s'il arrive quelque chose, nous sommes tous ensemble ».

Elle n'évoque dans ces quelques lettres qu'une seule fois les enfants qui semblent ne pas avoir peur des avions car dit-elle, ils ne les entendent pas. Néanmoins, c'est dans ce contexte que Marie-Blanche et son frère Léon ont vécu les premières années de leur vie.

Ils devront désormais tous apprendre à vivre sans la présence de Léonidas. Héloïse ne se remariera pas et portera le reste de sa vie son regard triste et son habit de deuil.



Marie-Blanche est quant à elle d'une nature gaie et ses éclats de rire qui provoquaient des petites secousses de son corps restent un de mes souvenirs préférés me rattachant à elle.

Elle et Abel se rencontrent selon la légende familiale lors d'un mariage qui sera prémonitoire du leur et qui sera célébré le 17 avril 1939 à Gilocourt.

²³¹ Les carrières de pierre dont je parlais dans la partie consacrée à Haramont, le Valois et la vallée de l'Automne

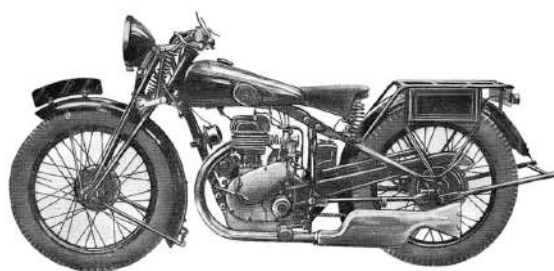
- 3 - La Seconde Guerre mondiale

Le jeune couple que forment Marie-Blanche et Abel depuis quelques mois n'aura pas le temps de fonder une famille.

Abel a fait son service militaire dans le 25ème régiment d'artillerie divisionnaire qui s'est achevé par la délivrance d'un certificat de bonne conduite en octobre 1932²³².

- La réquisition

Dès le mois de janvier 1939, Abel reçoit un ordre de convocation de la part du Ministère de la Guerre afin de réquisitionner à première demande (ordre de réquisition individuel ou en cas de mobilisation officielle) sa moto Peugeot 112²³³ (modèle ci-contre). La réquisition interviendra effectivement le 28 août 1939²³⁴



- La capture

Pendant la guerre, alors qu'il fait partie du 361ème régiment ... il se fait capturer par les allemands le 16 juin 1940 à Saulieu (Côte d'or) et est interné au camp de Mailly (Aube) que les allemands ont pris.....



Abel et ses compagnons d'infortune au Camp de Mailly (Aube) - Papiers de famille

.....jusqu'à son départ pour l'Allemagne.

²³² Papiers de famille

²³³ Ordre de convocation du 16 janvier 1939 - Papiers de famille - Document en annexe

²³⁴ Bulletin de réquisition du 28 août 1939 - AD 60 - Document en annexe

- L'internement au Stalag IX A

Il est alors interné au Stalag IX A dans le nord de la Hesse sous le n°45490 où fut d'ailleurs également interné François Mitterrand.



Plan du Stalag IX A

- 4 - La libération et le retour à la vie civile

Il est libéré par les alliés le 31 mars 1945 et revient à son domicile le 16 avril 1945 en passant par Thionville le 9 avril 1945 ainsi que le mentionne le document ci-dessous.

Il sera donc resté prisonnier pendant 5 ans.

De retour à la liberté et à la vie civile, il exerce alors le métier pour lequel il s'était formé avant la guerre, celui de boucher d'abord à Gilocourt, puis à Cuvilly pendant 6 ans et enfin à Verberie à partir du 30 juillet 1956 date à laquelle il s'installe à son compte et travaille avec Marie-Blanche (Extrait de l'inscription au répertoire des métiers - Papiers de famille) jusqu'à sa retraite en 1978.

INSTRUCTION MINISTERIELLE
n° 48575 du 23 mai 1941

Montre II A
Format 27 x 21, feuille double
Exemplaire communiqué
à titre de renseignement
(Papier blanc)
N° d'inscription de
l'intéressé au cen-
tre régional
de L..... 5398

CAMP d'Et. Civ.
CENTRE
COMPIÈGNE

DECLARATION
à souscrire par tout militaire (1) interné rapatrié
ou prisonnier libéré

Nom : MAROT
Prénoms : Abel Albarellus
Né le 31-7-1910 à Bouzeuil-Catalon
Département : Gironde
Grade : 1er Classe
Librement de : Beauvais (N° de carte matricule ou de libération de 3261)

Ministère de carrière (officiers, sous-officiers de carrière, ou servant par contrat d'engagement au engagement communautaire);
Réserviste rappelé sous les drapeaux
Engagé pour la durée de la guerre
Recrutement : 1930
Profession : Boucher

Classe de : 1er Classe
Mobilisation : 17-6-40
Corps de troupe, service ou établissement auquel l'intéressé appartenait à la date de sa capture ou de son internement : 351 régiment d R.A.D. batterie, compagnie, section

matricule à ce corps : Date de (1) : la capture 17-6-40
ou de la capture : Loubien - (Gard.) l'internement

Camps dans lesquels l'intéressé a été interné depuis la date de sa capture.
Camp dans lequel l'intéressé était interné au moment de sa libération : Mag IX A M. 45490

Date de libération :
Situation de la famille de l'intéressé (1) : Célibataire avec ou sans enfants de chacun d'eux.

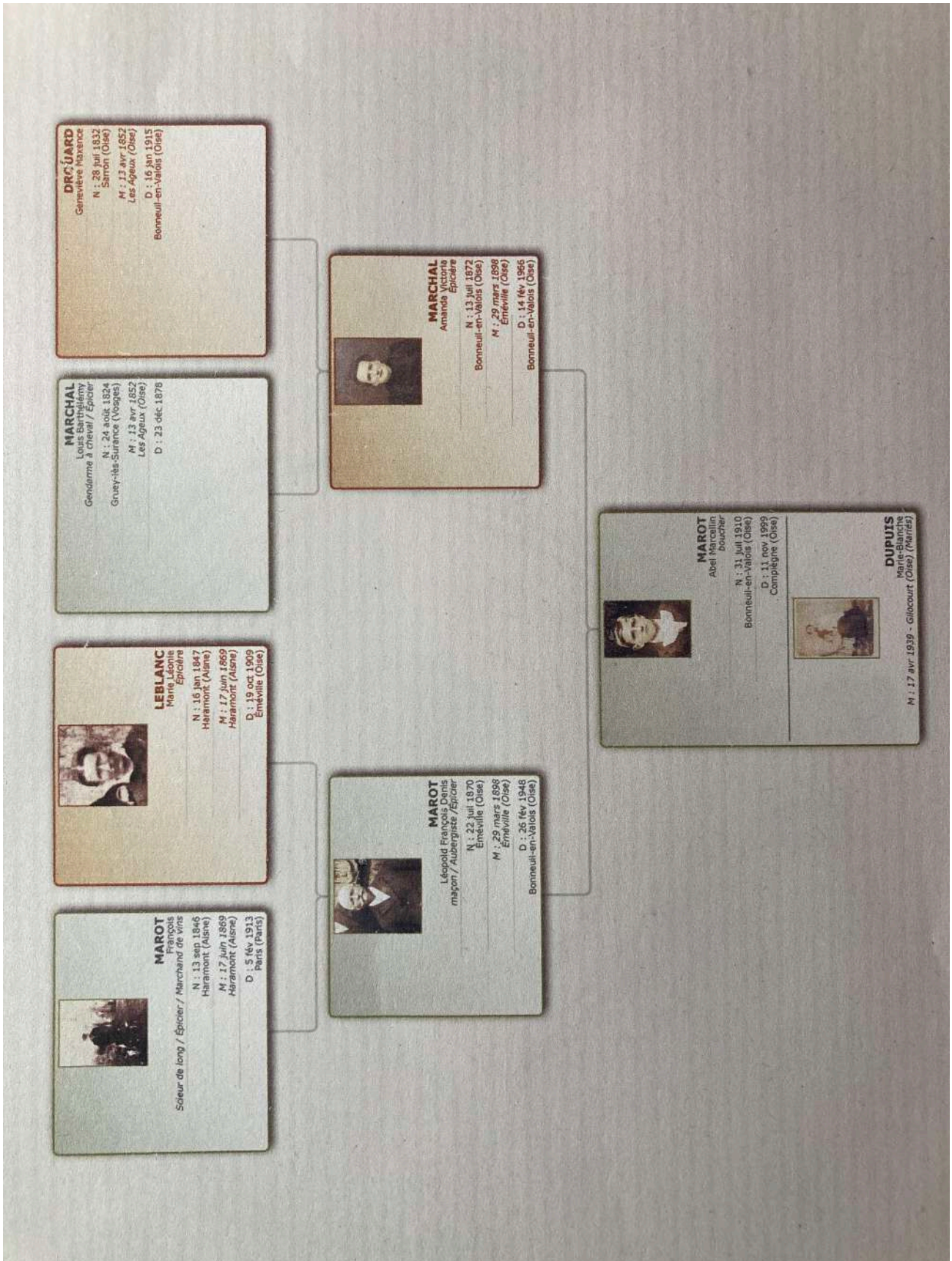
1. Barre les mentions inutilisées

Leurs 4 filles naissent après la guerre. L'une d'elles est ma maman.

Après avoir cédé la boucherie et vendu la maison d'habitation attenante au moment de la retraite, mes grands-parents s'installent à Gilocourt dans une maison dont ma grand-mère avait hérité de son père. Ils couleront une retraite heureuse et tranquille jusqu'à la fin de leurs jours.

La maison est toujours dans la famille et reste un lieu de réunions de famille toujours très apprécié.

Ascendance de François Marot et Marie Léonie



TROISIÈME PARTIE - LES ENQUÊTES AUTOUR DE DUMAS, SES PERSONNAGES ET MA FAMILLE

- 1 - La piste de la mère Durand, sorcière d'Haramont, s'épuise trop rapidement

Le personnage de la mère Durand présente dans « Le meneur de loups », sorcière et ennemie personnelle du garde Mocquet, celle qui « cauchemarde » ses nuits en lui piétinant la poitrine est indiquée comme habitante d'Haramont. Ayant plusieurs femmes du nom de Durand habitantes d'Haramont dans mon arbre généalogique, cette « sorcière » est possiblement de ma famille. Néanmoins, faute d'informations ou d'indices permettant de l'identifier plus précisément, j'en reste à une simple hypothèse. Je souhaitais consulter les archives de la commune pour cette période dans l'espoir d'y trouver un contentieux issu de ces soi-disant actes de sorcellerie mais je n'ai rien trouvé à ce jour.

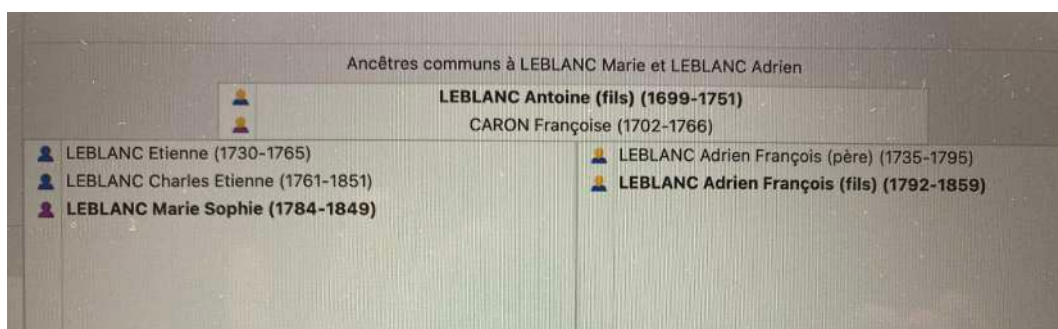
- 2 - L'enquête concernant le fameux garde Mocquet

Dumas raconte dans ses mémoires plusieurs histoires autour de ce fameux garde du château nommé Mocquet, personnage haut en couleurs qui lui racontait des histoires tous les soirs et notamment celle du meneur de loups.

Si après le décès de son père, Dumas part vivre avec sa mère et sa soeur à Villers-Cotterêts, il continue à arpenter la campagne avec Mocquet avec qui il a gardé contact et pour qui il a une grande admiration. Il raconte cette chasse au loup, qui rôdait dans les parages, qu'il a entreprise avec lui et d'autres chasseurs.

Je n'ai pas pu m'empêcher de m'interroger, à propos de ce Mocquet, si d'une manière ou d'une autre il était rattaché à ma famille. Certes, en me penchant sur cette question je me suis éloignée de mon sujet de mémoire mais ma curiosité était piquée.

Cette recherche m'a permis effectivement de retrouver la trace d'un Jean-Thomas Mocquet né en 1776 à Haramont, qui était garde-particulier et avait comme le Mocquet de Dumas une quarantaine d'année en 1817. Il était marié à Marie Sophie Leblanc²³⁶ qui est la cousine issue de germain d'Adrien.



²³⁶ Mariage célébré le 20 novembre 1809 à Haramont - AD O2 - Haramont /1801 - 1811 n°24 p94/116
Dans l'acte figure la date de naissance de Jean-Thomas Mocquet

« L'an mil huit cent un et le vingt novembre, pardevant nous maire, officier de l'état civil de la commune d'Haramont, département de l'Aisne, Canton de Villers-Cotterêts, sont comparus **Jean Thomas Mocquet**, Jardinier, né le treize avril mil sept cent soixante seize, **fils de pierre François Marie Mocquet, cultivateur et Marie Geneviève Simon** de cette commune, d'une part, et **Marie Sophie Leblanc**, née le 12 janvier mil sept cent quatre vingt quatre, **fille de Charles Etienne Leblanc, cazerotier, et de Jeanne Marguerite Félicité Mangin**, de cette commune d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de l'église de cette commune les dimanches vingt deux, le vingt neuf octobre dernier, heure de midi.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après donné lecture des actes de naissances des futurs, des publications dudit mariage et du titre six du code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme.

Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Jean Thomas Mocquet et Marie Sophie Leblanc sont unis par le mariage.

De quoi nous avons dressé acte, en présence de Pierre François Marie Mocquet, père de l'époux, de Charles Etienne Leblanc, père de l'épouse, de Philippe Simon Mœquet âgé de soixante six ans, oncle de l'époux demeurant à Vivières, de Louis Evilliot, âgé de soixante douze ans, parrain de l'épouse, de Louis François Leblanc, âgé de trente ans, cousin de l'épouse, de Pierre Nicolas Trutet âgé de trente trois ans, beau-frère de l'épouse, tous demeurant à Haramont. Lesquels à l'exception de l'épouse ont signé avec nous le présente acte après que lecture leur en a été faite ».

Le lien entre les deux familles étant relativement proche, je me suis alors rapprochée de l'actuel propriétaire du château des Fossés, Monsieur Xavier Blutel, qui a effectué de très nombreuses recherches concernant Dumas et l'histoire du château. Je souhaitais savoir si au travers d'archives, de registres d'employés qu'il était susceptible de détenir, je pouvais confirmer ou infirmer cette piste de recherche.

Il m'a indiqué avoir pu établir l'identité du garde Mocquet dans le cadre de ses propres recherches et en avoir discuté avec le grand spécialiste de Dumas, Claude Schopp. Il ne s'agirait pas de Jean-Thomas mais d'Hubert-François Mocquet, garde-rû qui résidait dans le village voisin de Taillefontaine. Cette identification est issue d'autres détails présents dans la littérature de Dumas et notamment d'une lettre que ce dernier a écrite que Claude Schopp a eue en sa possession.

Si cette enquête n'a pas abouti dans le sens que j'espérais, je ne regrette pas de l'avoir effectuée. Par ailleurs, si en l'état de mes recherches, je ne rattache pas Jean Thomas à Hubert François, d'autres membres de ma famille sont liés à des Mocquet. Donc qui sait ce que l'avenir pourra me réserver ?

- 3 - Une découverte inattendue qui me mène droit sur une enquête criminelle

Je m'apprêtais à abandonner toute tentative de rattachement de près ou de loin avec Dumas jusqu'à ce que je tombe au chapitre XLVI de ses mémoires sur le récit d'une rencontre macabre qu'il a faite alors qu'il avait quinze ans. Il raconte qu'à la demande de sa mère, il est entré dans l'étude de Maître Mennesson, notaire à Villers-Cotterêts (qui a d'ailleurs établi des actes pour le compte de ma famille) en qualité de saute-ruisseau. A ce titre, il a pour mission d'aller chez les paysans des villages environnants pour leur faire signer à domicile tous les actes notariés établis pour leur compte.

- La rencontre

Sur le retour d'une de ses missions de saute-ruisseau qu'il a faite à cheval jusqu'à Crépy-en-Valois et en passant aux abords du moulin de Coyolles (photo ci-après), il fait la découverte du corps d'un homme couché en travers de la route qui s'avère mort. Il aperçoit alors une forme humaine qui se meut à dix pas de lui dans un fossé qu'il soupçonne être le meurtrier. Pris de panique, il rentre à grande vitesse à Villers-Cotterêts.



Le corps est retrouvé. Il s'agit d'un jeune homme inconnu dans la région et deux jours plus tard, un berger est arrêté, soupçonné d'être le coupable.

Dumas le décrit comme un paysan « vulgaire et rusé » qui pendant l'instruction nie toute implication et accuse son patron, monsieur Picot. Le berger reconnaît avoir rencontré le jeune homme et avoir partagé son pain avec lui car il était sans le sou. Il raconte que son patron est alors arrivé vers eux à cheval et mécontent que son berger fasse l'aumône à un vagabond, il a poussé son cheval sur lui qui dans le mouvement se prit un coup de pied du cheval dans la poitrine. Picot aurait alors décidé d'achever le jeune homme d'un coup de piquet derrière la tête.

Picot est arrêté mais il se défend des accusations portées contre lui par le berger. Tous deux sont envoyés en prison à Soissons. L'affaire fait grand bruit. L'enquête se poursuit en présence du procureur du roi et se solde par une ordonnance de non-lieu au profit de Picot. Par contre, le berger fait l'objet d'un procès en 1817 au terme duquel il est condamné à 5 ans d'emprisonnement sur la seule charge de vol commis sur le cadavre du jeune homme bien qu'il était également accusé de meurtre.

Je découvre avec effroi en lisant ce passage que ce berger qualifié par Dumas de « vulgaire et rusé » se nomme... Marot.

Moi qui rêvais que Dumas ait connu mes ancêtres et les mentionne dans ses écrits, je serais servie si ce personnage s'avérait de ma famille mais finalement de la pire des façons.... Je reste prudente car les mémoires de Dumas ne donnent pas d'informations supplémentaires pour identifier ce Marot si ce n'est la suite de ces méfaits auxquels il consacre un chapitre entier !

- L'étau se resserre

Je poursuis donc l'histoire de ce Marot qui va finir par me mener à son identification. A sa sortie de prison, il s'installe à Vivières où il est boucher puis à Chelles. Sa femme décède alors malencontreusement en tombant dans un puits alors qu'elle y puisait de l'eau. Sa mort est considérée comme un accident même si des soupçons pèsent sur son mari. Dumas raconte que Marot « avoua qu'il avait limé le boulon de la poulie, pour que sa femme, qui venait de lui faire une donation, fût précipitée dans le puits, et se tuât en tombant ou s'y noyât ». Ce soi-disant aveu n'est, à ma connaissance, pas attesté. Toujours est-il qu'il se remarie et poursuit son existence à Chelles.

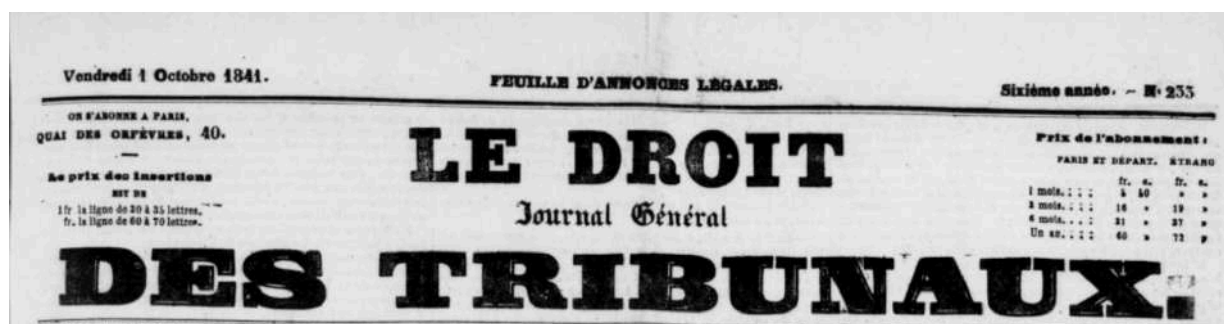
- L'accusation de meurtre

* Les faits et la procédure

C'est alors que Dumas raconte une autre affaire qui voit le jour plusieurs années après pour laquelle ce Marot est officiellement accusé du meurtre par empoisonnement d'un jeune garçon du village. Les charges contre lui sont cette fois-ci très lourdes. Il est arrêté et jugé par une cour d'assises.

Stupéfaite par la tournure de cette histoire, je cherche à retrouver les actes de procédure de ces différentes affaires pour connaître l'identité précise de ce Marot et à savoir si je dois d'une manière ou d'une autre le rattacher à ma famille.

Je me dis qu'une telle affaire a dû faire l'objet d'articles de journaux locaux et j'effectue alors une recherche sur la base de Retronews qui s'avère sans succès. Par contre, je tombe sur une publication dans « Le droit », journal des tribunaux qui, dans son édition du 1er octobre 1841, comporte 4 lignes le concernant.

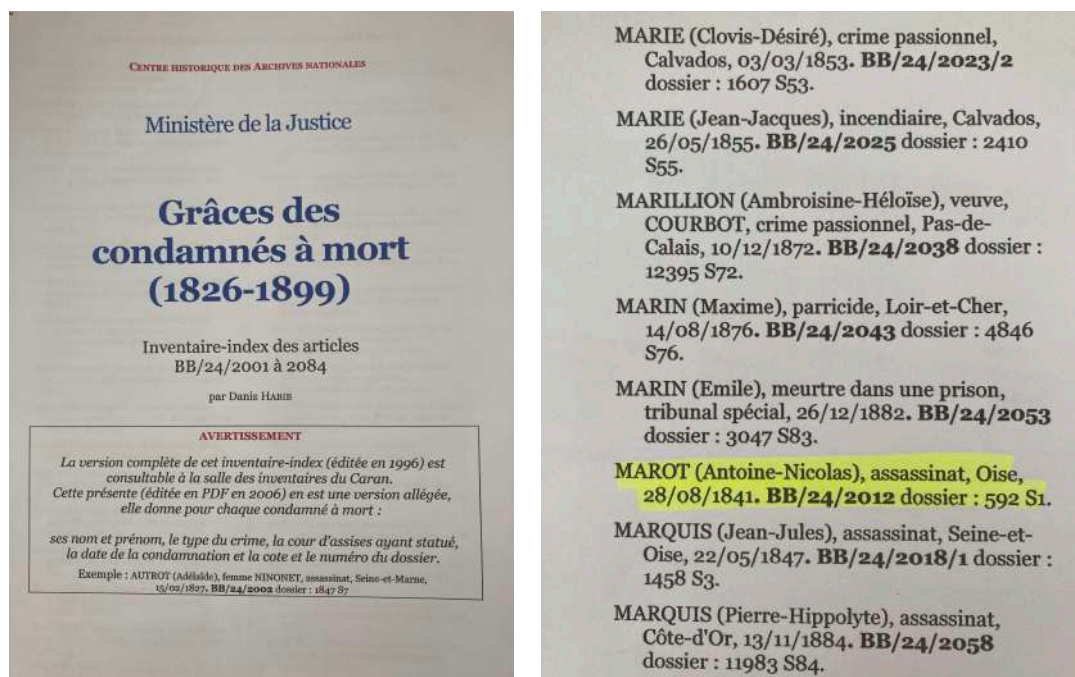


*** Aujourd'hui la Cour de cassation, Chambre criminelle, a rejeté le pourvoi formé par le nommé **Marot (Antoine-Nicolas)**, contre l'arrêt de la Cour d'assises de Beauvais (Oise), qui l'a condamné à la peine de mort, pour crime d'empoisonnement.

J'obtiens donc la confirmation de l'existence officielle d'une affaire concernant un Marot ainsi que ses prénoms et la confirmation de sa condamnation à la peine de mort.

Je poursuis mes recherches en cherchant son nom sur les listes de condamnés à mort mais je ne le retrouve pas. Supposant qu'il ait pu échapper à cette peine suite à un recours en grâce, je consulte le site des Archives Nationales²³⁷ sur lequel figure un inventaire des grâces des condamnés à mort sur la période 1826-1899 émanant du ministère de la Justice. J'y trouve à la page 83, mention du dépôt d'un recours en grâce le concernant avec une date de condamnation, une cote de consultation et un numéro de dossier.

²³⁷ Archives Nationales - Salle de lecture virtuelle - Recherche thématique : Droit, police et Justice
https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/mm/media/download/FRAN_ANX_011449.pdf



Je tiens alors un véritable accès au contenu de cette affaire et cela est à portée de mains. Je sais où aller, que chercher. Je souhaite savoir si Dumas a inventé le contenu de l'affaire, brodé autour d'elle, réellement rencontré ce Marot mais surtout savoir enfin qui il est réellement.

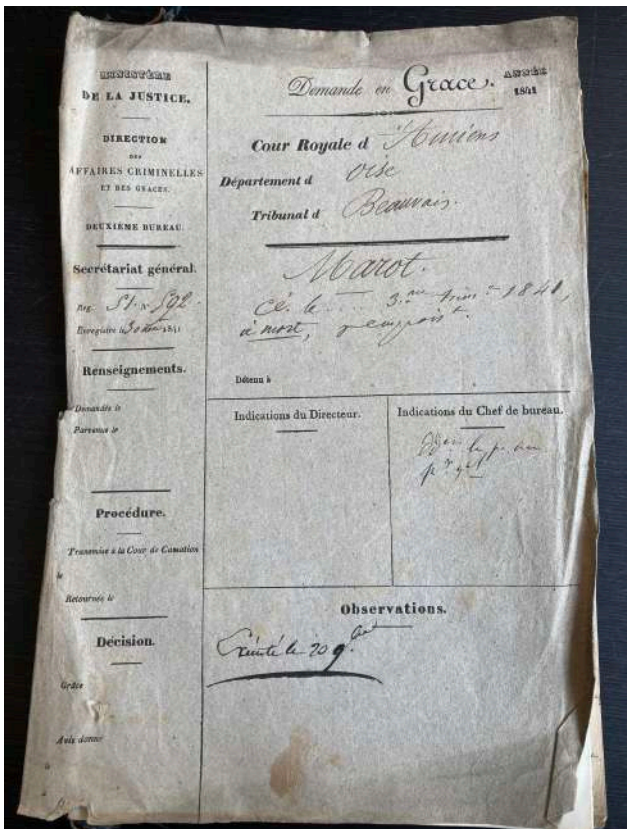
Je me vois passionnée par cette enquête qui prend une tournure littéralement criminelle mais qui il faut bien le reconnaître, m'éloigne très probablement du coeur de mon mémoire et montre à quel point on peut se laisser détourner de son objectif quand on est pris au jeu, voire à la fièvre de la généalogie.

Je me raisonne, ce n'est pas ma priorité et je n'ai pas vraiment le temps d'aller aux Archives Nationales en ce moment car les examens du DU sont proches. Je garde le petit dossier que je me suis constitué sous le coude et je poursuis mes révisions et mes « vraies » recherches. Mais dès que mes examens sont passés, comme une récompense que je m'octroierais, je m'empresse de reprendre le dossier et commande la fameuse côte BB/24/2012 avant de me rendre aux Archives Nationales pour la consulter dans la salle de lecture sur le site de Pierrefitte-sur-Seine.

J'apprends alors, grâce aux pièces du dossier, que suite à la condamnation à mort prononcée par la Cour d'Assises de Beauvais, il a formé un pourvoi en cassation. Mais la chambre criminelle de la Cour de Cassation a rejeté son pourvoi. C'est alors qu'il a formé une demande de recours en grâce pour échapper à la sentence de mort.

Dans le cadre de la poursuite de cette procédure, le recours donne alors lieu à la rédaction d'un rapport de monsieur Meilheurat, le directeur des affaires criminelles, que je retranscris intégralement ci-après pour ne pas déformer l'histoire et pour en communiquer les détails.

Ce rapport relate cette affaire ainsi que les précédentes de manière officielle et non plus sous la seule plume de Dumas qui était présentée avec quelques variantes.



« **RECOURS EN GRÂCE**
Rapport à monsieur le Garde des Sceaux

Monsieur le Garde des Sceaux,

Le nommé Antoine Nicolas Marot, âgé de 46 ans, boucher, demeurant à Chelles, Oise, marié en secondes noces, père de 7 enfants a été condamné le 28 août 1841 par la cour d'assises du département de l'Oise, à la peine de mort pour crime d'empoisonnement.

La cour de cassation a rejeté son pourvoi le 7 octobre dernier.

Au mois d'avril 1840, Négrini, peintre vitrier, âgé de 17 ans, vint se fixer dans la commune de Chelles. Ce jeune homme doué d'un bon caractère s'était fait généralement aimer, il avait de l'ordre, de

l'économie, il tenait exactement note de ses travaux et de leur produit.

Après une association avec un autre peintre, qui avait duré jusqu'au mois de décembre dernier, il avait touché environ deux cents francs pour sa part dans les profits communs.

Négrini habitait une petite maison vis-à-vis celle de Marot. Une liaison étroite s'établit bientôt entre lui et le fils aîné de ce dernier, âgé de 14 ans. Ces jeunes gens se voyaient tous les jours et couchaient très souvent ensemble chez Négrini.

Marot père avait toutes sortes d'attentions pour le jeune peintre et le traitait comme ses propres enfants. En un mois, il ne négligeait rien pour gagner son amitié et sa confiance.

Marot s'adonnait à l'ivrognerie : il était gêné dans ses affaires. Souvent des emprunts lui devenaient indispensables. Négrini lui avait notamment prêté sans prendre de reçu une somme de 76 francs. L'époque fixée pour le recouvrement de cette somme s'approchait, Marot ne pouvait la rembourser. Il savait en outre que Négrini avait en sa possession une somme que lui-même estimait à 300 francs.

Le désir de s'en rendre maître et de se libérer en même temps de sa dette, fit naître en lui la pensée d'un crime qu'il ne tarda pas à exécuter.

Le 6 mai dernier, la femme de Marot était sortie dès le matin et ne devait rentrer que le soir. Il était seul chargé des soins du ménage et il en profita pour préparer les moyens de réaliser son horrible projet.

Négrini avait travaillé ce jour là à Mortefontaine, il était gai et bien portant le soir quand il revint à Chelles.

A son retour, il causait devant sa porte avec Marot fils. Marot appela son fils pour souper et dit en même temps à Négrini : « Tiot, viens manger la soupe, mon garçon ». Comme ce dernier faisait quelques difficultés, Marot ajouta : « Viens, viens, cela te fera du bien ». En entrant, Négrini et son camarade trouvèrent deux assiettes remplies à l'avance. Ils en prirent une chacun. Le reste de la famille se servit en puisant dans la soupière. La soupe était très salée, avait fort mauvais goût. Négrini et Marot fils en firent l'observation et y mirent de l'eau. Le premier, par complaisance, a-t-il dit à son lit de mort, mangea sa portion toute entière. Marot fils ne prit que quelques cuillerées. A peine Négrini eut-il achevé qu'il fut saisi de nausées et de fortes coliques. Son visage était décomposé, il commença à vomir dans la rue. Ses vomissements continuèrent toute la nuit. Marot fils qui était venu se coucher avec lui fut aussi malade quoique moins gravement.

Marot, quoiqu'il connut de son aveu l'état de souffrance de Négrini ne se rendit près de lui que le lendemain matin pour appeler son fils. Ce dernier étant hors d'état de se lever, il le prit dans ses bras, le porta chez lui et sans s'occuper en aucune façon du malheureux Négrini, il partit pour se livrer à ses travaux habituels.

Revenu vers deux heures, il aperçut beaucoup de personnes réunies autour de la maison de Négrini. Il y entra et transporta le jeune peintre dans sa maison. Ce fut alors seulement qu'il envoya chercher le médecin, s'apercevant qu'en agissant autrement, il fortifierait de plus en plus les soupçons d'empoisonnement qui commençaient à se manifester.

Les soins tardifs que reçut Négrini n'eurent aucun succès et le dimanche 9 mai, il mourut dans d'horribles convulsions.

Le médecin témoin de cette mort si prompte sachant d'ailleurs que des poules qui avaient mangé les déjections de Négrini avaient succombé presque immédiatement, ne douta plus de l'empoisonnement et avertit l'autorité judiciaire.

Marot et son fils furent arrêtés.

On procéda le lendemain à l'autopsie du cadavre. Il présenta tous les symptômes de l'empoisonnement.

On enleva avec soin les estomacs de Négrini et des poules mortes avant lui. Les matières contenues dans ces viscères furent soumises à l'analyse chimique. On retrouva des traces arsenicales et même de l'arsenic en nature, tant dans les parties des cadavres soumises aux recherches des experts que dans les déjections de Négrini qui avaient pu être recueillies dans la chambre et sur le lit de ce jeune homme.

Négrini était donc mort empoisonné. Cet événement devait-il être attribué à un accident ou à un crime ? Et dans cette dernière hypothèse, le crime devait-il être attribué à Marot ?

Celui-ci niait avec force sa culpabilité. Il s'appuyait principalement sur cette circonstance que son propre fils avait aussi été malade et qu'on ne pouvait lui supposer l'affreuse idée d'avoir attenté volontairement à la vie d'un enfant qui lui était cher et qui lui rendait d'utiles services.

Lui et son fils affirmaient d'ailleurs qu'avant de venir souper, les deux jeunes gens en jouant, s'étaient réciproquement barbouillé la figure et la bouche avec de la couleur verte et que quelques parties de cette substance avaient pu pénétrer à l'intérieur et causer les graves désordres dont la maladie du jeune Marot et la mort de Négrini furent la suite.

Quelques circonstances ont porté à croire que ce récit était faux, mais quand bien même il eut été l'expression de la vérité, il ne pouvait expliquer la cause de la mort de Négrini.

Il a en effet été reconnu par les chimistes que les couleurs employées par Négrini ne renfermaient aucune substance arsenicale et comme je l'ai déjà dit, c'était au moyen de l'arsenic que ce jeune homme avait été empoisonné.

Quant au fait que Marot fils et Négrini avaient été simultanément empoisonnés, il pouvait jeter plus de doute sur la culpabilité de Marot. Il était horrible à penser que celui-ci, pour assurer l'impunité du crime qu'il projetait, eut poussé l'atrocité jusqu'à exposer la vie de son propre fils.

L'instruction avait été réduite sur ce point à des conjonctures. Un témoin, depuis les débats a déclaré qu'il tenait de Marot fils, que lorsqu'il était entré avec Négrini, il avait pris une cuillerée de soupe dans la première assiette qui s'était offerte à lui, que son père, lui frappant alors sur l'épaule lui avait indiqué du geste une autre assiette.

Ainsi s'explique naturellement la maladie de Marot fils et le peu de gravité de cette maladie, due à la petite quantité du mets empoisonné qu'il avait pris.

Au surplus, les soupçons qui avaient d'abord fait considérer ce jeune homme comme le complice de son père ne parurent pas suffisants pour le mettre en accusation.

Quant à Marot père, d'autres faits s'élevaient encore à sa charge. On sut que devant plusieurs témoins, il avait déclaré que de l'arsenic était caché chez lui et il ne put le présenter.

Il avait d'abord nié qu'il dut de l'argent à Négrini. Un propos de sa femme le força d'en convenir.

Quand Négrini fut mort on ne trouva pas d'argent chez lui et cependant, il était de notoriété qu'il en possédait. Son diamant de vitrier avait aussi disparu. Un registre sur lequel il inscrivait régulièrement ses travaux et ses recettes était lacéré. Plusieurs feuillets avaient été arrachés afin d'empêcher que sa position pécuniaire ne put être vérifiée.

Tout donnait lieu de penser que c'était Marot père qui après avoir empoisonné sa victime s'était ainsi emparé de ses dépouilles et ce fait en indiquant la cause du crime en faisait encore peser davantage la responsabilité sur l'homme que ses relations habituelles avec le malheureux Négrini avaient mis mieux à même que personne de connaître ses habitudes et ce qu'il pouvait posséder.

Toutes les charges qui s'élevaient contre Marot et que les débats vinrent confirmer portèrent dans l'esprit des jurés l'entière conviction de sa culpabilité. Aussi, n'ont-ils pas hésité à résoudre affirmativement la question d'empoisonnement et par suite Marot a été condamné à la peine de mort.

Aussitôt après sa condamnation, Marot a fait appeler le Président d'assises et d'abord en présence de ce magistrat seul et le lendemain devant lui encore et devant le procureur du roi, Il a fait l'aveu de son crime dans les termes suivants :

« Il y a 16 ou 17 ans que je m'étais procuré de l'arsenic. Je l'ai gardé depuis cette époque. Négrini m'ayant prêté de l'argent et n'étant pas en position de le lui rendre, je me suis laissé aller à la mauvaise pensée de commettre ce crime lorsque j'ai su que son oncle allait revenir. Je savais aussi que je ne pourrais lui rendre de compte. J'ai mis de l'arsenic dans l'assiette destinée à Négrini, s'il en est tombé dans celle destinée à mon fils, c'est par accident, sans que je l'aie fait exprès.

Malheureusement ce jour là, j'étais en ribotte, malheureusement aussi ma femme était absente. Si je n'avais pas été échauffé par la boisson, je n'aurais pas commis le crime et

si ma femme eut été à la maison, elle ne me l'aurait pas laissé commettre. Mon fils était innocent et je ne savais pas ce que j'avais fait.

Je savais que les enfants s'étaient barbouillés avec des couleurs chez Négrini et comme mon fils me demandait pourquoi lui et Négrini étaient malades, je lui ai dit : c'est parce que vous vous êtes barbouillés et voilà, ce qu'il faut répondre si l'on t'interroge ».

« J'ai sept enfants, une femme, c'est à cause d'eux que je demande que l'on me conserve la vie. Qu'on me laisse pour toujours dans les prisons, j'y travaillerai. Je me recommande à la pitié du roi ».

Les magistrats s'accordent à repousser cet appel à la clémence royale.

Je ne puis que partager leur avis. La réputation de Marot était détestable. Il avait été condamné en 1817 à cinq ans d'emprisonnement pour vol commis sur le cadavre d'un inconnu dont on le soupçonnait d'avoir été le meurtrier. Des rumeurs qui n'étaient parvenues que tardivement à la justice le signalaient en outre comme ayant donné la mort à sa première femme qui avait péri dans un puits.

De pareils antécédents joints au crime odieux qui a motivé sa dernière condamnation repoussent toute pensée d'indulgence que ne saurait faire naître un aveu tardif et superflu. Comme les magistrats, j'ai l'honneur de vous proposer, monsieur le Garde des Sceaux, de laisser à la justice son libre cours.

Je suis avec respect

Monsieur le Garde des Sceaux,

Votre très humble et très obéissant serviteur :

Le directeur des affaires criminelles et des grâces

Meilheurat »

La lecture de ce rapport est assez glaçante, la description des faits et la personnalité de ce Marot perturbantes. Il est par ailleurs clair que ses antécédents judiciaires et en particulier sa première condamnation suite à la découverte du cadavre par Dumas, a contribué à l'absence de clémence de la part des magistrats.

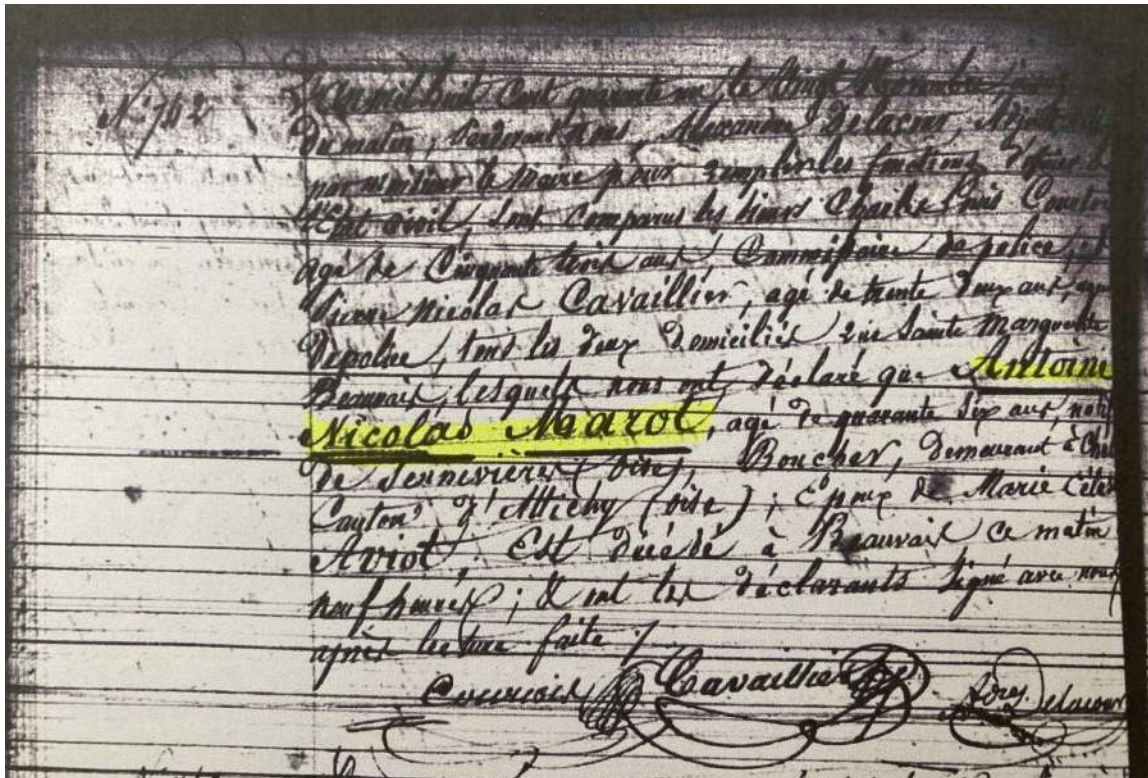
* L'identification

Si le rapport me livre les faits dans les moindres détails, je ne détiens toujours pas d'identification précise : pas de date de naissance, pas le nom de son épouse ou de sa date de décès effective, éléments qui me permettraient de l'identifier formellement.

Ne pouvant me rendre pour l'heure aux archives de l'Oise pour consulter son dossier et les pièces de procédures, j'effectue une recherche sur Généanet, avec son nom et son prénom, je trouve un Antoine Nicolas Marot mort à Beauvais le 20 novembre 1841²³⁸, ce qui correspondrait.

L'acte de décès en question me fournit des informations sur sa naissance (natif de Sennevières dans l'Oise), son épouse (Marie Célestine Aviot) que je vérifie en consultant les actes correspondants dans les archives de l'Oise.

²³⁸ AD 60-Beauvais / 1833-1842 p444/585



« L'an mil huit cent quarante et un, le vingt novembre à [...] du matin, pardevant nous, Alexandre Delacour, adjoint délégué par monsieur le maire pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus les sieurs Charles Louis Courtois âgé de cinquante trois ans, commissaire de police, Pierre Nicolas Cavalier, âgé de trente deux ans, agent de police, tous deux domiciliés rue Sainte Marguerite à Beauvais, lesquels nous ont déclaré que **Antoine Nicolas Marot**, âgé de quarante six ans, natif de Sennevières (Oise), époux de Marie Célestine Aviot, est décédé à Beauvais ce matin à neuf heures ; et ont les déclarants signé avec nous après lecture faite ».

Reste désormais à savoir sur la base des informations recueillies si ce vil personnage fait partie de mes ancêtres.

* Sa filiation

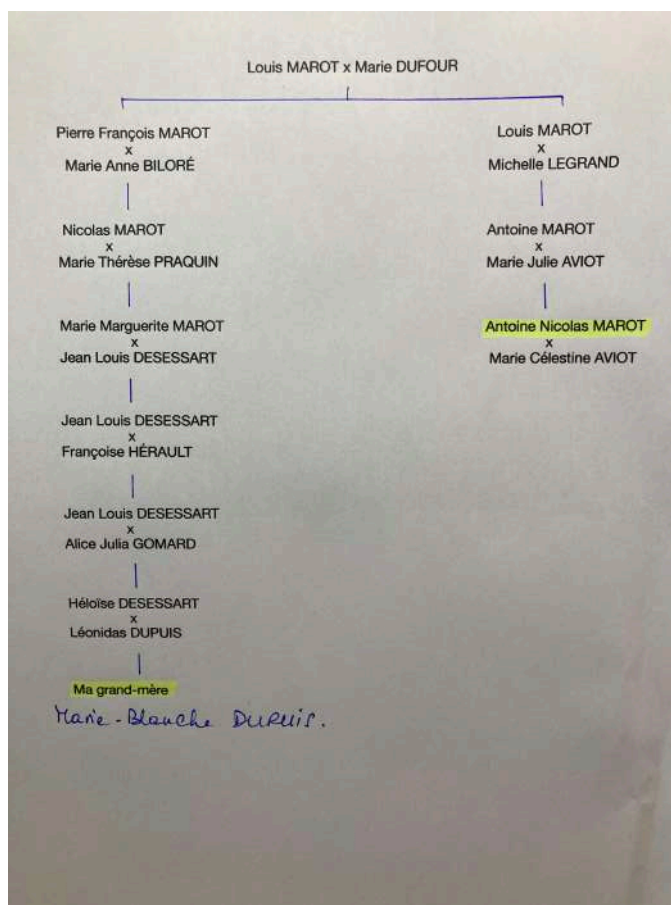
Je remonte sa parenté paternelle pour trouver un Louis Marot marié à une Marie Dufour qui sont ses arrières grands-parents et c'est à ce moment que je trouve le lien ... mais nouvelle surprise, ce n'est pas celui auquel je m'attendais...

En effet, j'imaginai un possible lien avec la branche Marot que j'ai étudiée dans la 2ème partie de ce mémoire et qui correspond à l'ascendance paternelle de ma maman.

Or, je m'aperçois que ce couple Marot-Dufour dont est issu Antoine Nicolas a donné naissance à Louis Marot qui est le grand-père d'Antoine Nicolas mais aussi à Pierre Marot dont descend en ligne directe non pas mon grand-père maternel mais ma grand-mère maternelle !

Ma grand-mère et ce meurtrier sont donc parents du 3ème au 7ème degré (selon le droit canon)... Ce Marot n'est donc pas un de mes ancêtres en ligne directe mais nous avons bien des ancêtres communs.

Si je vous ai perdu dans mon explication, voici un arbre schématisant la généalogie du couple Marot-Dufour et indiquant le lien de parenté.



Pour terminer et conforter mon enquête sur cette affaire, il me reste à consulter dans les archives départementales de l'Oise les pièces de procédures présentes dans son dossier.

* La fin tragique

Je trouve dans son dossier les pièces suivantes :

- L'état nominatif des détenus de la Maison de Justice de Beauvais 239:

Ville de Beauvais
Maison de Justice

État nominatif des détenus arrivés à la Maison de Justice de Beauvais le 12 août 1841

N°	Noms Prénoms et surnoms	nat. (P, F, E)	Age	Statut	Age de la détention
1	Bémond Jean	inconnu	18 j.	1841	Cond. aux travaux à perpétuité
2	Kray Jean François	inconnu	7 j.	1841	Cond. à 5 ans de travaux
3	Duchaux Jean	nat.	8 j.	1841	Cond. aux travaux à perpétuité
4	Lebuffet Victor	nat.	11 j.	1841	Cond. à 15 ans de travaux
5	Delbecq Jean Frédéric	inconnu	11 j.	1841	Cond. à la prison à perpétuité
6	Monnet André Frédéric	nat.	11 j.	1841	Cond. aux travaux à perpétuité
7	Bisuel Charles Auguste	nat.	11 j.	1841	Cond. à un an de prison
8	Néel Louis Auguste	nat.	23 j.	1841	Cond. à 5 ans de travaux
9	Leroussel Justine Marie	nat.	13 j.	1841	Cond. aux travaux à perpétuité
10	Lacourt Marie Antoinette	nat.	13 j.	1841	Cond. à 1 an de travaux
11	Levet Marie Joseph	nat.	13 j.	1841	Cond. à 1 an de travaux
12	Bouvier Jean	nat.	13 j.	1841	Cond. à 2 ans de travaux
13	Sylvestre Charles	nat.	13 j.	1841	Cond. à 8 ans de travaux
14	Ambroise Louis	nat.	17 j.	1841	Cond. à un an de prison
15	Lebasque Charles Victor	nat.	17 j.	1841	Cond. à 1 an de prison
16	Pérot Louis Théodore	nat.	6 j.	1841	Cond. à 1 an de prison
17	Kay Marie Madeleine	nat.	8 j.	1841	Cond. à 1 an de travaux
18	Broyard Antoine	nat.	8 j.	1841	Cond. à 1 an de prison
19	Capelle Achille	nat.	21 j.	1841	Cond. à 1 an de prison
20	Dupré Jean Marie	nat.	21 j.	1841	Cond. à 1 an de prison
21	Dupré Jean Marie	nat.	21 j.	1841	Cond. à 1 an de prison
22	Leclercq François	nat.	21 j.	1841	Cond. à 2 ans de prison
23	Boudelle Louis	nat.	30 j.	1841	Cond. à 1 an de prison
24	Lammus Charles	nat.	11 j.	1841	Cond. à 1 an de prison
25	Champagne François	nat.	11 j.	1841	Cond. à 1 an de prison
26	Guyonnet Léon	nat.	21 j.	1841	Cond. à 1 an de travaux
27	Chouvy Auguste Adrien	nat.	23 j.	1841	Cond. à 1 an de prison
28	Delbecq Jean Frédéric	nat.	24 j.	1841	Cond. à 1 an de prison
29	Brake Denis Charles	nat.	25 j.	1841	Cond. à 9 ans de travaux
30	Craincaut Pascal	nat.	25 j.	1841	Prisonnant de Compiègne
31	Damonster Louis Victor	nat.	25 j.	1841	Cond. à 4 ans de prison
32	Lévesque François Joseph	nat.	18 j.	1841	Prisonnant de Lille
33	Thurquin François Henri	nat.	25 j.	1841	Prisonnant de Lille
34	Wet Fulgence	nat.	25 j.	1841	Cond. à 20 ans de travaux
35	Héroux Charles François	nat.	28 j.	1841	Prisonnant de Clermont
36	Bonast François	nat.	28 j.	1841	Prisonnant de Compiègne
37	Lagot Jean Pierre dit clever	nat.	28 j.	1841	Prisonnant de Paris
38	Brédouat Marie Jeanne	nat.	28 j.	1841	Prisonnant de Beauvais
39	Wet Juliette	nat.	11 j.	1841	Prisonnant de Beauvais
40	Thurquin Julien Auguste	nat.	11 j.	1841	Cond. jusqu'à l'âge de 16 ans
41	Languelin François dit	nat.	11 j.	1841	Prisonnant de Clermont
42	Héroux Antoine	nat.	42 j.	1841	Prisonnant de Compiègne

Ce document indique qu'il est arrivé à la prison le 12 août 1841.

- Le registre d'écrou²⁴⁰ :

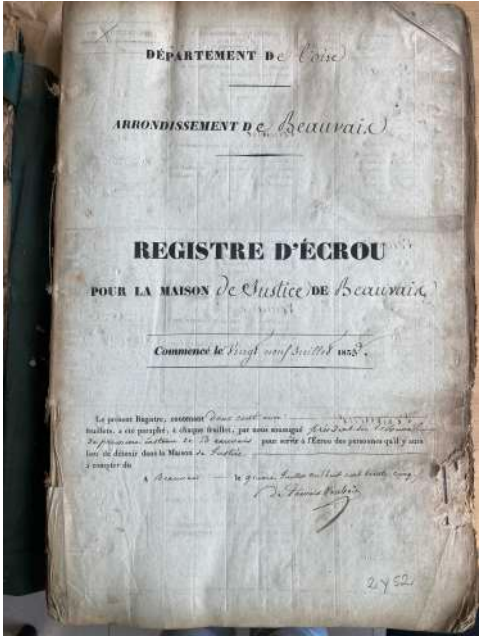
Ce registre mentionne le nom de ses parents, sa description physique et sa tenue vestimentaire :

NUMÉROS d'ordre.	NOMS, PRÉNOMS et SIGNALEMENTS DES DÉTENU.	SIGNALEMENTS DES VÉTEMENTS au moment de l'arrivée.	ACTES DE REMISE DES DÉTENU. AU GARDEIN DE LA MAISON.	TRANSCRIPTION DES ACTES ET VERTU DESQUELS ILS SONT ÉCRIVS.
1.	2.	3.	4.	5.
110	<p><i>Marot Antoine</i> <i>Nicolas, 7 enfants</i></p> <p>fil de <i>Antoine Marot</i> et de <i>Julie Aviot</i></p> <p>né à <i>Sennevières</i> demeurant à <i>Chelles</i> profession de <i>boucher</i> Entré le <i>12 août 1841</i></p> <p>Signalement.</p> <p>Agé de <i>47</i> ans nez <i>noir</i> taille de <i>1 m 62</i> bouche <i>prolongée</i> cheveux <i>bruns</i> menton <i>roux</i> sourcils <i>gris</i> visage <i>carlé</i> front <i>large</i> teint <i>brun</i> yeux <i>gris</i> marques particulières : <i>Cicatrices sur les deux</i> <i>bras</i></p>	<p><i>Couffé d'un</i> <i>bonnet de coton</i> <i>Blouse bleue</i> <i>Gilet rouge</i> <i>Pantalon bleu en velours</i> <i>à tresse de</i> <i>marin</i></p>	<p>Ce jour d'hui <i>12 août</i> <i>1841</i> <i>mil huit cent quarante et un</i> s'est présenté au greffe de la maison de justice de <i>Beauvais</i> le Sieur <i>Beauvais</i> <i>de Beauvais</i> à la résidence de <i>Beauvais</i> porteur d'un ordre délivré par <i>le Comte de Beauvais</i> sous la date du <i>12 août 1841</i> en vertu duquel il m'a été fait la remise de la personne d'un nommé <i>Marot Antoine Nicolas</i> ainsi que le constate l'acte qui m'a été représenté et dont la transcription se trouve ci-contre. Le dit <i>Marot Antoine Nicolas</i> ayant été laissé à ma garde, j'ai dressé le présent acte d'écrou que le Sieur <i>Beauvais</i> a signé avec moi après avoir reçu décharge.</p>	<p><i>Louis Philippe Roi des Français</i> <i>à tous présents et venant</i> <i>Présent de son oncle le Comte de Beauvais</i> <i>à la date du 12 août 1841</i> <i>Je soussigné Louis Philippe Roi des Français</i> <i>à la date du 12 août 1841</i> <i>Le dit acte est donné en</i> <i>un exemplaire à la Maison de Justice de Beauvais</i> <i>et un autre à la Maison de Justice de Beauvais</i> <i>à la date du 12 août 1841</i> <i>En conséquence le dit acte est</i> <i>écrit en deux exemplaires</i> <i>de la date du 12 août 1841</i> <i>Beauvais le 12 août 1841</i></p>

Il a 7 enfants
Est le fils de Antoine Marot et Julie Aviot
Né à Sennevières Oise
Demeurant à Chelles
Profession de boucher
Entré le 12 août 1841

Signalement : 1,62 m, yeux gris, avec des taches sur les deux bras (suis d'écrou qu'il n'y ait pas de photo)

Il est arrivé coiffé d'un bonnet de coton, d'une blouse bleu, d'un gilet rouge et d'un pantalon bleu en velours.



²⁴⁰ AD 60 - Beauvais / 2Y52

- L'arrêt de la Cour d'assises de Beauvais du 28 août 1841²⁴¹ :

Cet arrêt se termine par la décision suivante :

« (...) La cour condamne ledit Antoine Nicolas Marot à la peine de mort,

Ordonne en conséquence qu'il aura la tête tranchée sur la principale place publique de cette ville,

Condamne Marot au remboursement envers l'état de tous les frais du procès, dit que présent arrêt sera (...) affiché et exécuté à la diligence du procureur du roi ».

- Le procès-verbal de l'exécution :

Procès-verbal de l'exécution
Ceux mil huit cent quarante et un, le vingt novembre
nonf heures du matin
en exécution de l'arrêt rendu par la cour d'assises
tenue à Beauvais le vingt huit août dernier lequel
condamne à la peine de mort le nommé Marot, Antoine
Nicolas âgé de quarante six ans, brasseur, demeurant
à Cheller, femme coupable d'empoisonnement et de
vol de l'arrêt de la cour de cassation en date du sept
octobre dernier qui se jette le premier jour ledit
Marot contre l'arrêt de ladite cour d'assises sur lequel
ledit Marot a été extrait de la prison de Beauvais par
ladite cour d'assises où il était détenu et amené
par la force publique sur la place publique de la ville
de Beauvais dite du franc marché où était dressé
un échafaud sur lequel ledit Marot a eu immédiatement
la tête tranchée par l'exécution de la guillotine
devenue de plus en plus usagée par le greffier
le présent procès verbal tenus, vu et au
grand jour
E. Lemer

Le président procureur verbal
a été transcrit au pied
de l'arrêt y enoncé par
dit pour arriver au
ci contre
E. Lemer

« L'an 1841, le 20 novembre, 9h du matin,

En exécution de l'arrêt rendu par la cour d'assises de Beauvais le 28 août dernier, lequel condamne à la peine de mort le nommé Marot Antoine Nicolas, âgé de 46 ans, boucher, demeurant à Chelles, comme coupable d'empoisonnement

et de l'arrêt de la cour de cassation en date du 7 octobre dernier qui rejette le pourvoi formé par ledit Marot contre l'arrêt de ladite cour d'assises sus énoncé,

ledit Marot a été extrait de la Maison de Justice près ladite cour d'assises où il était détenu et amené par la force publique sur la place publique de la ville de Beauvais dite du Franc marché où était dressé un échafaud sur lequel ledit Marot eu immédiatement la tête tranchée par l'exécuteur de l'arrêt criminel

de ce que dessus a été dressé par le greffier le présent procès-verbal en ce jour et an que dessus ».

Bibliographie

Ouvrages

Alexandre DUMAS, *Conscience l'innocent*, 1857

Alexandre DUMAS, *Le meneur de loups*, 1857

Alexandre DUMAS, *Mémoires*

Bernard ANCIEN, *Haramont et l'abbaye de Longpré* suivi de *Les vanniers d'Haramont* de Marcel LEROY- Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts, 1960

Jean FLORI, *Philippe Auguste* - Edition Taillandier

Rolland DENIS, *Architecture rurale en Picardie - Le Soissonnais*, 1998

Martine JAOUL, *la vannerie française*, 1990

J. FOURASTIÉ, *D'une France à une autre, avant et après les Trentes Glorieuses* - Fayard, 1987

Shota FUJUHARA, *Les maires et le système administratif napoléonien*, Annales historiques de la Révolution française, 2018/2 (n°392) p59

Henri POURRAT, *Trésor des contes*, Gallimard

Annie ARNOULT, *La grande histoire des scieurs de long*, Collection au bon laboureur, 1996

Emmanuel LEROY-LADURIE, *Histoire des paysans français* - Points Histoire

Thierry SABOT, *La valeur des biens, niveau de vie et de fortune de nos ancêtres* - Théma-Histoire et Généalogie, édition Thisa 2018

Thierry SABOT, *Les voyages et les déplacements de nos ancêtres - La mobilité en France de l'Ancien Régime à 1814* - Théma - Histoire et Généalogie, Edition Thisa 2019

Stéphane LE BRAS, *Business as usual ? Société de consommation et Grande guerre* - Revue Histoire, économie et société - 2018

Vallée de l'Automne - Des villages et des Hommes, Cap Régions Editions

Revue « Histoire du Valois » - Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Valois n°12 - Année 2022/2

Sites internet

alexandre-dumas-aux-fossés.fr

https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1988_num_74_192_3427 Pourquoi vient-on prier Notre-Dame de Liesse ?

<https://paratge.wordpress.com/2012/10/26/un-pelerinage-au-xviiiie-siecle-notre-dame-de-liesse/>

<https://atlas.limsi.fr/?tab=Hexagone>

chappellerablais.pagesperso-orange.fr

<https://www.gvc1418.fr>

<http://tableaudhonneur.free.fr/287eRI.pdf>

<https://www.gedenkstaette-trutzhain.de/fra/>

Mais aussi Gallica, Retronews, les Archives Nationales, les archives départementales de l'Aisne, de l'Oise, de Haute-Loire, Généanet, Wikipédia

Annexes

- L'hiver 1709 dans le registre paroissial de Taillefontaine
- Destruction des loups - Lettre du 5 juin 1806 au Conseil Général de l'Oise
- Parution dans le journal « L'Argus Soissonnais » du 12 septembre 1850 annonçant la vente sur adjudication
- Extrait du journal « Le Mémorial de Haute-Loire » du 17 octobre 1927 : « Le paradis des scieurs de long »
- Conte d'Henri Pourat sur les scieurs de long
- Certificat de bonne conduite de Léopold Marot
- Fiche matricule de Léopold Marot
- Ordre de convocation en vue de la réquisition de la moto d'Abel Marot
- Bulletin de réquisition de la moto d'Abel Marot
- Arrêt de la cour d'assises de Beauvais du 28 août 1841

L'hiver 1709 dans le registre paroissial de Taillefontaine

La Se^{me} Lothbiter Remarqueva qu'en cette année 1709
la gelée se feroit void & l'hiver ayant commence
la veille de la Roze, & digne l'air avec de terribles
neiges avec une telle violence, que de mémoire
d'hommes, on n'a point remarqué de semblable
les fortes que presque toute l'Europe & a esté
Allemagne affligée, que tous les ruisseau ont esté
gelés, n'ayant d'ordinaire dans cette paroisse
au lieu de douze ou quinze ~~de~~ mille, que trois puits
deux puits de plus surmonte, & l'autre de la glaise, &
ne pas est plus leuveny dans les ruisseau d'ordinaire, puisqu'on
~~ne~~ ~~est~~ ~~pas~~ ~~pas~~ ~~pas~~ n'ayant pas recuilly pour faire
me puits d'ordinaire, la moitié de nos bestes ont esté
mortes, tous les noyers ont esté mort, et les hommes
qui selon les hommes de la paroisse ont esté
mortes morts au lieu, tous les animaux de la terre gros
et petits, & particulièrement les oyseaux sont tous

plus, le mie à plusieurs ports ou des glaces
et les hommes quoique souvent d'été au marais
de mouvoir ne pouvant avoir de la farine tous les
moulinis de me des glaces, les ports que dans une
telle calamité on est obligé de découvrir à
Lige, au Savais, à la Velle, à Luonie, et autres
meins grains pour subvenir les terres et les
grains son venir à bord avec tout ce qu'il
faut l'année avec des gens de la peine, mais les
meins gens y ont souffert une famine extrême
et dont la peine y en ont morts ^{en} qui
un tel de huit mois

audite hac ~~omnes~~ omnes gentes annibus
discipulis des qui habitant orbem Ps. 118.
appropinquabo discipulorum ne quando
et nos catervat dominus ps. 2.

quo ceux qui li vont cette histoire l'approche
aux autres et que tous les hommes approuvent
à craindre le seigneur afin qu'ils existent
et tel chatiment

Philippe Le Breton (médaille)
Fontaine d'écriture de la même époque 1700

Destruction
Des Loups.

Beauvais le 5 Juin 1806.

Messieurs les Membres Du Conseil Général

Messieurs

La Destruction Des Loups est animée avec beaucoup de zèle dans nos Campagnes, nos Collés, Vosges, nos Sollicitudes; j'ai ordonné Des battues générales, M. le Comte les soutient, ont fait Des Chasses nombreuses, tout le Monde leur fait la guerre et il faut bien que cela soit sur la quantité Des animaux qui ont été tués.

Ces lois Du 10. Mars 1791 au 5. accordent une prime De 50 f. pour un loup, 40 f. pour un Loup et 20 f. pour un Louveteau et le Gouvern. payait les primes.

Mais Depuis l'an 12. Cette Dépendance ayant été mise à la charge Des Départ. nous avons sur nos Demande assigné une somme à l'acquittement Des primes que j'ai eu devoir rendre à un taux plus modéré.

Les Deux tableaux que je joins ici vous feront connaître le Nombre Exact Des Loups, Louves et Louveteaux tués dans le Départ pendant l'an 13. et Depuis le 1^{er} Janvier 1806 au 14. jusqu'à ce jour.

1 ^{er} arrond ^{is}	2 Loups à 20 ^f	40 ^f	102.
	1 Louve à 20 ^f	20 ^f	
	7 Louveteaux au dessous de la taille du Demand. à 6 ^f	42 ^f	
2 nd arrond ^{is}	2 Loups à 20 ^f	40 ^f	80.
	2 Louves à 20 ^f	40 ^f	
3 rd arrond ^{is}	5 Loups. à 20 ^f	100 ^f	380.
	5 Louves à 20 ^f	100 ^f	
	2 Louves pleines à 30 ^f	60 ^f	
	20 Louveteaux jeunes à 6 ^f	120 ^f	
4 th arrond ^{is}	1 Loups. à 20 ^f	20 ^f	150.
	2 Louves à 20 ^f	40 ^f	
	1 Louveteau 30 ^f	30 ^f	
			712 ^f

Ann. 1786.

1 ^{er} annu ^{ité}	1. Loup à 20 ^{fr}	20	} 150.
	3. Loups à 20 ^{fr}	100.	
	1. Louve pleine 30 ^{fr}	30.	
2 ^e annu ^{ité}	1. Loup à 20 ^{fr}	20.	20.
3 ^e annu ^{ité}	6. Loups à 20 ^{fr}	120.	} 168.
	1. Louve à 20 ^{fr}	20.	
	1. Louveteau taille de mâle 10 ^{fr}	10.	
4 ^e annu ^{ité}	3. je. plus jeunes à 6.	18.	} Total 338.
	Bois		

Il ne faut pas se dissimuler messieurs, que c'est à l'opacité des
 paiements des primes qui est due la meilleure partie de ces succès &
 destructions. En effet il est tel habitant de la campagne, qui faisant
 d'une récompense, retire un embuscade plusieurs unités de suite à attendre
 pour le tuer un loup dont il a découvert la retraite.

Pour cette considération et surtout pour l'intérêt de
 l'agriculture et la conservation des troupeaux, je vous prie de
 voter une somme de 1000 francs destinée à l'acquisition
 des primes et à la distribution des secours qui serait
 indispensable à des infortunés qui survient malheureusement
 victimes de la feroce des loups affamés.

Del Desbuser

Etude de M^e CHORON, avoué à Soissons.

Purge d'hypothèques légales.

Suivant exploit de Jean-Marie Leroy, huissier à Soissons, en date du onze septembre mil huit cent cinquante, enregistré;

Notification a été faite :

A la requête de messieurs Auguste-Ferdinand-Louis Moreau, agent de change, demeurant à Paris, rue Montmartre, numéro cent trente-sept, et François-Napoléon Leblanc, caserotier et aubergiste, demeurant à Haramont.

A monsieur le procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Soissons.

De l'expédition d'un acte fait au greffe dudit tribunal, le trente et un août mil huit cent cinquante, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, de la copie collationnée, d'un procès-verbal dressé par M^e Senart, notaire à Villers-Colterêts, en présence de témoins, le vingt et un juillet mil huit cent cinquante, enregistré, duquel il résulte qu'à la requête de monsieur Gervais-Honoré Desse, maçon, et dame Marie-Marthe Tourmente, son épouse, demeurant ensemble à Coyolles, il a été adjugé, savoir : 1^o à monsieur Moreau, moyennant un prix principal de cinq mille cent cinquante francs, payable dans les termes et de la manière stipulés audit procès-verbal, une maison, située à Coyolles, en la Vallée de Priches, près la Chaussée de l'Etang de Coyolles, et ses dépendances, et deux hectares soixante-six ares de jardin verger, terre labourable et pré, appartenant aux bâtiments, le tout d'un seul ensemble; — 2^o à monsieur Leblanc, moyennant un prix principal de trois mille six cent soixante francs, aussi payable dans les termes et de la manière stipulés au même procès-verbal, une maison et toutes ses dépendances, situées à Haramont, sur la place publique, occupée par ledit sieur Leblanc.

Avec déclaration à monsieur le procureur de la République :

1^o Que ledit dépôt avait été effectué pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les immeubles vendus, et que ladite notification, lui était ainsi faite, pour qu'il eût à prendre, au profit de tous ayant-droit, dans les deux mois de cette même notification, toutes inscriptions pour raison desdites hypothèques sur lesdits immeubles, sinon que ce délai passé, les mêmes immeubles en seraient et demeureraient affranchis.

2^o Que les anciens propriétaires desdits immeubles étaient, outre les sieur et dame Desse, vendeurs, savoir : — 1^o De la maison de Coyolles. — Edme-Louis-René d'Ortho, négociant, demeurant à Paris, rue Mauconseil, numéro dix-huit, et Claudine Leleu, son épouse; — Marie-Angélique-Edme Lefèvre, veuve de Jean-Baptiste d'Ortho, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Paradis au Marais, numéro dix, décédée; — Jean Lefèvre, et Marguerite Mocquet, son épouse; — Antoine-Louis Lefèvre; — 2^o De la maison d'Haramont. — Antoine-François Varlet père, fendeur de lattes, demeurant à Haramont, et Scholastique Dorrión, son épouse; — Honoré-Valentin Colinot, charbonnier, demeurant aux Batignolles-Monceaux, près Paris, rue Saint-Louis, numéro sept, et Henriette-Joséphine Varlet, son épouse; — Charles-Alexandre Leblanc, caserotier, et Julie-Rose Durand, son épouse, d'Haramont; — André Dorrión, garde-champêtre, demeurant à Haramont; — Marie-Jeanne Dudon, décédée veuve de Clément Dorrión.

3^o Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour raison desdites hypothèques, sur les immeubles vendus, n'étant pas connus des requérants, ceux-ci feraient publier ladite notification dans l'un des journaux de Soissons, conformément à la loi.

Em. Jules Daroux
Pour extrait :
Signé : CHORON.



Les contes du "Mémorial"

LE PARADIS DES SCIEURS DE LONG

Au temps jadis, lorsque les scieurs de long se présentaient au jugement suprême, il arrivait souvent que leur compte fait, saint Pierre, fermant l'entrée du Paradis, les dirigeait vers le Purgatoire et quelquefois droit vers l'enfer. Mais comme s'ils s'étaient concertés, les réprouvés élevaient tous la même défense contre leur mauvais sort :

« Bon saint Pierre ! ce n'est pas justice ! Vous connaissez trop mal le métier de scieur de long et les misères de ceux qui le font. Nous envoyer encore en Purgatoire, nous précipiter encore en enfer ! Ah ! grand saint, comme si nous n'avions pas déjà fait purgatoire et enfer sur la terre en tirant notre scie ! »

Et saint Pierre, pris de doute, résolut de se renseigner par lui-même. Un jour donc, sans crier gare, il prit la forme d'un ouvrier et descendit chez nous à la recherche d'un chantier de scierie.

Il trouva sans peine, à la corne d'un bois, un scieur de long qui aiguisait sa grande scie :

« Eh ! bonjour, lui dit saint Pierre.

« — Bonjour, bonjour, mon pauvre vieux.

« — Comme ça, on s'apprête à scier ?

« — Vous voyez, j'affûte l'outil en attendant. Mon compagnon est parti chercher de l'eau à la fontaine. Il a sans doute trouvé pratique pour casser. Il nous fait perdre du temps. A gagner si peu, on ne doit pourtant pas s'amuser si l'on veut sortir sa journée !

« — Dites donc, je pourrai peut-être vous donner un coup de main ?

« — Vous êtes bien honnête. Savez-vous que ce n'est pas de refus. Voulez-vous monter sur la chèvre ou rester en bas ? »

Saint Pierre croyant qu'il était moins pénible de grimper sur la chèvre, n'hésita pas à prendre ce parti. Quand il fut sur la bille, la posture lui parut incommode, mais le scieur de long, sans lui laisser répit, déjà présentait la scie.

A ce moment, plongeant de haut, saint Pierre aperçut la barbe et les cheveux de l'homme qui s'emmêlaient dans une saleté

repoussante, et ses mains apparaissaient aussi noires au moins que le derrière d'une marmite au sortir de l'âtre. Dame, terrés dans leurs cahutes, scieurs de long ne font guère toilette et s'ils se lavent, c'est quand la pluie les surprend sans abri ou qu'ils tombent à l'eau en traversant la rivière. Et la poignée qui s'offrait au saint était plus crasseuse encore que les doigts habitués à se serrer.

Saint Pierre ne put retenir un mouvement de recul. Comme la poignée du bas lui semblait plus propre, il demanda :

« — Si cela vous était égal, je crois que la poignée d'en bas serait mieux à ma main... »

Le scieur de long, jugeant l'ouvrier novice à cette naïveté, décida de lui jouer un tour et répondit en riant :

« — Après tout, il y a bon moyen... »

Tournant la scie à l'envers, il tendit en haut la poignée que réclamait son aide.

« — Allons, à vous. Commencez ; surtout tirez bien droit ! »

Saint Pierre, agrippé à l'outil, se mit à l'œuvre de toutes ses forces. Ses veines se gonflaient, la sueur coulait sur ses joues, les yeux lui sortaient de la tête. Mais la scie, à contre dents, opposait une terrible résistance. Le scieur de long, au contraire, ramenait sans effort l'instrument vers lui, dans le chemin tracé. St Pierre, le corps brisé, dut bientôt crier repos. Il remonta au ciel sans demander son reste, en murmurant :

« — Ah ! pauvre monde ! Est-il possible de tant peiner ! Ils avaient bien raison. Je suis impardonnable d'avoir douté de leurs paroles. Que son enfer et purgatoire auprès d'un travail pareil ! »

Et depuis ce temps-là, quand un scieur de long part pour le grand voyage, il lui suffit en arrivant là haut d'annoncer son métier pour que saint Pierre aussitôt lui ouvre à deux battants les portes du Paradis.

(D'après Louis Aubouard d'Ygrande)
Recueilli par
Camille GAGNON.

Henri Pourrat, Les scieurs de long

Il y avait une fois des scieurs de long, bons compagnons. Ils faisaient honnêtement le travail, aussi bien qu'il était en eux. Sciant de haut en bas durant toute la semaine, tant que le jour était long. Et le dimanche, ils buvaient chopine, s'ils le pouvaient, ce n'était pas toujours. Cela fait, ils ne se souciaient de rien, ils laissaient le monde rouler tout comme il roule. Un soir, pourtant, ils eurent une surprise. Le diable vint les visiter au fond des bois. Il les regarda faire quelques moments, un brin de sapin aux dents, puis s'approchant:

"On dit, garçons, que vous gagnez de bonnes journées. Le métier n'a pas l'air pénible?"

-Oh, voyez, dit l'un d'eux, qui parlait mieux que les camarades, nous venons de scier cette pièce de bois, on va en mettre une autre. Montez dessus, vous vous essaieriez. Ce n'est pas difficile, vous n'avez qu'à tirer! Et bien suivre la ligne marquée de rouge, surtout."

(On tend un cordeau passé à l'ocre, on lâche, il marque la pièce d'un trait rouge tout du long.) Oui, mais ils eurent bien la malice de tourner sens dessus dessous la grande scie. On sait comme elle est faite, ses dents n'ont de biais que d'un côté, elle ne scie donc qu'en descendant. On ne pourrait scier en remontant, ce serait trop échinant. Celui qui est en haut se contente de voir le trait et de guider la scie; il la dégage pour la remontée; encore a-t-il assez à faire et celui qui est en bas doit l'aider, la soulever. Et quand ils scient du chêne, ils se mettent même deux en bas; chacun une main au milieu et une par côté, sur la poignée qui est là à cet effet, mais il faut qu'ils aillent bien ensemble.

Donc les compagnons ont tourné leur grande scie le bas en haut, de sorte qu'elle ne mordait plus le bois qu'en remontant. Celui d'en bas n'avait rien à faire, elle descendait toute seule; mais le diable, d'en haut, qui tirait. Il n'a pas pu y tenir plus de cinq minutes. Fondant en eau, échiné et rendu, il a eu tout juste la force de sauter sur l'herbe. Et il est resté là, assis, jambes allongées et bras tombants, adossé à une pile de planches. Arrivant mal à reprendre son souffle:

"Je crois vraiment que je n'ai jamais eu si chaud. On dit pourtant que chez moi il fait chaud! Alors, ce n'est pas la peine que les scieurs de long, j'essaie de les faire cuire Comme nous et plus, ce sont de pauvres diables. Ils prennent sur terre bien assez rude état, jamais en mon enfer scieur de long n'entrera."

Il les a donc laissés au milieu de la fougère, dans leur brouillis de branchages de pin, de sciure et d'écorces. Ils sentent la résine et le bois frais, les scieurs de long, ils ne sentent pas le soufre, et le diable d'enfer n'a pas de droit sur eux. A part le jour que je dis, ils ne l'ont plus jamais vu.

Certificat de bonne conduite de Léopold Marot

ENTREE DE LA CITADELLE

I CORPS D'ARMEE

PLACE D'ARRAS

3^e Régiment du Génie

RÈGLEMENT
du 20 Octobre 1892

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE

La Commission spéciale du 3^e Régiment du Génie, instituée en
exécution du Règlement du 28 décembre 1883 sur le service intérieur des troupes
Certifie que le sieur **Marot** Léopold, François, 1^{er} drapeau, N^o M^o 4660
né le 22 Juillet 1870 à Emerille, canton de Cizy en Valois
Département de l'Aise taille de un mètre 68 millimètres,
cheveux et sourcils châtain clair, yeux bleus front ordinaire
nez moyen bouche petite menton rond visage ovalé.
Marques particulières: Néant

A tenu une bonne conduite pendant le temps qu'il est resté sous les drapeaux,
et qu'il y a constamment servi avec honneur et fidélité.
La présente attestation est donnée sur la proposition du Capitaine de la
Compagnie et du chef de Bataillon auxquels appartient
le sieur **Marot** Léopold, François, 1^{er} drapeau, N^o M^o 4660 après examen
du registre des punitions en ce qui le concerne.

Punitions subies pendant les deux dernières années de présence
sous les drapeaux
Néant jours, néant de prison et néant de cellule¹⁰

(1) Les punitions de prison et
de cellule subies pendant les
deux dernières années de pré-
sence sous les drapeaux ne sont
calculées, et cela, y'en a-t-il
que s'il est supérieur quinze.
Les motifs des punitions ne
sont pas applicables.

Fait à Arras, le 13 Septembre 1894

APPROUVE:
Général Com^o la 1^{re} Région du Génie

NOTA
CETTE PIÈCE EN CAS DE PERTE, NE PEUT
ÊTRE REMPLACÉE PAR DOUPLICATE

1^{re} RÉGION
COMMANDEMENT DU GÉNIE

RÉGIMENT DU GÉNIE
Le Président
de la commission spéciale
LE COLONEL COMMANDANT

Ordre de convocation du 16 janvier 1939 en vue de la réquisition de la moto d'Abel Marot

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 3
de
l'Instruction ministérielle
du 5 décembre 1934.
Exécution
de la loi du 18 juin 1934.

RÉQUISITION DES AUTOMOBILES.

ORDRE DE CONVOCATION N° 7 .

PAR ORDRE DU MINISTRE DE LA GUERRE.

M *Marot Abel, boucher* demeurant à *Bonneuil en Valois C^o Crepy en Valois*
détenteur (1) ou propriétaire (1) du véhicule automobile ci-après désigné :

DESIGNATION DU VÉHICULE. (Marque de fabrication.)	TYPE et NUMÉRO DE SÉRIE du châssis.	NUMÉRO D'IMMATRICULATION	CHARGE UTILE ou nombre de places.	NOMBRE DE REMORQUES (pour les tracteurs).	NATURE de LA CARROSSERIE.	PUIS- SANCE EN C. V.	NATURE DES BANAGES.
<i>moto Suzuki</i>	<i>P112</i>	<i>331L55</i>	<i>T.5</i>			<i>4</i>	<i>pleins</i>

remis à *Bonneuil en Valois* devra, en cas de mobilisation ou sur ordre de réquisition individuel, faire amener, par son conducteur habituel, le véhicule en question devant la Commission de réquisition des automobiles n° *2* siégeant à *Compiègne - Carrefour Armistice* le 2^e jour de la mobilisation, à *8 heures*, ou aux date et heure indiquées par l'ordre de réquisition individuel.

En plus de tous ses accessoires normaux (lot de bord, bâches, rechanges, etc.) et des pleins de tous ses réservoirs, chaque véhicule doit être présenté avec les quantités de combustible de réserve, de lubrifiants et de chiffons ci-après, et éventuellement les bidons d'essence de 50 litres, pleins ou vides, possédés par les propriétaires :

CLASSIFICATION DES VOITURES.	ESSENCE ou CARBURANT poids lourd.	GAS-OIL.	BOIS.	CHARBON DE BOIS ou dérivés.	CHARBON MINÉRAL ou dérivés.	HUILE.	GRAISSE.	CHIFFONS.
Touristes et véhicules de moins de 1 t. .	20 litres.	10 litres.	1	1	1	2 litres.	1 kg.	1 kg.
Véhicules de 1 tonne à 3 t. 5	30 —	20 —	100 kg.	50 kg.	50 kg.	4 —	2 —	2 —
— au-dessus de 3 t. 5	50 —	30 —	150 —	70 —	70 —	4 —	2 —	2 —

L'essence, l'huile et la graisse visées sur le présent tableau, ainsi que les bidons d'essence de 50 litres, seront remboursés au propriétaire. A cet effet, la valeur de son véhicule sera majorée, en prenant pour base le prix de ces combustibles et ingrédients dans la localité où siège la Commission. Inversement, une réduction sur la valeur du véhicule sera effectuée pour manque d'outillage ou de pièces de rechange nécessaires pour l'entretien courant.

Le présent ordre de convocation devra être présenté au président de la Commission de réquisition.

Si le véhicule ne peut être présenté pour cause de vente ou de mise hors service, ce cas de force majeure devra être attesté par une lettre du maire adressée sans délai au président de la Commission de réquisition sur la requête du propriétaire ou de son représentant.

(1) Rayer celle des indications qui n'est pas applicable.

En cas de non-présentation des véhicules désignés ci-dessus et hors le cas de force majeure, le propriétaire sera passible d'une amende de 100 à 10.000 francs (art. 16 de la loi du 18 juin 1934).

En échange de toute voiture automobile acceptée après examen et requise, il sera délivré séance tenante, au propriétaire de la voiture ou à son représentant, un bulletin de réquisition.

Au cas où le véhicule présenté ne serait pas acquis, la formule du laissez-passer ci-dessous sera remplie et signée par le président de la Commission ou l'officier chargé de l'achat; le propriétaire ou détenteur du véhicule sera tenu, pendant le voyage de retour à son domicile, de présenter le laissez-passer en question à toute réquisition.

Si le véhicule est acquis, le conducteur pourra être requis de le conduire au lieu de destination, même s'il n'est pas soumis aux obligations militaires; il recevra, dans ce dernier cas, un ordre de réquisition et aura droit à une indemnité qui lui sera réglée conformément aux dispositions de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août 1877 (titre V).

A COMPTÈNE, le 16 JANV 1939 19

Le Général commandant la Région.

P. o. : Le Commandant de l'organe mobilisateur,



Observation. — Le présent ordre de convocation devra être adressé avec l'avis de classement au Général commandant l'artillerie de la région si son détenteur cesse d'être en possession du véhicule désigné ci-contre.

Laissez passer le porteur du présent ordre se rendant de (1)
à (2)

Le Président de la Commission,

(1) Centre de réquisition.
(2) Domicile de l'intéressé.

Bulletin de Réquisition de la moto d'Abel Marot du 28 août 1939

2^e RÉGION.
 COMMISSION
 DE RÉQUISITION
 N° 2

RÉQUISITION DES AUTOMOBILES. 14-146 MODÈLE N° 9.
de l'Instruction ministérielle
 du 5 décembre 1934.

Exécution
 de la loi du 16 juin 1934.

BULLETIN DE RÉQUISITION.

Nom et adresse du propriétaire (1) : Marot Abel

Désignation du véhicule (1) {
 Marque : Pugeot
 Type : P112
 Année de fabrication : 1937
 Carrosserie : Moto cycllette
 N° d'immatriculation : 331 L51 I
 N° de réquisition : B 19423

Prix de base du véhicule (1)..... 1.000

Déduction pour ancienneté de fabrication (2).....

Majoration ou minoration exceptionnelle (2).....

Prix de réquisition (2).....

A diminuer :

Accessoires non présentés, éventuellement prime d'achat payée en temps de
 paix (2).....

RESTE.....

A ajouter :

Pneumatiques et bandages supplémentaires.....

Valeurs des accessoires supplémentaires.....

Litres d'essence supplémentaires.....

Litres d'huile supplémentaires.....

Kilogrammes de graisse supplémentaires.....

PRIX TOTAL de réquisition (2)..... 1.000

ARRÊTÉ à la somme de (en toutes lettres) Cinq mille francs
 et fait en double exemplaires pour les deux parties sous signées.

A Compiègne, le 28 Août 1939

Le Propriétaire, Le Président de la Commission,

Marot Abel UB

Guerra. — 2540-435-J. 32105-35. [39218]

(1) A remplir par l'organe mobilisateur.
 (2) A remplir par le Président de la Commission.

Arrêt de la Cour d'Assises de Beauvais du 28 août 1841

7 Octobre 1841.

28 août 1841

Arrêt
qui condamne
Antoine Nicolas Maerot
à la Mort

Nous par la Cour d'Assises du département de l'Oise réunie à Beauvais
l'arrêt de la Cour Royale d'Amiens des Prisons par lequel le nommé
premier inculpé par lequel Maerot, âgé de quarante trois ans
de même nom et de même nom, originaire de la commune de
Bouches, ne s'est démentant à être comme accusé d'empoi-
nement

Nous l'acte d'accusation rédigé en conséquence d'arrêt
par le Procureur Général près la Cour Royale
ou le Ministère public par son moyen à l'appui de
l'accusation, l'accusé et son conseil en leur nom, moyen de
défense

Nous les questions posées par le Président employé et par
le Procureur Général en regard et par lequel l'accusé est coupable
ou de l'un ou le Ministère public en son nom et son
pour l'application de la loi en l'accusé et son conseil
en leur observation

Après en avoir délibéré

Attendu que le fait dont l'accusé a été déclaré coupable
constitue le crime prévu par les articles 301 et 302 du Code pénal
faisant application de l'article 12 de l'ordonnance du 19 et
26 du même Code, dans lequel ont été lus à l'audience par le Président
et sont ainsi conçus :

301 est qualifié empoisonnement tout attentat à la vie d'une
personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus
ou moins promptement de quelque manière que les substances aient
été employées ou administrées et que l'acte ou les suites

302 tout coupable d'assassinat, de parricide, d'infanticide
et d'empoisonnement sera puni de Mort

12 tout condamné à Mort aura la tête tranchée

26 l'exécution se fera sur une place publique d'ailleurs
qui sera indiquée par l'arrêt de condamnation

La Cour condamne ledit Antoine Nicolas Maerot à
la peine de Mort ;

Ordonne en conséquence qu'il aura la tête tranchée sur
la principale place publique de cette ville ;

Condamne Maerot au remboursement des frais de l'état
de tout les frais du procès ; dit que le présent arrêt sera imprimé
affiché et expédié à l'attention des Procureurs susdits ;

Ainsi